



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°82-2016-021

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2016

Sommaire

Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-09-002 - Arrêté inter-préfectoral Cadre sécheresse sous bassin Garonne (18 pages)	Page 3
82-2016-06-21-001 - Arrêté cadre inter-départemental portant définition des modalités de mise en application du plan de crise "sécheresse" pour le bassin Aveyron (12 pages)	Page 22
82-2016-06-20-002 - Arrêté inter-préfectoral autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn (20 pages)	Page 35
82-2016-06-20-003 - Arrêté inter-préfectoral délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2016/2017 sur le sous-bassin du Tarn à l'organisme unique (104 pages)	Page 56
82-2016-06-24-002 - Arrêté portant prorogation de l'arrêté interdépartemental du 27 mai 2014 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et Rivières de Gascogne (16 pages)	Page 161
82-2016-06-29-011 - Arrêté préfectoral portant autorisation à M. DONNADIEU Christophe à VERFEIL SUR SEYE d'exploiter 3,2886 ha à VERFEIL SUR SEYE. (1 page)	Page 178

Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-09-002

Arrêté inter-préfectoral Cadre sécheresse sous bassin
Garonne



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt
Pôle politiques et police de l'eau
Unité procédures environnementales

Arrêté n°

**Arrêté cadre inter-préfectoral portant définition d'un plan d'actions sécheresse
pour le sous-bassin de la Garonne**

La préfète de l'Ariège,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

La préfète des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

La préfète du Lot,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet du Tarn
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Le Préfet de la région Aquitaine, Limousin, Poitou,
Charentes,
Préfet de la Gironde,

La Préfète des Landes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la santé publique, notamment son livre III ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.211-3, L.214-18, L.215-7 à L.215-13 et R.211-66 à R.211-74 ;

Vu le code pénal et notamment son livre I^{er} – titre III ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

Vu la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu le décret n°2010-0146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-0374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Adour-Garonne approuvé le 1^{er} décembre 2015 ;

Vu le plan de gestion des étiages « Neste et rivières de Gascogne » approuvé le 28 mai 2002 ;

Vu le plan de gestion des étiages « Garonne-Ariège » approuvé le 12 février 2004 ;

Vu le plan de gestion des étiages du « bassin versant du Tarn » approuvé le 8 février 2010 ;

Vu le plan de gestion des étiages du « bassin versant du Lot » approuvé le 30 avril 2008 ;

Vu la consultation du public organisée du 28 mars 2016 au 22 avril 2016 sur les sites Internet des services de l'État et les observations apportées ;

Considérant la nécessité d'une cohérence de la gestion des situations de crise au niveau de l'ensemble du sous-bassin de la Garonne, conformément aux principes de l'article L.211-3 du code de l'environnement ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de Haute-Garonne, du Gers, de Gironde, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de Tarn-et-Garonne ;

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Abrogation

L'arrêté cadre interdépartemental en date du 31 juillet 2013 fixant un plan d'actions en cas de sécheresse pour le sous-bassin de la Garonne est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. – Objectif et périmètre géographique

Le plan d'actions sécheresse joint au présent arrêté est approuvé.

Ce plan définit les seuils d'alerte en cas de sécheresse et des mesures correspondantes de restriction des usages de l'eau sur le sous-bassin de la Garonne.

Les départements concernés sont l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, les Landes, le Lot, le Lot-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Art. 3. – Publicité

Le présent arrêté, accompagné du plan d'actions sécheresse, est tenu à la disposition du public dans les directions départementales des territoires de chacun des départements concernés.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de chacun des départements concernés.

Il sera mis à disposition du public sur le site internet des préfectures des départements concernés pendant un an.

Art. 4. – Mise en cohérence des dispositions départementales

Les préfets arrêtent les dispositions départementales nécessaires à la mise en œuvre du présent arrêté. Les décisions ainsi prises de limitation provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace de sécheresse, respecteront les mesures définies par ce plan d'actions.

Art. 5. – Délai et voie de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Art. 6. – Exécution

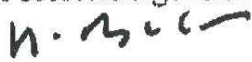
Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de Haute-Garonne, du Gers, de Gironde, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, les services chargés de la police de l'eau des départements concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 9 JUIN 2016
le préfet de Haute-Garonne,



Pascal MAILHOS

Fait à Foix,
la préfète de l'Ariège,
P/ le préfet et par délégation
Le secrétaire général




Ronan BOILLOT

Fait à Auch,
le préfet du Gers



Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Christian GUYARD

Fait à Tarbes,
la préfète des Hautes-Pyrénées,



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Fait à Cahors,
la préfète du Lot,



Catherine FERRIER

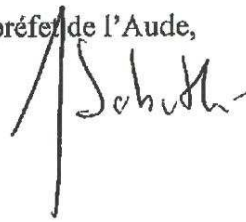
Fait à Albi,
le préfet du Tarn,



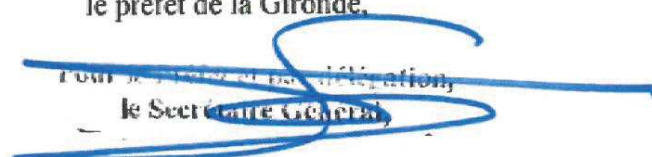
Thierry GENTILHOMME

Fait à Carcassonne,

le préfet de l'Aude,



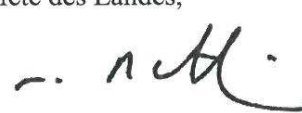
Fait à Bordeaux,
le préfet de la Gironde,



le Secrétaire Général

Thierry SUQUET

Fait à Mont-de-Marsan,
la préfète des Landes,



Nathalie MARTIEN

Fait à Agen,
le préfet de Lot-et-Garonne,



Fait à Montauban,
le préfet de Tarn-et-Garonne,



Pierre BESNARD

SOUS-BASSIN DE LA GARONNE
PLAN D’ACTIONS SÉCHERESSE INTERDÉPARTEMENTAL

1 – LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

1.1 Les zones d’alertes

Les articles R.211-66 à R.211-70 du code de l'environnement, relatifs à la limitation ou à la suppression provisoire des usages de l'eau, donnent les pouvoirs utiles aux préfets de département pour mettre en œuvre des restrictions aux usages de l'eau en cas de pénurie dans une ou plusieurs zones, moyennant :

- la définition préalable de seuils d'alerte ;
- une cohérence interdépartementale par bassin versant ;
- une information préalable des usagers.

Le présent plan d'action a pour objectif de définir, au niveau interdépartemental, les orientations que les arrêtés ultérieurs pris par chaque préfet de département devront respecter.

1.2 Les zones de répartition des eaux

La majeure partie du périmètre du sous-bassin Garonne est concernée par des zones de répartition des eaux. Les articles R.211-71 à R.211-74 du code de l'environnement définissent ces zones dans lesquelles tous les prélèvements d'une capacité supérieure ou égale à 8 m³/h sont soumis à autorisation.

1.3 Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne fixe sur certains cours d'eau et en différents points stratégiques des débits seuils minimum à respecter pour garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ces débits seuils sont mesurés à partir des stations de référence associées.

◆ **Le DOE (Débit Objectif d'Étiage) :**

C'est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. Il traduit les exigences de la gestion équilibrée visée à l'article L.211-1 du code de l'environnement. À chaque station de référence, la valeur du DOE est visée chaque année en période d'étiage en valeur moyenne journalière. La valeur du DOE doit, en conséquence, être garantie chaque année pendant l'étiage. Au sens du SDAGE, pour tenir compte des situations d'étiages difficiles et des aléas de gestion, le DOE est considéré a posteriori comme satisfait :

- ✓ pour l'étiage d'une année donnée lorsque le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) a été maintenu au-dessus de 80 % de la valeur du DOE ;
- ✓ durablement lorsque les conditions précédentes ont été réunies au moins 8 années sur 10.

◆ **Le DCR (Débit de CRise) :**

C'est le débit de référence au-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

La valeur du DCR est impérativement sauvegardée en valeur moyenne journalière.

Les seuils d'alerte d'un plan d'action doivent être compatibles avec ces **DOE** et **DCR**.

1.4 Le rôle du préfet coordonnateur

Le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne est le préfet du département de Haute-Garonne. Il anime et coordonne la politique de gestion de l'eau en situation de crise à l'échelle du sous-bassin, afin de garantir la cohérence, l'équité et la solidarité des mesures de restrictions d'usages prises par chaque préfet de département. À ce titre, il organise une concertation interdépartementale et assure l'harmonisation des mesures de restrictions prises dans chaque département du sous-bassin de la Garonne.

Le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne, en lien avec le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, veillera à l'harmonisation, la coordination et la cohérence des mesures avec les préfets des autres sous-bassins (Ariège, Tarn, Aveyron, Lot, Dordogne, Neste et rivières de Gascogne, Dropt).

2 – LE PLAN D' ACTIONS

2.1 Définitions

- La situation de sécheresse

La situation de sécheresse est caractérisée par le franchissement des DOE ou d'autres indicateurs hydrologiques pour les cours d'eau sans DOE (DOC, état des écoulements relevé via le réseau ONDE).

- Les débits de gestion
 - ✓ DOC (débit objectif complémentaire)

Il est recommandé, qu'au niveau départemental, une réflexion soit menée pour fixer des débits objectifs complémentaires (DOC) sur les principaux affluents pour lesquels le SDAGE n'a pas fixé de DOE. Ces débits de référence doivent être satisfaits dans les mêmes conditions que les DOE (cf. paragraphe 1.3).

- ✓ QA (débit d'alerte)

Il s'agit du seuil de débit en dessous duquel les premières mesures de restriction sont enclenchées. Cette valeur est en général de 80 % du DOE mais peut être adaptée sur les cours d'eau à faible débit.

- ✓ QAR (débit d'alerte renforcée)

Il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcée correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [$\text{DCR} + 1/3 (\text{DOE} - \text{DCR})$] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.

- ✓ DCR (débit de crise)

À ce stade, l'interdiction totale des prélèvements, en dehors de ceux satisfaisant aux exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable, doit être effective en amont d'une station de mesure.

2.2 Période d'application

Les dispositions du présent plan d'actions s'appliquent toute l'année et en particulier pendant la période d'étiage qui correspond à la période de vigilance en matière de suivi hydrologique des cours d'eau du bassin. Elle s'étend du 1^{er} juin au 31 octobre.

2.3 Périmètre géographique d'application de l'arrêté

Le présent plan d'actions couvre l'ensemble du sous-bassin de la Garonne tel qu'il est défini en annexe 1, à l'exception du sous-bassin de l'Arize qui fait l'objet d'un plan d'actions spécifique.

Le suivi du débit aux stations de référence permet de déclencher des mesures de restriction sur le bassin versant en amont de la station ou sur la zone géographique concernée (sauf pour le cas particulier de la station de Tonneins qui contrôle également la zone à l'aval jusqu'au Bec d'Ambès).

Le débit délivré en aval de chaque station de référence doit être suffisant pour assurer la préservation du milieu naturel et la coexistence des usages.

Lorsque les valeurs seuils sont franchies, les mesures de restriction sont mises en œuvre selon les modalités décrites dans le paragraphe 5.

Si le débit enregistré sur une station de référence est insuffisant mais que le débit enregistré à la station de référence située plus en amont respecte les obligations de débit, les mesures de restriction ne s'appliqueront que sur la ou les zones situées entre ces deux stations de référence. Une concertation interdépartementale sous l'égide du préfet coordonnateur de sous-bassin sera conduite pour examiner les mesures anticipées à prendre si nécessaire dans la zone amont.

Afin d'assurer la progressivité des mesures, la solidarité amont-aval sur le sous-bassin de la Garonne et la solidarité inter-bassin, il ne devra pas y avoir une différence de plus d'une mesure de restriction entre deux tronçons successifs de même régime (réalimenté – non réalimenté). Cet écart s'applique au tronçon amont de la zone soumise à restriction.

Une concertation avec les préfets coordonnateurs des sous-bassins faisant l'objet de plans d'actions spécifiques sera également effectuée dans le cas où les principaux affluents de la Garonne connaissent des étiages difficiles afin de garantir une cohérence entre les mesures de gestions prises sur les différents sous-bassins.

2.4 Fixation des débits seuils (valeurs en m³/s) par zone d'alerte

2.4.1 La Garonne par zone d'alerte encadrée par deux points nodaux avec des DOE fixés dans le SDAGE (cartographie annexe 1)

Cours d'eau principal	Station de référence SDAGE 2016-2021	Zone d'alerte concernée	DOE m ³ /s	QA m ³ /s	QAR m ³ /s	DCR m ³ /s
GARONNE Pyrénéenne	Valentine	La Garonne et sa nappe d'accompagnement en amont de la station de Valentine	20	–	16	14
GARONNE de piémont	Marquefave	La Garonne et sa nappe d'accompagnement entre les stations de Valentine et Portet-sur-Garonne Le système canal de Saint-Martory	25	–	20	18
GARONNE de piémont	Portet-sur-Garonne		<i>Entre le 15/07 et le 15/09</i>			
			52	41	35	27
			<i>Le reste de l'année</i>			
			48	38	34	27
GARONNE de plaine	Verdun-sur-Garonne	La Garonne et sa nappe d'accompagnement entre la station de Portet-sur-Garonne et de Verdun-sur-Garonne Le canal de Garonne entre la prise d'eau de Saint-Pierre et Castet-en-Dorthes Le canal de Montech à Montauban Les cours d'eau et ravines réalimentés par le canal latéral et le canal de Montech	45	36	30	22
GARONNE de plaine	Lamagistère	La Garonne et sa nappe d'accompagnement entre les stations de Verdun-sur-Garonne et Lamagistère	85	68	49	31
GARONNE de plaine et maritime	Tonneins	La Garonne et sa nappe d'accompagnement de Lamagistère au Bec d'Ambès	110	88	77	60

2.4.2 Les affluents ou sous-affluents de la Garonne avec des DOE fixés dans le SDAGE

Cours d'eau principal	Station de référence SDAGE 2016-2021	Zone d'alerte concernée	DOE m ³ /s	QA m ³ /s	QAR m ³ /s	DCR m ³ /s
HERS-MORT	Pont de Périole	Cours d'eau de l'Hers-Mort et sa nappe d'accompagnement	0,8	0,64	0,53	0,4
LOUGE aval	Muret	Cours d'eau de la Louge et sa nappe d'accompagnement (hors partie dans le système Neste)	1,5	1,2	1	0,7
TOUCH	Saint-Martin-du-Touch	Cours d'eau du Touch et sa nappe d'accompagnement	0,6	–	0,48	0,45
SÉOUNE	Saint-Pierre-de-Clairac	Cours d'eau de la Séoune et sa nappe d'accompagnement	0,2	0,16	0,14	0,11
BARGUELONNE	Fourquet	Cours d'eau de la Barguelonne et sa nappe	0,12	0,09	0,5	0,02

aval		d'accompagnement, de sa confluence avec la petite Barguelonne à sa confluence avec la Garonne				
------	--	---	--	--	--	--

2.4.3 Les autres cours d'eau affluents et sous-affluents de la Garonne sans DOE

Pour tous ces cours d'eau sans DOE, mais pouvant disposer d'un débit objectif complémentaire (DOC), la situation hydrologique sera évaluée, selon les départements, à partir :

- de mesures de débits si le petit bassin est équipé d'une station et de débits de gestion de crise définis ;
- des données issues du suivi et de l'observation des débits et écoulement des autres cours d'eau et notamment celles recueillies dans le cadre du réseau ONDE (observatoire national des étiages) mis en œuvre par l'ONEMA ;
- de jaugeages ponctuels.

Selon la qualification de la situation hydrologique, des mesures de restriction seront prises afin d'éviter d'atteindre des débits trop faibles et mettant en péril le milieu aquatique.

Sous réserve du respect des principes indiqués ci-dessus, les conditions de mise en œuvre des restrictions seront définies dans les arrêtés départementaux.

2.4.4 Les nappes d'accompagnement

Les nappes d'accompagnement des cours d'eau font l'objet d'une gestion identique à celle du cours d'eau.

De façon générale, et en l'absence de délimitation spécifique des nappes d'accompagnement des cours d'eau, tous les prélèvements situés dans une bande de 100 mètres de part et d'autre du cours d'eau sont considérés comme des prélèvements dans la nappe d'accompagnement.

La nappe d'accompagnement de la Garonne a fait l'objet d'une délimitation par le BRGM sur les départements de Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne et de Gironde (cartographie en annexe 2) qui servira de référence pour la définition de la nappe du fleuve.

2.4.5 Les nappes souterraines déconnectées des cours d'eau

En l'absence de définition de niveaux piézométriques de référence sur les eaux souterraines déconnectées, des mesures spécifiques permettant d'assurer une gestion adaptée pourront être proposées dans les arrêtés cadres départementaux de crise.

2.5 Procédures de déclenchement et de levée des mesures : principes généraux valables pour tous les usages définis au 2.6

Concernant les cours d'eau réalimentés, les gestionnaires sont tenus de respecter, dans la partie aval de ces cours d'eau, les objectifs qui leur sont assignés en terme de DOE ou de débit de consigne contractuel. Ces objectifs sont précisés si nécessaire par arrêté préfectoral départemental. Il appartient au gestionnaire, en relation avec le service de police de l'eau, de mettre en place les mesures progressives nécessaires pour éviter l'apparition de situation de crise.

Pour les cours d'eau sans débit objectif défini, les mesures de restriction, d'interdiction, d'assouplissement et de levées seront définies dans les arrêtés départementaux.

2.5.1 Déclenchement des mesures de restriction

L'indicateur principal retenu est la moyenne sur les trois derniers jours des débits moyens journaliers (QMJ).

Il est complété par l'analyse sur les sept derniers jours de l'évolution des QMJ (pente de la courbe des débits).

- Seuil de sensibilisation : entrée en vigilance

L'entrée en vigilance est déclenchée si la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours passe au dessous du DOE. Des mesures d'anticipation, de communication et de sensibilisation du grand public et des

professionnels aux économies d'eau est assurée, notamment par les organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'eau.

- Seuil d'alerte :

Les mesures de restriction sont déclenchées à l'amont d'une station de référence si la situation s'aggrave avec une baisse de la moyenne des QMJ des trois derniers jours sous le débit d'alerte (QA).

Ces mesures de restriction d'usage correspondent à un objectif de limitation de 15 % à 30 % du débit global prélevé.

- Seuil d'alerte renforcée :

Les mesures de restriction sont déclenchées à l'amont d'une station de référence si la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours passe sous le débit d'alerte renforcée (QAR).

Ces mesures de restriction d'usage correspondent à un objectif de limitation de 50 % du débit global prélevé.

- Seuil de crise :

Le franchissement durant **deux jours consécutifs** du débit moyen journalier sous le DCR (débit de crise) entraîne la mise en œuvre des mesures d'interdiction totale de prélèvement en amont d'une station de référence, à l'exception de l'usage eau potable et des mesures spécifiques pour les canaux.

2.5.2 Durée des mesures de restriction

L'application d'une mesure de restriction ne peut être inférieure à une semaine de manière à permettre la bonne mise en œuvre des mesures prises et à limiter la multiplication des arrêtés.

2.5.3 Assouplissement ou levée des mesures de restriction

Pour les cours d'eau avec DOE ou DOC, l'indicateur principal est la moyenne sur les trois derniers jours des débits moyens journaliers (QMJ).

Si cette moyenne redevient supérieure au débit de crise (DCR), au seuil d'alerte renforcée (QAR) ou au seuil d'alerte (QA), les mesures de restriction peuvent être réduites respectivement à 50 % de restriction au lieu de l'interdiction, à 30 % au lieu de 50 %, à 15 % au lieu de 30 % ou levées au lieu de 15 %.

La décision prend en compte l'analyse sur les sept derniers jours de l'évolution des QMJ (pente de la courbe des débits) ainsi que les prévisions disponibles qui doivent permettre d'éviter que les décisions soient prises à l'occasion d'événements conjoncturels, que ce soit pour la mise en œuvre de restrictions ou pour leur assouplissement.

2.6 Mise en œuvre des mesures de restriction pour les différents usages

Les modalités pratiques de mise en œuvre des mesures de restriction seront fixées par arrêté préfectoral départemental si nécessaire.

L'objectif est de répartir la restriction de façon homogène sur le bassin versant en fonction des capacités réelles de prélèvement afin d'éviter tout « à-coup » préjudiciable au milieu.

2.6.1 Usages d'irrigation agricole

Sont concernés par les mesures de restriction et d'interdiction, tous les prélèvements à usage d'irrigation agricole effectués sur le sous-bassin de la Garonne à partir des cours d'eau, de leurs nappes d'accompagnement et des canaux.

Concernant les réseaux collectifs d'irrigation, les restrictions s'appliquent à chaque point de pompage du réseau en fonction du lieu de prélèvement dans le milieu naturel.

Le remplissage des retenues par prélèvement dans les cours d'eau concernés, leurs nappes d'accompagnement ou dans les nappes souterraines est interdit pendant la période d'étiage ou lors de situation de sécheresse intervenant hors de la période d'étiage et nécessitant des restrictions des prélèvements.

Seuils	Cours d'eau avec DOE (§ 2.4.1 et § 2.4.2) et leurs nappes d'accompagnement	Autres cours d'eau (§ 2.4.3) et eaux souterraines déconnectées
Débit objectif d'étiage (DOE)	Entrée en vigilance	Les mesures de restriction seront définies dans les arrêtés départementaux
Débit d'alerte (QA)	Restriction de 1 à 2 jours/semaine ou 15% à 30% du débit autorisé ou d'autres dispositions permettant d'atteindre des réductions équivalentes en débit (1)	
Débit d'alerte renforcée (QAR)	Restriction de 3,5 jours/semaine ou 50% du débit autorisé ou d'autres dispositions permettant d'atteindre des réductions équivalentes en débit	
Débit de crise (DCR)	Interdiction de prélèvement	

(1) Lorsque la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours franchit le QA, la mesure de limitation « 1 jour/semaine ou 15% du débit autorisé » est d'abord appliquée. Si le QMJ se maintient en dessous du QA pendant 7 jours, la mesure de limitation « 2 jours/semaine ou 30% du débit autorisé » est mise en œuvre.

2.6.2 Usages à partir des réseaux d'eau potable

Sont concernés par les mesures de restriction et d'interdiction ci-dessous, les usages effectués à partir des réseaux d'eau potable situés dans le bassin versant dont l'origine de la ressource est issue des cours d'eau, canaux et nappes d'accompagnement.

Pour des raisons de salubrité, les puits privés n'ayant pas été utilisés récemment ou contrôlés régulièrement ne doivent pas être remis en fonctionnement durant la mise en application de ces mesures.

Suivant la connaissance de ses services, le préfet peut distinguer dans son département :

- les secteurs du sous-bassin de la Garonne dont la distribution en eau n'est pas influencée par la sécheresse et dont la demande en eau des usagers peut être satisfaite ;
- les secteurs du sous-bassin de la Garonne où le débit du bassin versant influence la production d'eau potable et/ou la demande en eau potable risque de ne pas être comblée.

Il adapte les mesures de restrictions suivantes selon la situation départementale.

Seuils	Mesures de restriction des prélèvements à partir des réseaux d'eau potable
Débit d'alerte franchi (QA)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires - alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les services intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police, etc.). 2. Le remplissage et la mise à niveau diurne des piscines privées est interdit. 3. L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport est interdit de 8h00 à 20h00 (les jardins potagers ne sont pas concernés). 4. Les fontaines publiques en circuit ouvert devront être fermées. 5. Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques. 6. Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement. 7. Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel, quelle que soit leur surface, est interdit. 8. Les installations soumises à autorisation au titre de la nomenclature ICPE devront respecter les dispositifs s'appliquant en cas de sécheresse contenus dans leurs arrêtés d'autorisation. Des dispositions doivent être prévues, si nécessaire, dans l'arrêté d'autorisation de l'ICPE, pour permettre le stockage des rejets en cas d'interdiction de ces derniers. Les mesures citées ci-avant leur étant de toute manière applicable.

<p>Débit d'alerte renforcée (QAR)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires - alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les services intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police, etc.). 2. Le remplissage des piscines privées est interdit. La mise à niveau diurne des piscines privées est interdite. La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation. 3. L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport est interdit. 4. L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8h00 à 20h00. 5. Les fontaines publiques en circuit ouvert devront être fermées. 6. Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques. 7. Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement. 8. Une surveillance accrue des rejets des stations d'épuration est prescrite. Les travaux nécessitant le déstassement direct dans le milieu récepteur sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé. 9. Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel, quelle que soit leur surface, est interdit. 10. La vidange des plans d'eau de toute nature est interdite dans les cours d'eau. 11. Les ICPE devront respecter les prescriptions prévues par les arrêtés cadre départementaux et éventuellement par les arrêtés complémentaires spécifiques à certaines installations. Des dispositions doivent être prévues, si nécessaire, dans l'arrêté d'autorisation de l'ICPE, pour permettre le stockage des rejets en cas d'interdiction de ces derniers.
<p>Débit de crise (DCR)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reprise des restrictions précédentes. 2. La réquisition des stocks d'eau et toute autre mesure devra être validée par la cellule de crise. 3. D'autres mesures complémentaires peuvent être mises en œuvre.

Par ailleurs, en fonction des indications des exploitants des réseaux d'eau potable, les interdictions peuvent être modulées ou non (plage horaire, régulation des débits, moyens spécifiques...) et/ou peuvent être élargies aux professionnels.

Des mesures spécifiques plus précises pourront être définies en fonction des nécessités dans les arrêtés départementaux, notamment l'extension horaire de 6h à 22h de l'interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément et terrains de sport.

Pour les espaces verts publics et les terrains de sport, un suivi hydrique est fortement conseillé.

2.6.3 Autres usages

- Centrales hydroélectriques, barrages, moulins et autres ouvrages fondés en titre

Le fonctionnement par éclusées des centrales hydroélectriques soumises au régime d'autorisation, et dont le règlement d'eau n'en prévoit pas la possibilité, est interdit en tout temps. Pour celles dont le règlement d'eau autorise le fonctionnement par éclusées, celui-ci est interdit entre le 1^{er} juin et le 31 octobre ou en cas de sécheresse tel que défini au paragraphe 2.1.

Pour les centrales hydroélectriques soumises au régime de concession et dont le règlement d'eau ou l'acte de concession prévoit le fonctionnement par éclusées, celui-ci est interdit dès lors que le soutien d'étiage ou la réalimentation des cours d'eau est mise en œuvre et ceci durant toute la durée du soutien ou de la réalimentation.

Les manœuvres de vannes provoquant artificiellement des variations de débits d'eau à l'aval des barrages et moulins sont interdits en période d'étiage, à l'exception des vannes commandant les dispositifs de franchissement du poisson.

Ces ouvrages doivent s'assurer en permanence du respect du débit minimum en aval de leur seuil et ne pas provoquer de variations des niveaux d'eau en amont ou en aval des installations.

- Prélèvements et rejets urbains et industriels

Dès la mise en place des premières mesures de restriction sur une zone géographique, la surveillance et la limitation des rejets urbains et industriels pourront être prescrits et pourront aller jusqu'à l'interdiction.

Les installations industrielles doivent limiter leurs prélèvements au strict débit nécessaire à leurs activités conformément à leurs arrêtés d'autorisation.

- Usages domestiques et de loisirs

Les collectivités ainsi que les particuliers devront se conformer aux mesures de limitation des prélèvements à usage agricole pour l'arrosage à partir du milieu naturel que sont les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement (terrains de sport – espaces verts – potager...).

- Fonctionnement des canaux

Les mesures de limitation des prélèvements d'eau pour l'alimentation des canaux s'appliquent selon les modalités prévues en annexe 3.

- Sports nautiques sur tronçon de cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole

Dès l'application du niveau 1 de restriction, le canyoning et l'aquarandonnée (randonnée alternant marche sur chemin et marche en ruisseau) sont interdits.

Dès l'application du niveau 2 de restriction, les pratiques du canoë ou de tout autre type d'embarcation sont interdits.

- Golfs

En cas de situation de sécheresse, les prélèvements pour l'arrosage des golfs sont limités, que l'eau soit issue du milieu naturel (nappe et cours d'eau) ou des réseaux d'eau potable.

Les réserves dans les golfs alimentées par une autre ressource que l'eau potable ou le prélèvement dans les nappes et cours d'eau sont librement utilisables par les golfs.

Seuils	Mesures de restriction pour l'irrigation agricole	Mesures de restriction pour l'arrosage des golfs
Débit d'alerte	1 à 2 jours/semaine ou de 15 à 30 % du débit autorisé	Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8h00 à 20h00 Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15 à 30 %
Débit d'alerte renforcée	3,5 jours/semaine ou à 50 % du débit autorisé	Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des « greens et départs » Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 %
Débit de crise	Interdiction totale	Interdiction d'arroser les terrains de golfs à l'exception des greens qui pourront être arrosés entre 20h00 et 8h00 sauf en cas de pénurie d'eau potable, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes hebdomadaires consommés habituels.

Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation.

Ces mesures peuvent être adaptées selon les contraintes locales pour la préservation de l'alimentation en eau potable.

2.7 Dérogations pour les usages agricoles

Les dérogations doivent être restreintes pour éviter de limiter l'impact des mesures de restriction et d'entraîner des disparités importantes entre les irrigants.

Les dérogations ne s'appliquent que pour les mesures d'interdiction totale. La mesure de dérogation correspondra au maintien d'une limitation de 50 % mise en place précédemment.

Elles ne peuvent concerner que des surfaces irriguées limitées au sein d'un bassin versant et ne peuvent représenter plus de 10% des volumes autorisés en prélèvement sur ce bassin versant. À défaut, une approche au travers des surfaces pourra être acceptée dans la même proportion.

La liste limitative des cultures faisant l'objet de dérogations est fixée par chaque préfet de département, soit avant le 30 mai, soit intégrée à l'arrêté cadre départemental « sécheresse » ou à l'arrêté d'autorisation de prélèvement. Les périmètres concernés sont déterminés, conformément aux règles précitées, et accompagnés d'un argumentaire mettant en évidence la marginalité des prélèvements concernés.

2.8 Information départementale

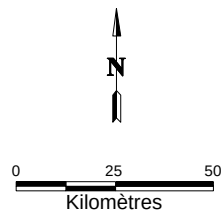
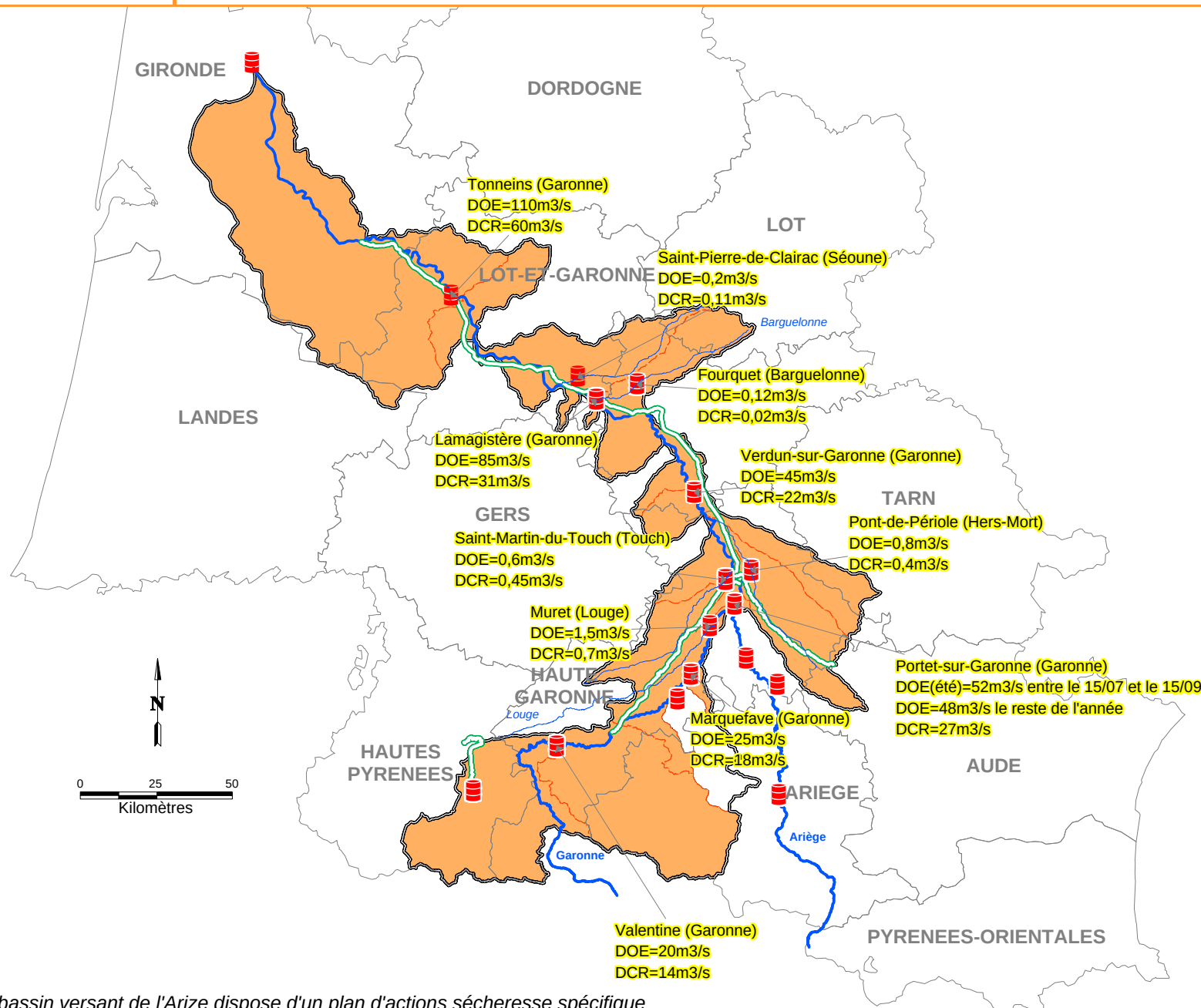
À l'initiative des préfets et autant que de besoin, des réunions peuvent être organisées afin d'informer les usagers des dispositions qui pourront ou qui ont été prises.








Les représentants des différents usagers sont invités à participer à ces réunions d'information.

Une réunion d'information est organisée avant le début de l'étiage dans l'objectif de présenter les dispositifs en place et de faire le point sur la situation dans son ensemble.

2.9 Modifications du plan d'actions sécheresse interdépartemental

Toute modification du plan d'actions sécheresse donnera lieu à la prise d'un nouvel arrêté interdépartemental avec l'abrogation du précédent. La modification partielle d'un arrêté préfectoral ne sera pas utilisée afin de faciliter la lecture et la compréhension des actes administratifs pour l'utilisateur.



-  Stations de référence du SDAGE Adour Garonne 2016-2021
-  Petit cours d'eau
-  Grand cours d'eau
-  Canaux
-  Zones hydrographiques
-  Sous-bassin de la Garonne
-  Limites départementales

Ce document est édité à titre informatif,
il n'a pas de valeur juridique

Données : DDT 31






© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2016 - JL



DDT Haute-Garonne
Service Eau
Environnement et Forêt

Nappe d'accompagnement

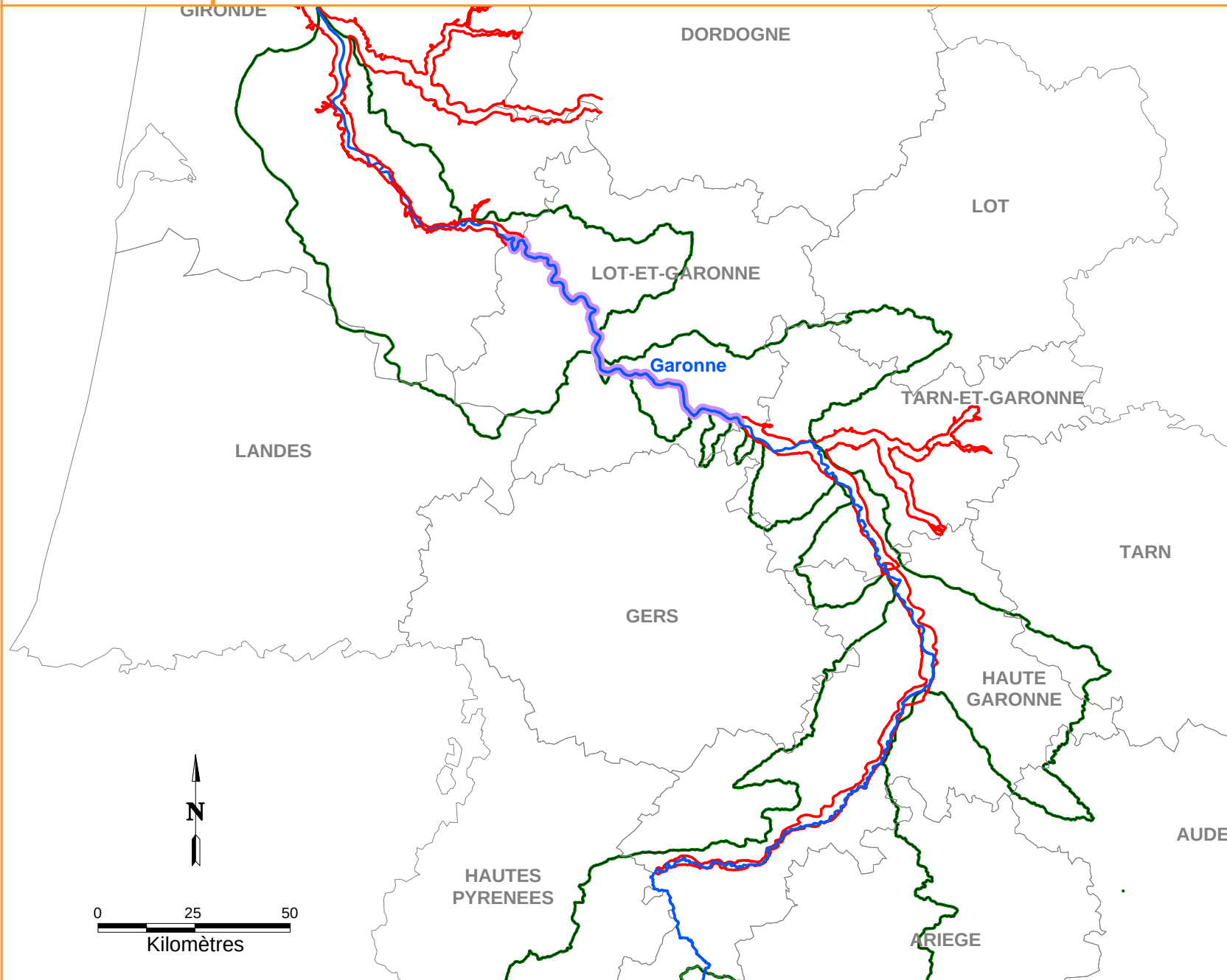
-  Délimitation du BRGM en Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne et Gironde
-  Bande des 100 mètres en Lot-et-Garonne
-  Garonne
-  Sous-bassin de la Garonne
-  Limites départementales

Ce document est édité à titre informatif, il n'a pas de valeur juridique

Données : DDT 31

© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2016 - JL



ANNEXE 3 : Mesures de restriction concernant les canaux

Mesures concernant le canal de la Neste (Cas particulier des prises d'eau sur la Garonne amont alimentant de grands réseaux d'irrigation)

1 – Présentation de la situation

La Garonne amont et ses affluents font l'objet de prélèvements importants en vue de l'irrigation, de l'alimentation en eau potable et de la salubrité, notamment sur **la Neste à Sarrancolin** : prélèvement du canal de la Neste – débit nominal de 14 m³/s.

Le canal de la Neste, par la réalimentation des rivières de Gascogne, garantit le respect d'un DOE avant la confluence avec la Garonne, assure la satisfaction des besoins en eau potable et permet l'alimentation en eau de périmètres irrigués le long de ces rivières (prélèvement global autorisé 32,2 m³/s). Pour pallier le déficit en eau de juin à février, 102,5 millions de m³ de réserves en eau ont été constituées. Grâce à ces réserves, le tarissement estival de la Neste n'induit pas de rupture d'alimentation en eau.

Cette annexe ne traite que du prélèvement sur la Neste à Sarrancolin, les modalités de gestion en cas de sécheresse sur les cours d'eau de Gascogne relevant du système Neste font l'objet d'un plan de crise annexé à l'arrêté cadre interdépartemental qui définit pour l'ensemble du sous-bassin versant de la Neste (comprenant les cours d'eau suivants : Lavet, Noue, Louge, Nère, Save, Gesse, Seygouade, Gimone, Arrats, Gers, Solle, Gallavette, Baïse orientale, Baïse occidentale, Baïsole, Baïse Darré (ou Grande Baïse), Osse, Bouès ainsi que leurs affluents réalimentés et les canaux), les mesures de restriction en fonction des risques de défaillance. Le préfet du Gers est préfet coordonnateur pour ce plan d'action.

2 – Débit réservé

Les prélèvements du canal de la Neste influent de façon significative sur les débits d'étiage. Il est donc nécessaire qu'ils respectent une obligation de débit réservé conformément à la réglementation générale s'appliquant à toutes les prises d'eau en rivière (cf. article L.214-18 du code de l'environnement).

Le décret du 29 avril 1963 fixe les conditions de répartition des eaux de la Neste et de la Garonne. Il définit l'obligation de maintenir un débit instantané de 4 m³/s à l'aval de la prise d'eau dans la Garonne. Dans des circonstances exceptionnelles, et pour une durée maximale de 3 mois par an, ce débit peut être réduit à 3 m³/s par décision du ministère en charge de l'écologie. À ce jour, le recours à cette réduction possible du débit en basse Neste est examiné au vu de la situation des bassins concernés. Les préalables suivants sont exigés :

- les débits moyens journaliers sur la Garonne, mesurés aux points nodaux de Valentine ou de Portet-sur-Garonne sont supérieurs ou égaux à 80% du DOE, soit respectivement 16 m³/s et 41 m³/s (du 15/07 au 15/09) et 38 m³/s le reste de l'année afin de ne pas entraîner de transfert de limitations d'usages ou de charges financières sur le bassin de la Garonne.
- des mesures de gestion adaptées à la situation de crise sont mises en œuvre sur le système Neste (notamment réduction de quotas).
- le soutien d'étiage à partir du lac d'Oô n'est pas mis en œuvre.

Les conditions du passage du débit en basse Neste de 4 à 3 m³/s seront régulièrement analysées pour sauvegarder les besoins d'automne sans pénaliser les préleveurs, le milieu et les usages.

Ces modalités sont également précisées dans le plan de crise du système Neste.

Mesures concernant le canal de Saint-Martory

1 – Présentation de la situation

La Garonne amont et ses affluents font l'objet de prélèvements importants en vue de l'irrigation, de l'alimentation en eau potable et de la salubrité, notamment sur **la Garonne à Saint-Martory** : prélèvement du canal de Saint-Martory – débit nominal de 10 m³/s, alimentant en eau un périmètre irrigué de 10 000 ha environ.

L'alimentation se fait « au fil de l'eau » sans que des réserves intermédiaires aient été constituées. Il en résulte que dès que le débit prélevé sur la Garonne est inférieur au débit nominal, des mesures de restriction sur les usages doivent immédiatement être mises en œuvre.

Les prélèvements du canal de Saint-Martory influent de façon significative les débits d'étiage. Il est donc nécessaire qu'ils respectent une obligation de débit réservé conformément à la réglementation générale s'appliquant à toutes les prises d'eau en rivière (cf. article L.214-18 du code de l'environnement).

L'application de l'article L.214-18 du code de l'environnement conduit à demander le respect d'un débit réservé de 7,3 m³/s (soit le 1/10^{ème} du module) dans la Garonne en aval des prises existantes sur la chaussée de Saint-Martory (dispositions prévues dans les règlements d'eau des usines hydroélectriques).

2 – Application du plan sécheresse

Le prélèvement du canal de Saint-Martory influe directement sur le débit du point nodal de Marquefave : en conséquence, lorsque cette station présente une défaillance et dans le cas où les mesures de réalimentation par les retenues pyrénéennes s'avèrent insuffisantes, les prélèvements du canal font l'objet des mesures de restriction présentées dans le tableau ci-dessous.

**DÉBITS DE PRÉLÈVEMENT DU CANAL DE SAINT-MARTORY
EN FONCTION DU DÉBIT RELEVÉ AU POINT NODAL DE MARQUEFAVE**

Débit – Seuil à Marquefave (m ³ /s)		Prélèvement du canal de Saint-Martory (m ³ /s)
DOE	25	10
QAR	20	7
DCR	18	4

Les restrictions pour les prélèvements agricoles sont appliquées de façon conforme aux dispositions générales du plan d'action sécheresse en fonction du débit relevé au point nodal de Marquefave. Pour les usages à partir des réseaux d'eau potable, les restrictions sont prévues par l'article 2.6.2.

Lorsque le débit mesuré à la station de Marquefave est inférieur à 18 m³/s, les centrales hydroélectriques sur la chaussée de Saint-Martory ne peuvent plus turbiner.

Mesures concernant l'alimentation du canal de Garonne

L'autorisation totale de prélèvement dont bénéficient Voies Navigables de France est de 11,5 m³/s. Elle se répartit comme suit :

**TABLEAU A3.1
DÉBITS MAXIMUM DE PRÉLÈVEMENTS AUTORISÉS POUR LES PRÉLÈVEMENTS DU
CANAL DE GARONNE**

Lieu de pompage	Autorisation (m ³ /s)
Toulouse (31) : Écluse Saint-Pierre	7,4
Pommevic (82) : canal d'aménée de l'usine de Golfech	1,0
Brax (47) : pompage en Garonne	3,1
TOTAL	11,5

En fonction du débit relevé au point nodal de Verdun-sur-Garonne, il est prévu d'appliquer aux prélèvements opérés pour alimenter le canal de Garonne les restrictions ci-dessous. Elles tiennent compte de la répartition des besoins en eau sur les prises d'eau de Toulouse et Pommevic (Brax étant actuellement peu sollicitée).

TABLEAU A3.2
RÉDUCTION DES DÉBITS DE PRÉLÈVEMENT DU CANAL DE GARONNE AUX DEUX PRISES DE TOULOUSE ET POMMEVIC EN FONCTION DU DÉBIT RELEVÉ AU POINT NODAL DE VERDUN-SUR-GARONNE

Valeur de débit	Débits cumulés de la prise de Toulouse et de la prise de Pommevic (point nodal de Verdun-sur-Garonne)
Débit autorisé actuel	8,4 m ³ /s
QA	7,8 m ³ /s (correspondant à une restriction de 15 % ou 1 jour/semaine)
	7,1 m ³ /s (correspondant à une restriction de 30 % ou 2 jours/semaine)
QAR	6,3 m ³ /s
DCR	4,2 m ³ /s

Les valeurs de débits ont été calculées à partir d'une hypothèse de 50% de prélèvements à usage agricole. Ces valeurs pourront être révisées, notamment pour prendre en compte les résultats :

- des études en cours concernant l'installation de dispositifs destinés à améliorer la gestion hydraulique du canal latéral et l'analyse des volumes dédiés à chaque usage (maîtrise d'ouvrage VNF) ;
- du travail sur la cohérence des données concernant l'irrigation agricole (points de prélèvements, débits, volumes prélevés, surfaces irriguées et assolements) à mettre en œuvre avec les organismes uniques pour la gestion collective des prélèvements d'eau.

Les restrictions prévues sur les usages selon la gravité de l'étiage figurent dans le tableau ci-après :

TABLEAU A3.3
RESTRICTIONS PRÉVUES SUR LES USAGES SELON LA GRAVITÉ DE L'ÉTIAGE

Valeur de débit	Prélèvements agricoles	Usage de navigation
QA	Limitation à hauteur de 15 à 30 %	Restrictions sur le fonctionnement des éclusées : regroupement des bateaux avant mise en œuvre des éclusées, avec au minimum un passage toutes les heures durant les heures ouvrables
QAR	Limitation à hauteur de 50 %	Restrictions sur le fonctionnement des éclusées : regroupement des bateaux avant mise en œuvre des éclusées, avec au minimum un passage toutes les heures durant les heures ouvrables
DCR	Interdiction	Maintien en eau du canal en vue d'assurer les usages d'AEP et de salubrité, ainsi que la stabilité des berges. Mesures spécifiques d'exploitation : régulation des biefs afin d'éviter les surverses, fermeture des épanchoirs. Restrictions de navigation : organisation de convois (par sens et par demi-journée).

Les restrictions aux prélèvements agricoles doivent être identiques pour tout l'axe du canal dans les quatre départements concernés (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gironde), à partir d'une gestion depuis la station de Verdun-sur-Garonne. Ces restrictions peuvent se traduire par la mise en place de tours d'eau dont l'organisation est définie par les arrêtés départementaux, dans le cadre d'une concertation entre les départements concernés et avec les Organismes uniques de gestion collective de l'eau.

VNF veillera à réguler et restreindre au maximum les prélèvements d'eau à ses prises en Garonne en cas de restriction, dans l'attente des dispositifs d'optimisation prévus sur ces prises d'eau.

Les restrictions à imposer aux autres usages (centrales hydroélectriques, ouvrages fondés en titre, installations industrielles, usages domestiques et de loisir, fonctionnement des canaux, sports nautiques et golfs) sont prévues à l'article 2.6.3 du plan d'action sécheresse interdépartemental. Pour les usages à partir des réseaux d'eau potable, les restrictions sont prévues par l'article 2.6.2.

Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-21-001

Arrêté cadre inter-départemental portant définition des
modalités de mise en application du plan de crise
"sécheresse" pour le bassin Aveyron



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Mission inter-services de l'eau et de la nature

AP n°

Arrêté cadre inter-départemental portant définition
des modalités de mise en application du plan de crise "sécheresse"
Bassin de l'Aveyron

Les préfets de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère, du Tarn et de Tarn-et-Garonne

Vu le code civil et notamment les articles 640 à 645,

Vu le code de la santé publique et notamment son livre III,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.211-3, L.214-18, L.215-7 à L.215-13 et R.211-66 à R.211-74,

Vu le code pénal et notamment son livre I^{er} – titre III,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2215-1,

Vu la loi du 16 octobre 1919 modifiée, relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique,

Vu le décret n° 2010-0146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-0374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne entré en vigueur le 21 décembre 2015,

Vu l'arrêté cadre inter-préfectoral 2012-291-0008 du 17 octobre 2012 définissant le plan d'action sécheresse sur le bassin de l'Aveyron,

Vu la consultation du public organisée du 10 février 2016 au 01 mars 2016 sur le site Internet des services de l'Etat de l'ensemble du périmètre du sous-bassin de l'Aveyron,

Considérant la nécessité d'une cohérence de la gestion des situations de crise au niveau de l'ensemble du bassin de l'Aveyron, conformément aux principes de l'article L.211-3 du code de l'environnement,

Considérant l'absence d'observation du public,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne,

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère, du Tarn et de Tarn-et-Garonne,

ARRETENT

Article 1 – Abrogation

L'arrêté cadre inter-préfectoral 2012-291-0008 du 17 octobre 2012 sus-visé et définissant le plan d'action sécheresse sur le bassin de l'Aveyron est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2 – Étendue de la réglementation

Le plan d'action sécheresse joint en annexe 1 au présent arrêté est approuvé.

Ce plan définit sur le sous-bassin de l'Aveyron :

- ◆ les seuils d'alerte en cas de sécheresse,
- ◆ les mesures correspondantes de restrictions des usages de l'eau.

Les départements concernés sont : l'Aveyron – le Lot – la Lozère – le Tarn – le Tarn-et-Garonne.

Article 3 – Publicité

Le présent arrêté, accompagné du plan de crise :

- ◆ est publié au recueil des actes administratifs de chacun des départements concernés,
- ◆ est mis à disposition du public à la DDT de chacun des départements concernés,
- ◆ est mis à disposition du public sur le site internet des préfetures de chacun des départements concernés pendant un an.

Article 4 – Mise en cohérence des dispositions départementales

Les préfets arrêtent les dispositions départementales nécessaires à la mise en œuvre du présent arrêté. Les décisions ainsi prises de limitation provisoire des usages de l'eau respectent les mesures définies par ce plan d'action pour faire face à une menace de sécheresse.

Article 5 – Délai et voie de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté doit être introduit devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de publicité.

Article 6 – Exécution

Les secrétaires généraux des préfetures des départements concernés (Aveyron – Lot – Lozère – Tarn – Tarn-et-Garonne), les services chargés de la police de l'eau des départements concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 21 juin 2016

Le préfet de l'Aveyron,
Louis LAUGIER

La préfète du Lot,

Le préfet de la Lozère,



Hervé MALHERBE

Le préfet du Tarn,

Le préfet de Tarn-et-Garonne,



Thierry GENTILHOMME



Pierre BESNARD

Mission inter-services de l'eau et de la nature de Tarn-et-Garonne

Sous-bassin de l'Aveyron Plan d'action sécheresse interdépartemental

Annexe 1 à l'arrêté

1 – Le contexte réglementaire

1.1 – Les zones d'alerte

Les articles R.211-66 à R.211-70 du code de l'environnement, relatif à la limitation ou à la suppression provisoire des usages de l'eau, donne les pouvoirs utiles aux préfets de département pour mettre en œuvre des restrictions aux usages de l'eau en cas de pénurie dans une ou plusieurs zones, moyennant :

- ◆ la définition préalable de seuils d'alerte,
- ◆ une cohérence inter-départementale par bassin versant,
- ◆ une information préalable des usagers.

Le présent plan d'action a pour objectif de définir, au niveau inter-départemental, les orientations que les arrêtés ultérieurs pris par chaque préfet de département doivent respecter.

1.2 – Les zones de répartition des eaux

Les articles R.211-71 à R.211-74 du code de l'environnement définissent les zones de répartition des eaux dans lesquelles, tous les prélèvements d'une capacité supérieure ou égale à 8 m³/h sont soumis à autorisation.

La totalité du bassin versant de l'Aveyron est classée en zone de répartition des eaux.

1.3 – Le Sdage Adour-Garonne 2016-2021

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne est entré en vigueur le 21 décembre 2015. Il fixe les points nodaux sur les rivières avec leur DOE et leur DCR.

◆ Le DOE (Débit Objectif d'Étiage)

C'est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. Il traduit les exigences de la gestion équilibrée visée à l'article L.211-1 du code de l'environnement. A chaque point nodal, la valeur du DOE est visée chaque année en période d'étiage en valeur moyenne journalière. La valeur du DOE doit, en conséquence, être garantie chaque année pendant l'étiage. Le Sdage indique, dans son orientation C3 "Définition des débits de référence", le DOE est considéré a posteriori satisfait :

- ✓ pour l'étiage d'une année donnée lorsque le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN₁₀) a été maintenu au-dessus de 80 % de la valeur du DOE (VCN₁₀ > 0,8 DOE),
- ✓ durablement lorsque les conditions précédentes ont été réunies au moins 8 années sur 10.

- ◆ Le DCR (Débit de CRise)

C'est le débit de référence au-dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

La valeur du DCR est impérativement sauvegardée en valeur moyenne journalière.

Les seuils d'alerte d'un plan d'action doivent être compatibles avec ces DOE et DCR.

1.4 – Le rôle du préfet coordonnateur

Le préfet coordonnateur du sous-bassin de l'Aveyron est le préfet de département de Tarn-et-Garonne. Il anime et coordonne la politique de gestion de l'eau en situation de crise à l'échelle du sous-bassin afin de garantir la cohérence, l'équité et la solidarité des mesures de restrictions d'usages prises par chaque préfet de département. A ce titre, il organise une concertation inter-départementale et assure l'harmonisation des mesures de restrictions prises dans chaque département du sous-bassin Aveyron.

Le préfet coordonnateur du sous-bassin veille à l'harmonisation, la coordination et la cohérence des mesures avec les préfets des autres sous-bassins (Tarn – Garonne).

2 – Le plan d'action

2.1 – Définitions

- ◆ La période d'étiage

Elle correspond à la période de vigilance en matière de suivi hydrologique des cours d'eau du bassin. Elle s'étend du **01 juin au 31 octobre**.

- ◆ La situation de sécheresse

Elle est caractérisée par le franchissement du DOE ou d'autres indicateurs hydrologiques.

- ◆ Les débits de gestion

- ✓ DOC (débit objectif complémentaire) (mesure C3 du Sdage)

Il est recommandé, qu'au niveau départemental, une réflexion soit menée pour fixer des débits d'objectifs complémentaires (DOC) sur les principaux affluents pour lesquels le Sdage n'a pas fixé de DOE. Ces débits de référence doivent être satisfaits dans les mêmes conditions que les DOE (cf paragraphe 1-3).

- ✓ DA ou QA (débit d'alerte)

Il s'agit du seuil de débit en dessous duquel les premières mesures de restriction sont enclenchées. Cette valeur est en général de 80 % du DOE mais peut être adaptée sur les cours d'eau à faible débit.

- ◆ DAR ou QAR (débit d'alerte renforcée)

Il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcée peut correspondre au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [$DCR + 1/3 (DOE - DCR)$] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.

2.2 – Définitions des périmètres

- ◆ Axe principal : l'Aveyron
- ◆ Bassin avec point nodal : la Lère – le Viaur (et leurs affluents respectifs)
- ◆ Bassin sans point nodal et avec DOC : il comprend le cours d'eau et ses affluents
- ◆ Bassin sans point nodal et sans DOC (petits bassins) : il comprend tous les autres petits affluents

Les points nodaux sont ceux définis par le Sdage 2016-2021 (tableau C3 – bassin de l'Aveyron).

2.3 – Axes et zones géographiques d'application de l'arrêté

Le suivi du débit sur les points nodaux permet de déclencher au besoin des mesures de restriction dans le bassin versant en amont du point nodal ou sur la zone géographique concernée.

Chaque point nodal doit délivrer en aval un débit suffisant pour assurer la préservation du milieu naturel et la coexistence des usages. Lorsque ce n'est pas le cas, les mesures de restriction, décrites dans les paragraphes suivants, sont mises en application.

S'il y a défaillance du débit enregistré à un point nodal mais que le débit enregistré au point nodal situé plus en amont respecte les obligations de débit, les mesures de restriction ne s'appliqueront que pour la zone située sur la zone géographique concernée.

Une concertation inter-départementale, sous l'égide du préfet coordonnateur de sous-bassin, peut être envisagée pour examiner les mesures anticipées à prendre éventuellement dans la zone amont.

Afin d'assurer la progressivité des mesures et la solidarité amont-aval et autant que faire se peut, il ne doit pas y avoir de différence de plus d'une mesure de restriction entre deux tronçons successifs de même régime (réalimenté – non-réalimenté).

2.4 – Fixation des débits seuils (valeur en m³/s) et zone géographique

Les débits seuils prennent en compte les débits de soutien d'étiage éventuellement injectés depuis les retenues conventionnées. Il s'agit pour :

- ◆ le Viaur : barrage de Thuriès – système du Levezou,
- ◆ le Cérou : barrage de Saint-Géraud,
- ◆ la Vère : barrage de Fourrogues,
- ◆ l'Aveyron : retenue du Gouyre – retenue du Tordre.

2.4.1 – Les axes et bassins avec point nodal

Cours d'eau des axes principaux	Point nodal Sdage 2010-2015	Zone géographique concernée	DOE m ³ /s	QA m ³ /s	QAR m ³ /s	DCR m ³ /s
Aveyron aval	Loubéjac	Le cours d'eau à l'aval de Laguépie	4,00	<u>3,20</u>	2,00	1,00
Aveyron amont	Laguépie 1	Le cours d'eau à l'amont de Laguépie	1,10	<u>0,90</u>	0,80	0,70
Lère aval	Réalville	Bassin de la Lère réalimentée	0,10	<u>0,10</u>	0,05	0,02
Viaur	Laguépie 2	Le cours d'eau du Viaur réalimenté	1,10	<u>0,90</u>	0,60	0,30

2.4.2 – Les axes et bassins sans point nodal mais avec DOC

Cours d'eau	Point de référence	Zone géographique concernée	DOC m ³ /s	QA m ³ /s	QAR m ³ /s	DCR m ³ /s
Cérou (*)	Milhars	Bassin du Cérou	0,750	<u>0,600</u>	0,450	0,300
Lère et Cande non réal	Hèche (Caussade – 82)	Bassin de la Lère non réalimentée	0,030	<u>0,030</u>	0,030	0,010
Viaur non réal	Lestréaldie (Centres – 12)	Bassin du Viaur et cours d'eau du Viaur non réalimenté	0,200	<u>0,160</u>	0,153	0,130
Vère	La Gauterie (Bruniquel – 82)	Bassin de la Vère	0,100	<u>0,080</u>	0,05	0,020

(*) Une étude devra préciser les valeurs de référence pour le Cérou à Milhars.

2.4.3 – Les axes et bassins sans point nodal et sans DOC

Tous les autres affluents non cités dans les tableaux ci-dessus, qui ne disposent pas de point nodal ou d'un point de gestion avec DOC, sont classés en tant que "petits bassins".

Sur ces petits bassins, la situation hydrologique est évaluée, selon les départements, à partir :

- ◆ de mesures de débits si le petit bassin est équipé d'une station et de débits de gestion de crise définis,
- ◆ des relevés par observation [ONDE (observatoire national des étiages)],
- ◆ de jaugeages ponctuels.

Selon la qualification de la situation hydrologique, des mesures de restrictions sont prises afin d'éviter d'atteindre l'état d'assec.

Sous réserve du respect des principes indiqués ci-dessus, les conditions de mise en œuvre des restrictions sont définies dans les arrêtés départementaux.

2.5 – Mesures de restriction correspondantes

Seuils	Axe et bassin avec point nodal § 2-4-1	Axe et bassin sans point nodal et avec DOC § 2-4-2	Petits bassins § 2-4-3
DOE – DOC (débit objectif étiage)	Entrée en vigilance Information AEP éventuelle	Entrée en vigilance Information AEP éventuelle	Les mesures de restriction sont définies dans les arrêtés départementaux
DA – QA (débit d'alerte)	1 jour / semaine 15 % du débit autorisé ou 2 jours / semaine 30 % du débit autorisé	1 jour / semaine 15 % du débit autorisé ou 2 jours / semaine 30 % du débit autorisé	
DAR – QAR (débit d'alerte renforcé)	3,5 jours / semaine 50 % du débit autorisé	3,5 jours / semaine 50 % du débit autorisé	
DCR (débit de crise)	Interdiction d'irrigation	Interdiction d'irrigation	

◆ Cours d'eau réalimentés

Concernant les cours d'eau réalimentés, les gestionnaires sont tenus de respecter, dans la partie aval de ces cours d'eau, les objectifs qui leur sont assignés en termes de DOE ou de débit de consigne contractuel. Ces objectifs sont précisés par arrêté préfectoral départemental. Il appartient au gestionnaire, en relation avec le service de police de l'eau, de mettre en place les mesures progressives nécessaires pour éviter l'apparition de situation de crise.

2.6 – Procédure de déclenchement et de levées des mesures

2.6.1 – Déclenchement des mesures (axes et bassins avec DOE ou DOC)

2.6.1.1 – Mesures de limitation

L'indicateur retenu est la moyenne des débits au cours des **trois derniers jours** des débits moyens journaliers (QMJ). Des mesures ponctuelles peuvent remplacer les QMJ lorsqu'elles ne sont pas disponibles.

◆ Mesures à 1 jour ou 3,5 jours

Si la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours passe sous un seuil, les mesures de limitation correspondantes sont mises en œuvre.

La décision est accompagnée de l'analyse sur les sept derniers jours des débits moyens journaliers (pente de la courbe des débits).

◆ Mesures à 2 jours

Le constat d'inefficacité de la mesure de restriction à "1 jour – 15 % du débit" s'observe par une baisse de la moyenne des QMJ des trois derniers jours par rapport à la précédente analyse qui a permis de mettre en place la mesure "1 jour – 15 % du débit".

Si la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours est inférieure à la moyenne de la précédente analyse, la mesure de limitation "2 jours – 30 % du débit" est mise en œuvre.

La décision est accompagnée de l'analyse sur les sept derniers jours des débits moyens journaliers (pente de la courbe des débits).

2.6.1.2 – Mesures d'interdiction

Le franchissement durant **deux jours consécutifs** du débit moyen journalier sous le DCR (débit de crise) entraîne la mise en œuvre des mesures d'interdiction.

2.6.1.3 – Assouplissement ou levée des contraintes

La moyenne des débits moyens journaliers sur 3 jours est retenue comme indicateur unique pour assouplir ou lever les mesures de restrictions.

Si la moyenne des QMJ des 3 derniers jours redevient supérieure au débit de crise (QCR), au seuil d'alerte renforcé (QAR) ou au seuil d'alerte (QA), les mesures de restriction sont réduites respectivement à 50 % de restriction au lieu de l'interdiction, à 30 % au lieu de 50 %, à 15 % au lieu de 30 % ou levées au lieu de 15 %.

L'analyse de la tendance des débits sur les 7 derniers jours ainsi que les prévisions disponibles doivent permettre d'éviter que les décisions soient prises à l'occasion d'événements conjoncturels, que ce soit pour la mise en œuvre de restrictions ou pour leur assouplissement.

2.6.2 – Petits bassins

Les mesures de restriction, d'interdiction, d'assouplissement et de levées sont définies dans les arrêtés départementaux.

2.6.3 – Durée des mesures

Les mesures sont appliquées pendant au moins une semaine afin de limiter la multiplication des arrêtés et d'en permettre la bonne mise en œuvre.

2.7 – Prélèvements concernés par les mesures

Les modalités pratiques de mise en œuvre sont fixées par arrêté préfectoral départemental.

L'objectif est de répartir la restriction de façon homogène sur le bassin versant en fonction des capacités réelles de prélèvement afin d'éviter tout "à-coup" préjudiciable au milieu.

2.7.1 – Usages agricoles

Tous les prélèvements d'irrigation effectués à partir des cours d'eau, canaux et nappes d'accompagnement des rivières sont concernés par les mesures de restriction et d'interdiction.

Les nappes d'accompagnement de l'Aveyron-aval et de la Lère-aval ont fait l'objet d'une délimitation par le BRGM. La carte correspondante est jointe au présent arrêté en annexe 2.

Pour les autres cours d'eau et dans l'attente d'étude de définition des nappes d'accompagnement des rivières, tous les prélèvements situés dans une bande de 100 mètres de part et d'autre du cours d'eau sont considérés comme prélèvement dans la nappe d'accompagnement.

Les réseaux collectifs d'irrigation sont soumis aux restrictions de leurs zones géographiques de prélèvement.

Le remplissage des retenues par prélèvement dans les cours d'eau concernés est interdit pendant la période d'étiage ou lors de situation de sécheresse intervenant hors de la période d'étiage.

2.7.2 – Usage à partir des réseaux publics d'eau potable

◆ Lorsque le DOE est atteint

Une campagne de sensibilisation aux économies de l'eau auprès des usagers des réseaux d'eau potable est mise en œuvre.

◆ Lorsque le seuil de restriction est atteint

Le préfet peut éventuellement, suivant la connaissance de ses services, distinguer deux types de situation :

- ✓ Secteur dans un bassin versant dont la distribution de l'eau n'est pas influencée par la sécheresse et dont la demande peut être satisfaite

Dans ce cas de figure, il n'y a pas de raisons techniques ou sanitaires de prévoir des interdictions mais des rappels sur les mesures d'économie d'eau sont prodigués.

- ✓ Le débit du bassin versant influence la production d'eau potable et/ou la demande en eau potable risque de ne pas être satisfaite

Les particuliers, les collectivités et les industriels sont concernés par les interdictions suivantes :

Seuil	Mesures préconisées de limitation des prélèvements à partir des réseaux d'eau potable
Débit d'alerte franchi (QA)	<ol style="list-style-type: none"> 1 – le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires - alimentaires) ou technique (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité. 2 – le remplissage des piscines privées existantes au 01 juin de la campagne est interdit. 3 – l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature est interdit de 8 h 00 à 20 h 00 (les jardins potagers ne sont pas concernés). 4 – les activités industrielles et commerciales doivent limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement doit être rempli hebdomadairement. 5 – les installations soumises à autorisation au titre de la nomenclature ICPE doivent respecter les dispositifs s'appliquant en cas de sécheresse contenus dans leurs arrêtés d'autorisation. Les mesures citées ci-avant leur étant de toutes manières applicables. 6 – Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux est interdit
Débit d'alerte renforcée (QAR)	<ol style="list-style-type: none"> 1 – le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires - alimentaires) ou technique (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité. 2 – le remplissage des piscines privées existantes au 01 juin de la campagne est interdit. La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation. 3 – l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature est interdit. 4 – l'arrosage des jardins potagers est interdit de 8 h 00 à 20 h 00. 5 – l'arrosage des stades est interdit. 6 – les fontaines publiques en circuit ouvert doivent être fermées. 7 – le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques. 8 – les activités industrielles et commerciales doivent limiter leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement doit être rempli hebdomadairement. 9 – une surveillance accrue des rejets des stations d'épuration est prescrite. Les travaux nécessitant le délestage direct dans le milieu récepteur sont soumis à autorisation préalable et peuvent être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé. 10 – le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel est interdit. 11 – la vidange des plans d'eau de toute nature est interdite dans les cours d'eau. 12 – les ICPE soumises à autorisation au titre de la nomenclature ICPE doivent respecter les arrêtés préfectoraux complémentaires de restriction d'eau en période de sécheresse qui leur auront été notifiés. Les ICPE soumises à déclaration doivent respecter les arrêtés cadres complémentaires qui sont établis localement afin de préserver la ressource en eau. Les mesures citées ci-avant leurs étant de toutes manières applicables.
Débit de crise (QCR)	<ol style="list-style-type: none"> 1 – reprise des restrictions précédentes. 2 – la réquisition des stocks d'eau et toute autre mesure doit être validée par la cellule de crise. 3 – d'autres mesures complémentaires peuvent être mises en œuvre.

Le remplissage des piscines neuves (postérieures au 01 juin de la campagne) à partir du réseau d'eau potable peut être subordonné à l'accord formel et soumis aux conditions du gestionnaire du réseau utilisé. Ceci de manière à adapter les capacités de production ou de distribution d'eau à la satisfaction des usages prioritaires.

Par ailleurs, en fonction des indications des exploitants des réseaux d'eau potable, les interdictions peuvent être modulées ou non (plage horaire – régulation des débits – moyens spécifiques – ...) et/ou peuvent être élargies aux professionnels.

2.7.3 – Autres usages

- ◆ Micro-centrales régies par la loi du 16 octobre 1919

Le fonctionnement des micro-centrales par éclusées est interdit entre le 01 juin et le 30 septembre, ou en période de sécheresse tel que défini au paragraphe 2.1.

- ◆ Autres ouvrages fondés en titre

Le fonctionnement par éclusées (type moulins à farine - scierie) est interdit dès l'activation d'une mesure de restriction d'au moins 2 jours / semaine ou 30 % du débit.

- ◆ Industriels

Les installations industrielles doivent limiter leurs prélèvements au strict besoin nécessaire à leurs activités.

- ◆ Rejets

Dès la mise en place des premières mesures de restriction sur une zone géographique, la surveillance et la limitation des rejets urbains et industriels peuvent être prescrits et peuvent aller jusqu'à l'interdiction.

- ◆ Loisirs – Domestique

Les collectivités, ainsi que les particuliers, doivent se conformer aux mesures de limitations des prélèvements à usage agricole pour l'arrosage à partir du milieu naturel que sont les cours d'eau et les nappes d'accompagnement (terrains de sport – espaces verts – potager – ...).

- ◆ Sports nautiques

Dès l'application du premier niveau de restriction sur un bassin ou un cours d'eau, le canyoning et l'aquarandonnée sont interdits sur les tronçons de 1ère catégorie. Dès l'application du 2^{ème} niveau de restriction, les pratiques du canoë ou autre type d'embarcation sont interdits sur les tronçons de 1ère catégorie.

- ◆ Golfs

Conformément à la charte signée le 16 septembre 2010, les prélèvements pour l'arrosage des golfs sont limités en cas de situation de sécheresse, que l'eau soit issue du milieu naturel (nappe et cours d'eau) ou de l'AEP.

Seuils d'alerte	Mesures de restriction pour l'irrigation agricole	Mesures de restriction pour l'arrosage des golfs
DA – QA (débit d'alerte)	1 jour / semaine 15 % du débit autorisé ou 2 jours / semaine 30 % du débit autorisé	Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 h 00 à 20 h 00 Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15 % à 30 %
DAR – QAR (débit d'alerte renforcé)	3,5 jours / semaine 50 % du débit autorisé	Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens et des départs Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 %
DCR (débit de crise)	Interdiction d'irrigation	Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens qui pourront être arrosés entre 20 h 00 et 8 h 00 sauf en cas de pénurie d'eau potable Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 70 %

Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pendant la période d'étiage.

Les réserves situées dans les golfs alimentés par une autre ressource que l'eau potable, les prélèvements en cours d'eau ou dans les nappes sont librement utilisables par les golfs.

2.7.4 – Puits privés à usage d'eau potable

L'attention de la population est appelée sur les risques pour la santé liés à la consommation d'eau provenant de puits particuliers qui ne sont pas régulièrement contrôlés.

2.8 – Dérogations agricoles

Les dérogations doivent être restreintes au risque de limiter l'impact des mesures de restriction et d'entraîner des disparités importantes entre irrigants.

Elles ne peuvent concerner que des surfaces irriguées, limitées au sein d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant et ne peuvent représenter plus de 10 % des volumes autorisés en prélèvement par département et par zone géographique. Une approche au travers des surfaces peut être acceptée dans la même proportion.

Les dérogations ne s'appliquent qu'aux irrigants dont les prélèvements sont dûment autorisés.

Les limitations de 15 % à 50 % s'appliquent à toutes les cultures. Les dérogations ne s'appliquent que lorsque des mesures d'interdiction totale entrent en vigueur. La mesure de dérogation correspond au maximum au maintien d'une limitation de 50 % mise en place précédemment.

La liste limitative des cultures faisant l'objet de dérogations est fixée par chaque préfet de département, soit avant le 30 mai, soit intégrée à l'arrêté-cadre départemental "sécheresse" ou à l'arrêté d'autorisation de prélèvement. Les périmètres concernés sont déterminés, conformément aux règles précitées, et accompagnés d'un argumentaire mettant en évidence la marginalité des prélèvements concernés.

2.9 – Informations départementales

A l'initiative des préfets et autant que de besoin, des réunions peuvent être organisées afin d'informer les usagers des dispositions qui peuvent ou qui ont été prises.

Les représentants des différents usagers sont invités à participer aux réunions d'information.

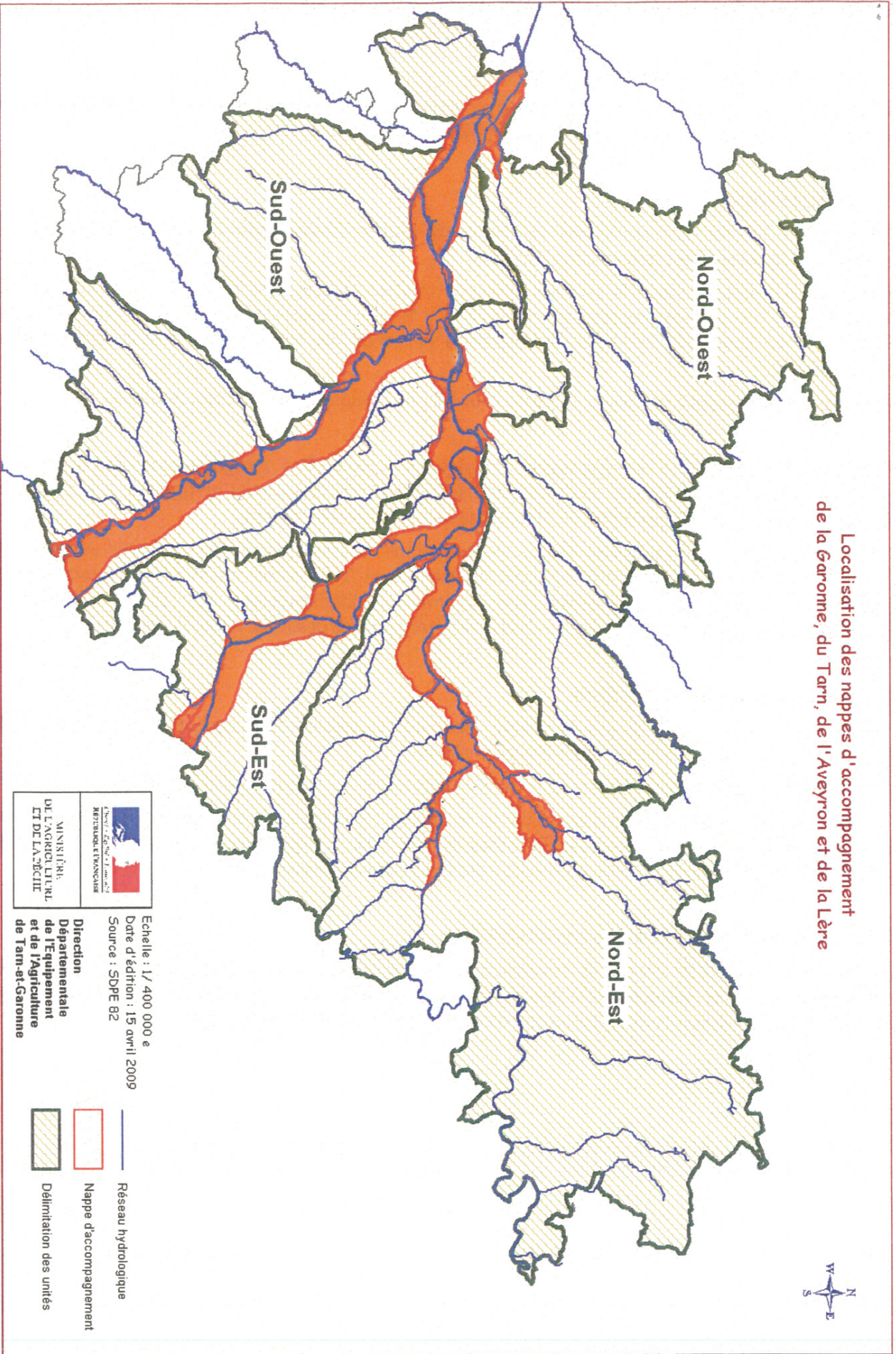
En cas de prévision de situation difficile d'un point de vue hydrologique, une réunion d'information est organisée le plus tôt possible dans l'année avant le début de l'étiage dans l'objectif de présenter les dispositifs mis en place et de faire le point sur la situation dans son ensemble.

2.10 – Compréhension des actes administratifs

Lors d'une modification de niveau de restriction sur un ou plusieurs axes ou bassins, un nouvel arrêté préfectoral est pris avec abrogation du précédent. La modification partielle d'un arrêté préfectoral n'est pas utilisée afin d'améliorer la compréhension des actes administratifs pour l'utilisateur.

Annexe 2 : Localisation des nappes d'accompagnement

Localisation des nappes d'accompagnement
de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et de la Lère



Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-20-002

Arrêté inter-préfectoral autorisation unique pluriannuelle
de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le
sous-bassin du Tarn

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU TARN**

Service eau, risques environnement et
sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et
environnement

Bureau ressources en eau

**Arrêté inter-préfectoral du 20 JUN 2016
portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour
l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn**

LE PRÉFET DE
L'AUDE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE
L'AVEYRON,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU GARD,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE
LA REGION LANGUEDOC-
ROUSSILLON- MIDI-PYRENEES
PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE
L'HERAULT,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU TARN,
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE,

- Vu le code civil ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux et modifiant le décret n°94-354 du 29 avril 1994 ;
- Vu le décret n° 2014-751 du 1er juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;

- Vu le décret du Président de la République du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu la circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation ;
- Vu la circulaire du 03 août 2010 relative à la résorption des déséquilibres quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation dans les bassins où l'écart entre le volume prélevé en année quinquennale sèche et le volume prélevable est supérieur à un seuil de l'ordre de 30 % ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn ;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 8 février 2016 portant ouverture de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 29 février 2016 au 29 mars 2016 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1994-1487 du 22 août 1994 qui classe la totalité des communes du département de Tarn-et-Garonne dans une zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°94-2037 du 17 octobre 1994 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2003-324-4 du 20 novembre 2003, fixant dans le département de l'Aveyron la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°95-2368 du 10 novembre 1995, fixant dans le département de l'Aude la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°38 du 05 mars 1996, fixant dans le département de la Haute-Garonne la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 1996, fixant dans le département du Tarn la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juin 2004 modifié le 18 septembre 2013, 9 août 2010 et 10 août 2010, fixant dans le département de l'Hérault, respectivement pour le bassin versant du Vidourle, les aquifères des sables Astiens de Valras-Agde et du bassin versant de l'Aude médiane la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juillet 2010, 18 septembre 2013 et 30 octobre 2013, fixant dans le département du Gard, respectivement pour les bassins versants de la Cèze, du Vidourle et du Gardon amont la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de gestion des étiages du sous-bassin Tescou approuvé par le préfet coordonnateur de ce sous-bassin le 17 mars 2004 ;
- Vu le plan de gestion des étiages du sous-bassin Tarn approuvé par le préfet coordonnateur de ce sous-bassin le 08 février 2010 ;
- Vu le protocole d'accord du 04 novembre 2011 entre l'Etat et les chambres régionales d'agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ;
- Vu la notification, en date du 02 avril 2012, du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn ;
- Vu le courrier en date du 04 avril 2013 relatif au mode de gestion du périmètre élémentaire du Bernazobre (UG 100) adressé par l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn ;
- Vu la note de la commission administrative de bassin (CAB) en date du 24 novembre 2015 et relative aux autorisations uniques pluriannuelles ;
- Vu la note complémentaire au cadrage régional adressé par la DREAL à l'organisme unique Tarn en date du 10 décembre 2014 ;
- Vu la demande en date du 31 août 2015 déposée au titre du L. 214-1 du code de l'environnement par laquelle la chambre d'agriculture du Tarn, désignée comme organisme unique de gestion collective (OUGC), représentée par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, sollicite une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur le périmètre du sous-bassin Tarn ;
- Vu le projet du premier plan de répartition entre préleveurs irrigants intégré au dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle figurant en annexe du dossier de demande d'autorisation ;
- Vu l'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000 ;
- Vu les consultations menées et les avis recueillis au titre de l'article R. 214-10 du code de l'environnement et du décret n°2014-751 du 1^{er} juillet 2014 ;
- Vu l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (direction régionale de l'environnement, l'agriculture et du logement (DREAL) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Autorité environnementale) en date du 29 janvier 2016 ;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement ;
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 février au 29 mars 2016 ;
- Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête déposés le 29 avril 2016 ;
- Vu le rapport du 03 mai 2016 du service de police de l'eau et du milieu aquatique de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 10 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 23 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 27 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 20 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le courrier du 30 mai 2016 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites ;
- Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 3 juin 2016 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour une gestion équilibrée de la ressource en eau que représente la mission d'un organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-111 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle s'applique à tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle se substitue à toutes les autorisations et déclarations de prélèvement d'eau pour l'irrigation, existantes au sein du périmètre de gestion collective quelle que soit la ressource utilisée ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-111 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement ne concerne que le seul acte de prélèvement et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement ;

CONSIDERANT que suite à sa demande effectuée, en date du 04 juin 2014, auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de Midi-Pyrénées, l'organisme unique du sous-bassin Tarn a fait l'objet d'une note complémentaire au cadrage régional concernant l'élaboration du dossier d'autorisation unique pluriannuelle ;

CONSIDERANT les études et démarches menées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn, depuis sa désignation en date du 31 janvier 2013, pour améliorer la connaissance de l'ensemble des prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole (notamment leur localisation, leurs caractéristiques techniques, le milieu et le type de ressource impactés), qui ont permis une répartition des volumes demandés par périmètre élémentaire et par type de ressource ;

CONSIDERANT la notification des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn, en date du 02 avril 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne et les études et démarches menées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn afin de répartir les volumes prélevés par périmètre élémentaire et par type de ressource, il apparaît que

la répartition des volumes prélevables proposées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn est cohérente ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Agout » ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE «Tarn amont» ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique arrête chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé. Le plan est présenté au préfet pour homologation selon les modalités prévues par l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement. Ainsi, chaque année, le préfet vérifiera la cohérence du plan de répartition avec l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole et le respect de ce dernier ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique transmet au préfet avant le 31 janvier de chaque année un rapport annuel comprenant notamment un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement. Ainsi, chaque année, le préfet vérifie le respect des volumes autorisés par le plan de répartition et la cohérence avec l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique transmet au préfet avant le 31 janvier de chaque année le règlement intérieur de la structure ou les modifications qui sont intervenues au cours de l'année précédente ;

CONSIDERANT que les démarches effectuées par l'organisme unique dans le cadre de l'élaboration des documents mentionnés à l'article R. 211-112 du code de l'environnement permettent de poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'ensemble des prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole et d'ajuster les mesures mises en œuvre ;

CONSIDERANT que conformément à la notification des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn, en date du 02 avril 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, les périmètres élémentaires concernés par la gestion dérogatoire « par les débits » jusqu'en 2021 font l'objet de modalités de gestion définies dans le protocole de gestion intégré au dossier de demande d'autorisation ;

CONSIDERANT que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne 2016-2021 indique que le sous bassin Tarn est en déséquilibre quantitatif ;

CONSIDERANT que le protocole d'accord du 4 novembre 2011 retient une gestion par les débits pour les périmètres élémentaires du Rance, du Dourdou et Sorgue, du Bernazobre, du Dadou Amont, de l'Agout Amont, de l'Assou, de l'Agros, du Bagas, du Thoré Amont, de l'Ardial et de la Durenque jusqu'à l'étiage 2021 inclus ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

CONSIDERANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau conformément à l'article L. 211-1 du code de l'environnement ;

- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'enquête du 29 avril 2016 assorti d'une réserve sur la durée de l'autorisation, cette réserve ne pouvant être levée en l'absence d'engagement ferme de l'organisme unique pour un retour à l'équilibre après 2021 ;
- CONSIDERANT que l'organisme unique du sous-bassin Tarn ne s'est pas engagé sur un retour à l'équilibre sur la base des volumes prélevables définitifs issus de la concertation des prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles par périmètre élémentaire après 2021 ;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

Arrêtent

TITRE I- OBJET DE L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE

Article 1^{er} : Désignation du pétitionnaire

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn

96 rue des agriculteurs - BP89

81 003 – Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'autorisation unique pluriannuelle prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-5 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

Article 2 : Objet de l'autorisation

L'autorisation unique pluriannuelle concerne tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles (y compris le remplissage des retenues servant pour tout ou partie à l'irrigation ou la lutte anti-gel) quelle que soit la période et le type de ressource utilisé sur le périmètre du sous-bassin Tarn, à l'exception des prélèvements à usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement.

Les prélèvements se répartissent sur des périmètres élémentaires de gestion regroupant les eaux souterraines et superficielles, pour lesquels un volume prélevable a été notifié par le préfet coordonnateur du bassin le 02 avril 2012.

L'ensemble des périmètres élémentaires du sous -bassin Tarn sont listés en annexe 1.

Article 3 : Périodes de prélèvements

Deux périodes sont distinguées pour les prélèvements visés à l'article 2 :

- une période d'été du 1^{er} juin au 31 octobre
Ces prélèvements concernent l'irrigation de cultures agricoles (culture d'été, horticulture, arboriculture, maraîchage, etc.).
- une période hors été du 1^{er} novembre au 31 mai
Ces prélèvements concernent l'irrigation de cultures agricoles, la lutte antigel et le remplissage des retenues.

Article 4 : Durée de l'autorisation

L'autorisation est accordée jusqu'au 31 mai 2022 à titre personnel, précaire et révocable et sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Article 5 : Volumes autorisés à l'organisme unique par périmètre, période et type de ressource

5.1 Période étiage (01 juin au 31 octobre) à l'échéance du 31 mai 2022

Le tableau ci-dessous mentionne la répartition des volumes en millions de mètres-cubes (Mm3), à l'échéance du 31 mai 2022, soit jusqu'au plan de répartition 2021 inclus, autorisés par périmètre élémentaire et par type de ressources.

	Cours d'eau et nappes connectées	Retenues déconnectées	Nappes déconnectées
n°98 - Rance	0,13	0,04	--
n°99 – Dourdou et Sorgue	1,00	0,24	--
n°100 – Bernazobre	0,56	0,42	0,08
n°101 – Dadou Amont	0,03	0,17	--
n°102 – Agout Amont	0,06	0,20	0,01
n°105 – Assou	0,10	1,09	--
n°106 – Agros	0,10	0,77	--
n°107 – Bagas	0,39	0,81	--
n°108 – Thoré Amont	0,13	0,03	--
n°118 – Tescou	0,820*	3,58	0,06
n°137 – Ardial (ou En Guibaud)	0,08	0,40	0,002
n°138 – Durenque	0,30	0,14	--
n°176 – Tarn Aval	55,07	15,28	2,71
n°177 – Tarn amont en Aveyron	0,39	0,18	0,01
	59,81	23,35	2,87

* : ce volume ne tient pas compte du projet de territoire à venir (cf article 18 du présent arrêté)

5.2 Période hors étiage (01 novembre au 31 mai) à l'échéance du 31 mai 2022

Le tableau ci-dessous mentionne la répartition des volumes en millions de mètres-cubes (Mm3), autorisés par périmètre élémentaire et par type de ressources :

	Cours d'eau et nappes connectées	Plans d'eau	Nappes déconnectées	Volumes destinés au remplissage des retenues par ruissellement
n°98 - Rance	0,065	0,004	--	0,04
n°99 - Dourdou et Sorgue	0,5	0,02	--	0,24
n°100 - Bernazobre	0,34	0,04	0,04	0,42
n°101 - Dadou Amont	0,02	0,02	--	0,17
n°102 - Agout Amont	0,08	0,02	0,004	0,20
n°105 - Assou	0,11	0,11	--	1,09
n°106 - Agros	0,05	0,08	--	0,77
n°107 - Bagas	0,44	0,08	--	0,81
n°108 - Thoré Amont	0,14	0,003	--	0,03
n°118 - Tescou	1,17	0,36	0,029	3,58
n°137 - Ardial (ou En Guibaud)	0,05	0,04	0,005	0,4
n°138 - Durenque	0,15	0,01	--	0,14
n°176 - Tarn Aval	27,53	1,53	1,36	15,28
n°177 - Tarn amont en Aveyron	0,20	0,02	0,003	0,18
	30,85	2,34	1,44	23,35

TITRE II- PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE ET AUX PIECES A PRODUIRE PAR L'ORGANISME UNIQUE

Article 6 : Adaptation du protocole de gestion

Comme stipulé dans le protocole d'accord signé en date du 04 novembre 2011, l'organisme unique met en œuvre les modalités de gestion définies dans le protocole de gestion pour les bassins en gestion dérogatoire « par les débits », et pour les bassins en gestion alternative par tours d'eau soit les périmètres élémentaires suivants :

- n°98 - Rance
- n°99 - Dourdou et Sorgue
- n°100 - Bernazobre
- n°101 - Dadou Amont
- n°102 - Agout Amont
- n°105 - Assou
- n°106 - Agros
- n°107 - Bagas
- n°108 - Thoré Amont

- n°137 – Ardial
- n°138 – Durenque
- n°176 – Tarn Aval
- n°177 – Tarn amont en Aveyron

Le protocole de gestion doit comporter d'ici le 31 janvier 2017 les éléments suivants :

- des objectifs chiffrés d'autolimitation pour chacun des périmètres élémentaires, à l'approche du franchissement du débit d'objectif d'étiage (DOE) ;
- un tableau de bord de suivi ;
- des indicateurs précis de suivi pour évaluer la mise en œuvre, par les préleveurs, des mesures préconisées et leur efficacité, ceci afin d'améliorer leur pertinence ;
- l'amélioration de la connaissance de l'assolement, afin de proposer les listes des cultures spéciales par périmètre élémentaire et leurs justifications ;
- les nouvelles modalités mises en œuvre conformément à l'article 14 du présent arrêté ;
- en l'absence de projet de territoire abouti sur le périmètre n°118 du Tescou, ce périmètre doit être intégré au protocole de gestion.

L'organisme unique, suite au retour d'expérience et à l'amélioration de sa connaissance, doit, chaque année, améliorer et faire évoluer le protocole de gestion en conséquence et le transmettre au service police de l'eau du département référent pour validation. Le protocole de gestion doit ainsi être adapté en confirmant les actions les plus efficaces et en faisant évoluer les actions les moins pertinentes.

La mise en œuvre des différentes actions fait l'objet d'un rapport écrit spécifique pour le 01 février de chaque année à partir de 2019 afin de prendre en compte le bilan à mi-parcours, défini ci-après. Il est transmis au préfet référent avec copie au préfet des départements concernés. Il spécifie les adaptations du protocole de gestion en confirmant les actions les plus efficaces et en faisant évoluer les actions les moins pertinentes.

Dans le cas où l'organisme unique ne transmet pas les éléments demandés dans le présent article dans les délais indiqués ou si les éléments apportés sont jugés insuffisants par l'administration, celle-ci impose les mesures correspondantes par voie d'arrêté inter-préfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 7 : Plan annuel de répartition

7.1 Élaboration du plan de répartition

L'organisme unique de gestion collective informe le préfet référent du calendrier prévisionnel de l'élaboration du plan de répartition de l'année « n » quatre mois avant le dépôt de celui-ci, soit au plus tard le 01 octobre de chaque année « n-1 ».

L'organisme unique de gestion collective arrête chaque année un plan de répartition selon les besoins exprimés par les préleveurs irrigants, les règles de répartition portées dans son règlement intérieur et la capacité des milieux. Ce plan porte sur deux périodes distinctes :

- la période d'étiage : du 1^{er} juin au 31 octobre,
- la période hivernale et printanière : du 1^{er} novembre au 31 mai.

Concernant les volumes autorisés au titre de l'irrigation dans le présent arrêté pour les eaux souterraines déconnectées, le modèle hydrodynamique de la nappe alluviale en Tarn-et-Garonne réalisé par le BRGM (bureau des ressources géologiques et minières) fixe le volume prélevable admissible pour l'usage d'irrigation selon le niveau de recharge hivernal de la nappe, dans la limite des volumes définis à l'article 5.

Les volumes arrêtés dans le plan de répartition ne peuvent en aucun cas être supérieurs aux volumes fixés à l'article 5 pour chaque période, chaque périmètre et chaque type de ressource, sous peine d'être rejeté.

Toutefois, une majoration de 20 % des volumes autorisés pour les prélèvements en nappe déconnectée peut être tolérée jusqu'au 31 janvier 2018. Ce délai doit permettre à l'organisme unique d'améliorer la connaissance de cette ressource et, le cas échéant de demander une modification des volumes autorisés.

En complément du projet de plan de répartition annexé au dossier AUP, l'organisme unique :

- établit une note explicitant la démarche suivie pour :
 - recueillir des demandes (publicité – délais – relance),
 - se conformer aux volumes autorisés dans la présente autorisation,
- établit un tableau récapitulatif faisant apparaître par département administratif, par période, par périmètre élémentaire et par type de ressource :
 - le nombre d'irrigants,
 - le nombre de points de prélèvements,
 - la somme des volumes demandés par les irrigants,
 - le total du volume proposé par l'OUGC dans le cadre du PAR,
 - le volume autorisé conformément à l'article 5 du présent arrêté,
 - pour la période hiver, les volumes destinés aux divers usages : irrigation, remplissage de plans d'eau ou lutte antigel.
- établit un tableau récapitulatif faisant apparaître par département administratif, par période, par périmètre élémentaire et par masse d'eau à pression significative définie à l'article 13 :
 - le nombre d'irrigants,
 - le nombre de points de prélèvements,
 - la somme des volumes demandés par les irrigants,
 - le total du volume proposé par l'OUGC dans le cadre du PAR,
 - pour la période hiver, les volumes destinés aux divers usages : irrigation, remplissage de plans d'eau ou lutte antigel.

7.2 Communication du plan de répartition

Le plan annuel est communiqué sous format papier et sous format informatique au préfet référent du sous-bassin Tarn, avec copie sous format numérique aux préfets des départements concernés par le sous-bassin, au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Le format informatique doit être exploitable par les services de l'Etat. L'organisme unique fait évoluer le format informatique afin que celui-ci soit compatible avec les applications nationales en cours de développement notamment VERSEAU, OASIS.

7.3 Validation du plan de répartition et notification aux irrigants

Le préfet référent recueille l'avis des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des départements concernés sur le plan de répartition et procède à son homologation.

Le préfet procède à l'homologation du plan de répartition dans les trois mois suivant sa réception, soit au plus tard le 01 mai de chaque année. A défaut, le plan de répartition est rejeté.

Le préfet de chacun des départements concernés notifie à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition et les conditions de prélèvement à respecter. Cette notification comprend au minimum les prescriptions générales applicables à l'ensemble des points de prélèvements ainsi que les prescriptions particulières applicables à chacun d'entre eux (débits, surfaces et volumes autorisés en fonction de la ressource en eau).

7.4 Modification du plan de répartition

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits à l'article 7.1 du présent arrêté et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfets(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Article 8 : Rapport annuel

Avant le 31 janvier de chaque année, l'OUGC transmet au préfet référent du sous-bassin Tarn, avec copie au préfet des départements concernés, un rapport annuel. Il est composé des pièces listées à l'article R.211-112 du code de l'environnement et doit bien identifier les pistes d'amélioration concernant la gestion des prélèvements.

Afin d'améliorer la connaissance au fur et à mesure des campagnes, il est complété :

- d'un bilan météorologique permettant de caractériser la campagne d'irrigation comparé aux volumes réellement prélevés ;
- d'un bilan des mesures prises pour la gestion de la crise lors des périodes de sécheresse. L'effet de ces mesures sur le milieu, avant et après leur mise en œuvre, sera corrélé aux conditions météorologiques sur la même période ;
- d'un bilan des différentes étapes de la préparation et du déroulement de la campagne estivale (pré-campagne – campagne) en fonction des ressources disponibles pour les secteurs réalimentés (barrages de soutien d'étiage), informations aux irrigants... ;
- de toutes pièces ayant été amendées ou modifiées suite au retour d'expérience et à l'amélioration de la connaissance, conformément aux articles 6, 9 et 12, notamment : règlement intérieur, protocole de gestion, mesures de crise, études et analyses... ;
- des modifications structurelles apportées sur les bases de données conformément à l'article 12 du présent arrêté ;
- du calendrier prévisionnel de paiement de la redevance de l'organisme unique : date des délibérations, délai d'approbation, date de l'émission des titres, date(s) de relance(s)...
- du respect des DOE par périmètre élémentaire ;
- des mesures prises pour diminuer la pression irrigation sur les masses d'eau avec pression significative (cf. article 13).

Article 9 : Compléments au règlement intérieur

Conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement et à la circulaire du 30 juin 2008, l'organisme unique doit amender le règlement intérieur pour le 31 janvier 2017 afin de prévoir les dispositions suivantes :

- les mesures prises envers les irrigants n'ayant pas répondu à la demande d'allocation de volumes auprès de l'organisme unique ;
- les mesures prises envers les irrigants n'ayant pas transmis à l'organisme unique les volumes prélevés pour chaque période et chaque usage. L'absence de transmission des volumes prélevés par les irrigants à l'organisme unique de gestion collective prive ce dernier de la possibilité de produire le rapport annuel, élément intrinsèque de sa mission. La déclaration des volumes prélevés par les irrigants auprès de l'organisme unique de gestion collective est obligatoire et ne substitue pas à la déclaration auprès de l'agence de l'eau.
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs ayant irrigué mais n'ayant pas fait de demande ou reçu d'allocation ;
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs ayant dépassé leur allocation ;
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs qui ne se seraient pas acquittés de la redevance due à l'organisme unique.

Dans le cas où l'organisme unique ne transmet pas les éléments demandés dans le présent article dans les délais indiqués ou si les éléments apportés sont jugés insuffisants par l'administration, celle-ci impose les mesures correspondantes par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 10 : Redevance

L'organisme unique fait connaître au préfet de sous-bassin le calendrier prévisionnel de paiement de la redevance quatre mois avant l'émission des titres de recouvrement (date des délibérations – délai d'approbation – date de l'émission des titres – date de la ou des relances).

L'organisme unique se conforme à l'article R.211-117-2 du code de l'environnement pour la mise en œuvre de la redevance.

TITRE III- AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE, MESURES D'EVITEMENT ET CORRECTIVES, MESURES DE SUIVI

Article 11 : Bilans à produire au titre du SDAGE 2016-2021

Conformément à la disposition C8 du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et avant le 1^{er} septembre 2018, l'OUGC transmet un bilan dit "à mi-parcours" sur les années 2016 à 2017 inclus selon les modalités à venir définies par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne.

A minima, le bilan identifie les périmètres sur lesquels :

- les DOE sont respectés à la fréquence requise par le SDAGE ;
- les débits seuil de gestion ou équivalents sont respectés afin de ne pas avoir recours aux arrêtés de restriction d'usage ;
- la situation s'est améliorée entre 2013 et 2017 (5 ans dont 3 ans avant la mise en place du plan de répartition) ;
- la situation ne s'est pas améliorée malgré les efforts réalisés. Dans ce cas, l'organisme unique indique les mesures supplémentaires qu'il met en œuvre dès l'été 2019.

Article 12 : Amélioration de la connaissance

L'organisme unique informe le préfet référent des actions qu'il met en œuvre afin d'améliorer la connaissance du sous-bassin par périmètre élémentaire et par masse d'eau, comme :

- l'inventaire du mode d'alimentation de l'ensemble des retenues et du milieu impacté (cours d'eau, nappe connectée, nappe déconnectée ou masse d'eau pour remplissage par ruissellement). Une attention particulière est portée pour les ouvrages réalisés par excavation dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau ;
- le classement des retenues par types : collinaire, barrage sur cours d'eau ou bêche de reprise ainsi que leur mode de remplissage (ruissellement, prélèvement gravitaire ou pompage) ;
- le recensement des points de prélèvements gravitaires ;
- pour les prélèvements en période « hiver », le recensement des prélèvements par usage : irrigation, lutte anti-gel ou remplissage de retenues ;
- affiner le recensement des points de prélèvement en nappes déconnectées et leurs caractéristiques techniques notamment profondeur et nappe impactée ;
- la connaissance de la pression irrigation sur les petits cours d'eau ;
- la connaissance des assolements afin de proposer les listes de cultures spéciales par périmètre élémentaire ;
- l'analyse de l'impact de l'ensemble des associations syndicales autorisées d'irrigation sur les prélèvements, notamment sur le périmètre Tarn aval ;
- recenser les milieux naturels subissant, le cas échéant, une pression d'irrigation significative autres que ceux identifiés à l'article 13.

L'organisme unique actualise ses bases de données en conséquence. Celles-ci sont transmises au préfet dans le cadre du rapport annuel (cf. article 8 du présent arrêté). Dans le cadre des études à mener pour améliorer la connaissance, l'OUGC fait des propositions. A défaut, l'administration impose des mesures par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 13 : Masses d'eau identifiées avec une pression d'irrigation significative

Sont définies dans cet article les masses d'eau pour lesquelles l'étude d'incidences a identifié une pression significative des prélèvements d'irrigation, au regard de leurs caractéristiques hydrologiques.

Ces masses d'eau sont les suivantes :

- n°100 – Bernazobre

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR388	Le Bernazobre de sa source au confluent du Sor

- n°105 – Assou

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR141	L'Assou

- n°106 – Agros

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR142A_1	Ruisseau d'Agros

• n°107 – Bagas

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR389	Le Bagas du confluent du Poulobre au confluent de l'Agout
FRFR390	Le Bagas de sa source au confluent du Poulobre (inclus)
FRFR390_2	Ruisseau de Poulobre

• n°118 – Tescou

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR209	Le Tescou de sa source au confluent du Tarn
FRFR383	Le Tescounet de sa source au confluent du Tescou

• n°137 – Ardial

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR152A_3	Ruisseau d'En Guibaud

• n°176 – Tarn Aval

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR142A	Le Dadou du confluent de l'Agros au confluent de l'Agout
FRFR142B	Le Dadou de la retenue de Rassisse au confluent de l'Agros
FRFR384	Le Caussels de sa source au confluent du Tarn
FRFRR142A_3	Ruisseau de Lenjou
FRFRR142B_12	Ruisseau de Ganoubre
FRFRR152A_1	L'Aybes
FRFRR152A_11	Ruisseau de Sézy
FRFRR152A_4	Ruisseau de la Calvétie
FRFRR152A_6	Ruisseau de Léou
FRFRR314A_3	Riou Frayzi
FRFRR314A_5	Ruisseau des Rodes
FRFRR314B_10	La Saudronne
FRFRR314B_12	Ruisseau de la Saudronne
FRFRR314B_2	Ruisseau de la Pontésié
FRFRR314B_3	Ruisseau de Coules
FRFRR314B_5	Ruisseau du Séoux
FRFRR315A_1	Ruisseau de Payrol
FRFRR315A_2	Ruisseau de la Garenne
FRFRR315A_3	Ruisseau de Maribenne
FRFRR315A_5	Ruisseau de Larone
FRFRR315B_11	Ruisseau de Miroulet

FRFRR315B_12	Ruisseau du Vergnet
FRFRR315B_13	Le Rieu Tort
FRFRR315B_2	Ruisseau de Passe
FRFRR315B_4	Ruisseau de Rieu Tort
FRFRR315B_6	Le Rieutort

Article 14 : Mesures d'évitement et correctives pour les cours d'eau

L'organisme unique prend les dispositions nécessaires conformément au protocole de gestion afin d'anticiper le franchissement des débits d'objectif d'étiage (DOE).

Sur les cours d'eau non réalimentés, particulièrement ceux identifiés à l'article 13 soumis à une pression significative de prélèvement d'irrigation, l'organisme unique engage une réflexion globale afin de proposer des mesures complémentaires sur ces cours d'eau, visant à réduire la pression irrigation.

Parmi les réflexions à mener à l'échelle du sous-bassin, l'organisme unique :

- étudie l'opportunité d'installer des stations de mesures de débit sur les périmètres élémentaires Agout Amont, Durenque et Dadou Amont ainsi qu'à l'amont du Bernazobre.
- étudie la faisabilité de mise en place de solutions alternatives de gestion sur d'autres périmètres élémentaires non réalimentés à l'image des périmètres de l'Agros, de l'Assou, du Bagas et de l'En Guibaud.
- propose l'harmonisation du mode de gestion sur les périmètres élémentaires interdépartementaux notamment sur le périmètre élémentaire du Rance.
- fait des propositions d'amélioration de l'efficacité : modernisation des réseaux d'irrigation, possibilités d'amélioration du matériel et des pratiques d'irrigation au travers de diagnostic d'exploitation par des organismes compétents...
- mène une réflexion sur le suivi des débits (plafond prélevable en fonction du débit du cours d'eau, lien entre réseaux de mesure existants, réseau ONDE, piézomètres...).

Le résultat de ces réflexions et les modalités mises en œuvre sont intégrées au protocole de gestion qui est transmis au préfet référent en date du 31 janvier 2018 conformément à l'article 6 du présent arrêté.

Article 15 : Mesures pour les retenues

L'organisme unique améliore la connaissance des plans d'eau conformément à l'article 12 du présent arrêté.

L'organisme unique est associé à toutes études destinées à mieux connaître le fonctionnement des retenues.

Article 16 : Mesures d'accompagnement pour les nappes souterraines

Actuellement, l'organisme unique participe aux comités de pilotage de l'étude menée par le bureau de recherche géologique et minière (BRGM) afin d'améliorer la connaissance de la nappe alluviale du Tarn dans le Tarn et-Garonne.

Le BRGM a défini, en 2015, plusieurs périmètres distincts d'eaux souterraines déconnectées dans le périmètre élémentaire du Tarn aval. Cette étude a fixé les volumes prélevables admissibles selon le niveau de recharge hivernale, pouvant être disponibles pour l'irrigation agricole.

L'organisme unique participe aux comités de pilotage de suivi des eaux souterraines (mise en place des piézomètres – acquisition et suivi des données) destinés à l'observation des différentes nappes déconnectées (casiers). Les informations recueillies lui servent à élaborer un plan d'intervention en cas de bas niveaux d'ici le 31 octobre 2018.

L'organisme unique est associé à toutes autres études destinées à mieux connaître le fonctionnement des nappes souterraines (notamment la délimitation des nappes connectées aux cours d'eau) et modifie sa base de données en conséquence.

Article 17 : Mesures d'accompagnement pour les systèmes réalimentés

L'organisme unique, de par son expertise (bases de données issues du plan de répartition, son expertise sur l'historique des enjeux de gestion et ses conseils en terme d'optimisation des apports à la parcelle) est mobilisé pour accompagner la gestion des soutiens d'étiages et favoriser la meilleure efficacité possible des déstockages.

Le périmètre élémentaire du Tarn Aval est réalimenté par les retenues suivantes : Bancalié, Rassisse, les Saints-Peyres, la Raviège et les ouvrages EDF de Pinet, Jourdanie, La Croue et Rivières situés sur le cours d'eau du Tarn.

Le périmètre élémentaire du Tescou est réalimenté par la retenue du Thérondel.

Article 18 : Projets de soutien d'étiage

Concernant les projets de territoires en cours ou à venir sur le périmètre du sous-bassin Tarn :

- en cas d'adoption, l'organisme unique propose dans un délai d'un an les nouvelles mesures de gestion mise en œuvre sur le secteur concerné par le projet ;
- en cas d'abandon, l'organisme unique fait une proposition permettant de réduire la pression d'irrigation sur le secteur concerné par le projet.

Article 19 : Sensibilisation – information - communication

L'organisme unique communique à tous les partenaires concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques les bilans de campagnes et pourra, le cas échéant, réunir le CODOR à cet effet.

TITRE IV- DISPOSITIONS FINALES

Article 20 : Abrogations des autorisations existantes préalablement au plan annuel de répartition

Conformément à l'article R.214-31-2 du code de l'environnement, la présente autorisation se substitue à toutes les autorisations et déclarations de prélèvement existantes destinées à l'irrigation, quelle que soit la ressource utilisée, y compris aux autorisations issues d'une législation antérieure au 4 janvier 1992 et aux droits fondés en titre, conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa du II de l'article L.214-6 du code de l'environnement susvisé.

Article 21 : Conditions de renouvellement de l'autorisation

Avant l'expiration de la présente autorisation, le pétitionnaire, s'il souhaite en obtenir le renouvellement, doit adresser au préfet une demande dans les conditions de délai, de forme et de contenu définis à l'article R. 214-20 du code de l'environnement, soit deux ans au moins avant l'expiration de la présente autorisation. Si le pétitionnaire ne souhaite pas obtenir le renouvellement de l'autorisation, il en informe le préfet dans les mêmes délais.

Article 22 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 23 : Défaillance de l'organisme unique

Conformément à l'article R. 211-116 du code de l'environnement, en cas de défaillance de l'organisme unique désigné en application du I de l'article R. 211-113 et lorsqu'une mise en demeure notifiée à l'organisme est restée sans effet pendant un mois, le préfet peut, après avoir mis l'organisme en mesure de présenter ses observations, mettre fin à sa mission.

Article 24 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celles en application desquelles elle est délivrée.

Article 25 : Compatibilité avec les documents de planification

Les prélèvements faisant l'objet de l'autorisation unique pluriannuelle doivent être compatibles avec les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE Adour-Garonne et avec les objectifs généraux et le règlement des SAGE Agout et Tarn Amont.

Article 26 : Publicité

Conformément à l'article R 214-19 du code de l'environnement, la présente autorisation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne,
- affichage en mairie d'Albi (commune siège de l'OUGC Tarn) pour une durée de 1 mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat du maire,
- tenue à la disposition du public en mairie d'Albi (commune siège de l'OUGC Tarn) au-delà de la durée de l'affichage,
- parution sur le portail Internet des services de l'Etat des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de un an,
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont,
- publication d'un extrait dans deux journaux locaux ou régionaux du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne par les soins de la préfecture du Tarn et aux frais du pétitionnaire.
- le présent arrêté sera déposé en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consulté par toute personne intéressée. Il devra également être affiché dans les dites mairies, pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage des maires concernés à retourner par mail à la direction départementale des territoires du département concerné.

Un dossier sur l'opération autorisée est mis à disposition du public pour consultation aux directions départementales des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne et à la mairie d'Albi pendant deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 27 : Délais et voies de recours

Pour les tiers : dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à monsieur le préfet,
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Le présent arrêté est susceptible de recours par les tiers devant le tribunal administratif de Toulouse, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

Pour le pétitionnaire : tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux peut alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

Article 28 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique du sous-bassin Tarn.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,


Laurent GANDRA-MORENO

Le préfet de Tarn-et-Garonne

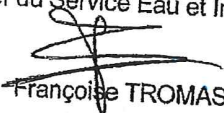

Pierre BESNARD

Le préfet de l'Aveyron
Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,


Dominique CONSILLE

Le préfet du Gard

Pour le Préfet et par délégation
La Chef du Service Eau et Inondation


Françoise TROMAS

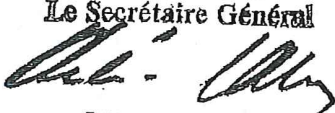
Le préfet de Haute-Garonne

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Stéphane DAGUIN

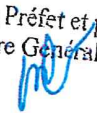
Le préfet de l'Hérault,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

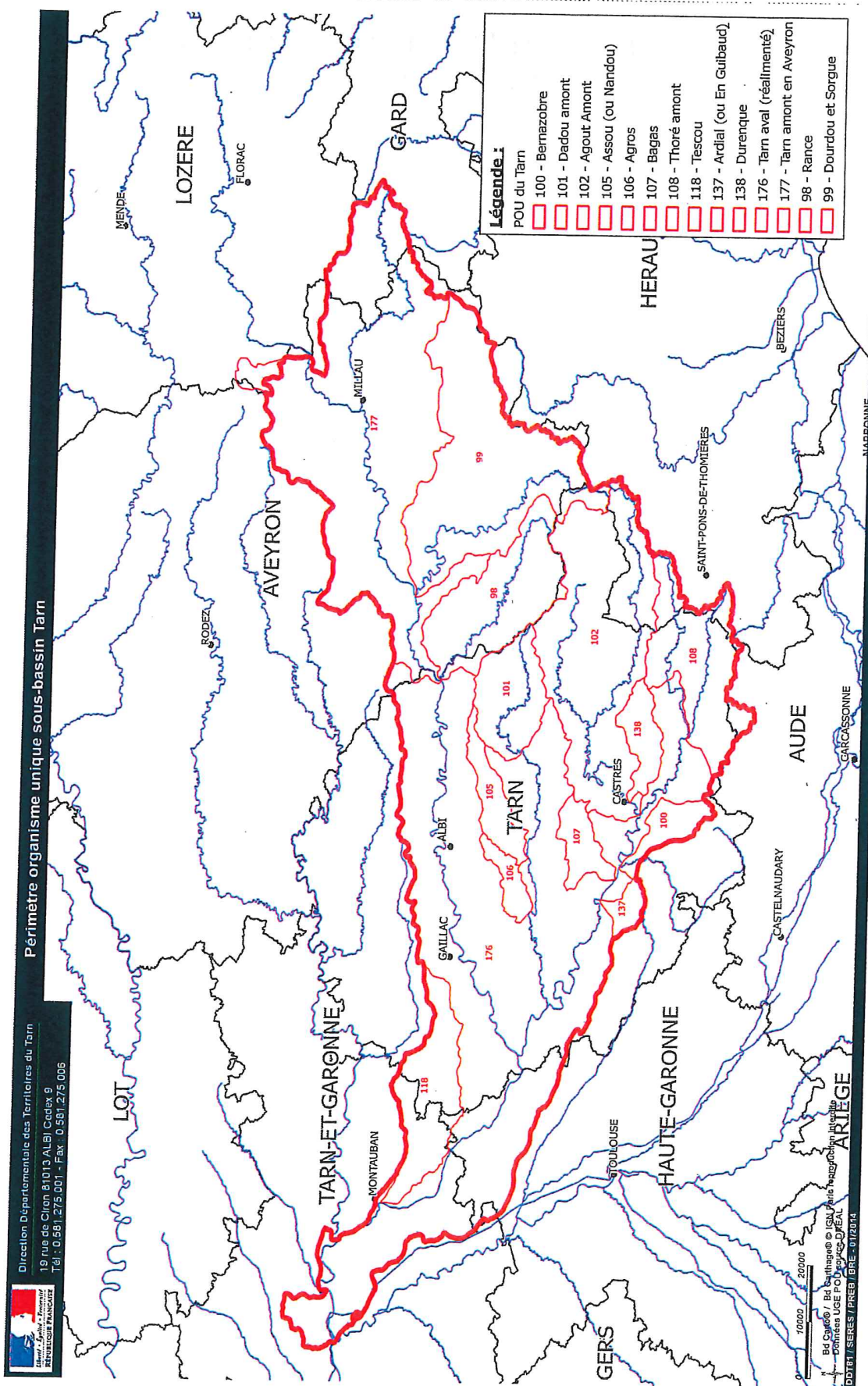

Olivier JACOB

Le préfet de l'Aude

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture


Marie-Blanche BERNARD

ANNEXE 1 : PERIMETRES ELEMENTAIRES DU SOUS-BASSIN TARN



Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-20-003

Arrêté inter-préfectoral délivrant l'homologation du plan
annuel de répartition 2016/2017 sur le sous-bassin du Tarn
à l'organisme unique

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU TARN**

Service eau, risques environnement et
sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et
environnement

Bureau ressources en eau

**Arrêté inter-préfectoral du 20 JUIN 2016
délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2016 / 2017 à l'organisme
unique du sous-bassin Tarn sur le sous-bassin Tarn au titre du code de
l'environnement,**

LE PRÉFET DE
L'AUDE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE
L'AVEYRON,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU GARD,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE
LA REGION LANGUEDOC-
ROUSSILLON- MIDI-PYRENEES
PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE
L'HERAULT,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU TARN,
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE,

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;

- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn ;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté cadre interdépartemental portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn du 8 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle délivrée à l'organisme unique du sous-bassin Tarn en date du 20 juin 2016 ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de répartition présenté en date du 1er février 2016 et complété en date du 29 avril 2016 au titre de l'article R. 211-112 du code de l'environnement par l'organisme unique du sous-bassin Tarn en vue d'obtenir son homologation ;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement ;
- Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée ;
- Vu le plan annuel de répartition comportant les informations relatives aux préleveurs irrigants telles que prévues au deuxième alinéa de l'article R.214-45 du code de l'environnement qui précise les modalités de prélèvement envisagées pour chacun d'eux au cours de l'année et par point de prélèvement figurant en annexe 1.
- Vu le rapport du 03 mai 2016 du service de police de l'eau et du milieu aquatique de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 10 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 23 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron ;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 27 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 20 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le courrier du 30 mai 2016 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites ;
- Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 3 juin 2016 ;

CONSIDERANT que « l'installation, l'ouvrage, les travaux et activités » faisant l'objet de la demande sont soumis à autorisation préfectorale unique pluriannuelle au titre du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que conformément au deuxième alinéa de l'article R. 214-45 du code de l'environnement, le plan de répartition présenté comporte les modalités de prélèvement envisagées pour chaque préleveur irrigant au cours de l'année et par point de prélèvement. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domicile des bénéficiaires et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Il est donné acte de cette déclaration.

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, le préfet du département concerné transmet les notifications individuelles à chaque irrigant mentionnant le volume d'eau qu'il leur est accordé de prélever ainsi que les modalités de prélèvement en application du plan annuel de répartition figurant en annexe 1 ;

CONSIDERANT que les volumes demandés par l'organisme unique du sous-bassin Tarn dans le présent plan de répartition sont conformes aux volumes autorisés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Agout » ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Tarn amont » ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

Arrêté

TITRE I- OBJET DE L'HOMOLOGATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION

Article 1^{er} : Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn

96 rue des agriculteurs - BP89

81 003 – Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

Article 2 : Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016 / 2017 est accordée pour la période « été » allant jusqu'au 31 octobre 2016 et la période « hiver » du 1^{er} novembre 2016 au 31 mai 2017. Dans tous les cas cette homologation du plan annuel de répartition peut être révisée sur demande du préfet ou de l'organisme unique selon les modalités prévues à l'article R. 214-18 du code de l'environnement.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Article 3 : Conformité au plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016/2017

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément au plan de répartition et contenu du dossier d'homologation pour la campagne d'irrigation 2016/2017.

Article 4 : Modification du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016/2017

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfet(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de

soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Article 5 : Notification aux préleveurs irrigants concernés par le plan de répartition

Les préfets de chacun des départements concernés notifient à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition, joint en annexe 1, et les conditions de prélèvement à respecter.

La notification adressée à chaque irrigant doit obligatoirement se conformer aux prescriptions édictées à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 6 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

TITRE II- DISPOSITIONS FINALES

Article 7 : Publicité

Conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, la présente homologation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfetures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne ;
- parution sur le portail internet des services de l'État des préfetures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de six mois ;
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont.
- la présente homologation sera déposée en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consultée par toute personne intéressée. Elle devra également être affichée dans les dites mairies pendant une durée minimale d'un mois.

Article 8 : Délais et voies de recours

Pour les tiers : dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à monsieur le préfet,
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Le présent arrêté est susceptible de recours par les tiers devant le tribunal administratif de Toulouse, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

Pour le pétitionnaire : tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux peut alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

Article 9 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfetures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Pour le Préfet,
Le préfet du Tarn
et par délégation,
Le secrétaire général,



Laurent GANDRA-MORENO

Le préfet de Tarn-et-Garonne



Pierre BESNARD

Le préfet de l'Aveyron

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,



Dominique CONSILLE

Le préfet du Gard

Pour le Préfet et par délégation
La Chef du Service Eau et Inondation



Françoise TROMAS

Le préfet de Haute-Garonne

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

Le préfet de l'Hérault,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB

Le préfet de l'Aude

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture

Marie-Blanche BERNARD

ANNEXE 1 : PLAN DE REPARTITION 2016 / 2017

- Annexe 1-A : périmètre n°98 – Rance

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,13 hm ³
V demandé total =	0,13 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
DUMAS Didier	Le bourg	81250 MIOLLES		9 000	10	oules (O3750510)	81250	MIOLLES
EARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		4 000	30	Le Gos (O3760500) DEC	12550	PLAISANCE
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
GAEC DE LAS CONQUES	LES CONQUES	12370 COMBRET		18 000	30	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
GAEC DU ROUCADOU	LE ROUCADOU	12370 COMBRET		14 874	30	rance le (rivière)	12370	COMBRET
GAEC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		4 500	20	rance le (rivière)	12550	PLAISANCE
				2 500	20	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
				50 000	40	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
GAYRAUD JEAN LOUIS	MOUNES	12370 MOUNES-PROHENCOUX		6 032	20	rance le (rivière)	12370	MOUNES-PROHENCOUX
GUILLOTH Vincent	LE ROUCAN BAS	12370 BELMONT-SUR-RANCE		4 445	25	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
				5 405	25	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	2 250	60	rance le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES
				3 750	60	rance (O3700550)	81250	CURVALLE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,04 hm ³
V demandé total =	0,04 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
CONDOMINES ALAIN	ESTOURS	12380 POUSTHOMY		10 000	30	PLAN D'EAU: 30	12380	POUSTHOMY
EARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		7 000	30	PLAN D'EAU: 523 /ravin de la mole	12550	COUPIAC
GAEC DE MONTEILS	Monteils	12380 SERRE		15 050	25	PLAN D'EAU : la Borie d'Alricie	12380	SERRE
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY		10 800	25	PLAN D'EAU: 2707	12550	SAINT-JUERY

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	VOLUME (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY		4 750	25	PLAN D'EAU: 2707	12550	SAINTE-JUERY	irrigation hors été
GAEC SJAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		1 500	20	rance le (rivière)	12550	PLAISANCE	irrigation hors été
				27 750	40	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		13 200	60	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été

- Annexe 1-B : périmètre n°99 – Dourdou et Sorgue

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	1,00 hm ³
V demandé total =	1,15 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ANGLADE JEAN FRANCOIS	Laboual Bourmac	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	2 787	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
ARVIEU FRANCIS	CAMPLONG	12360 CAMARES		8 571	25	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
BERNARD MICHEL	LES CABANELLES RAYSSAC	12400 VABRES-L'ABBAYE	oui	6 850	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
BOUZAT GUY	LA COSTE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	2 209	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
BRO SANDRA	LES ARMARYROLS	12480 SAINT-IZAIRE		608	10	len le (ruisseau)	12480	BROQUIES
				2 325	10	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
CALMES JEAN CLAUDE	Caumillet	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	7 678	20	len le (ruisseau)	12400	SAINT-AFFRIQUE
CROS DENIS	LAURET	12360 CAMARES	oui	9 013	40	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		39 016	60	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
				34 871	40	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
				33 064	60	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
DELPON ERIC	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR	oui	291	50	annou d'(ruisseau)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR
DURAND CHRISTIAN	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR	oui	525	25	sorgue la (rivière)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR
EARL DE LA MONTADE	ST FELIX DE SORGUES	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES	oui	3 354	17	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-FELIX-DE-SORGUES
EARL DE LATOUR	LATOUR/SORGUE	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR		3 221	50	sorgue la (rivière)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR
EARL DE LAUR	LAUR	12360 CAMARES		10 000	50	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		22 979	28	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
				25 511	40	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
				2 098	28	nuéjouis la (rivière)	12360	FAYET
EARL DES GENETS	LA FREGIERE	12480 BROQUIES	oui	1 916	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	BROQUIES
EARL DES MENHIRS	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE	oui	8 924	20	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
EARL DOMAINE ALAZARD	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		6 835	40	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
EARL DOMAINE DE FAYET	DOMAINE DE FAYET	12360 FAYET		30 028	100	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	FAYET
EARL DU MAS D'AZAIS MR COVINHES	MAS D'AZAIS	12400 MONTLAUR	oui	5 407	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
EARL DU SALZE	LE SALZE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	14 318	60	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
EARL EUREKA BARRIERE CHANTAL	LES ROQUES	12480 SAINT-IZAIRE		8 128	20	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		14 132	50	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				46 495	50	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		4 402	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				7 798	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
			oui	1 868	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC D'AUPIAC	AUPIAC	12360 CAMARES		26 857	40	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC D'OURTIGUET	OURTIGUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		14 635	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DE BALRAS	BALRAS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		39 934	40	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		19 784	40	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
			oui	5 977	40	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DE BOURNAC	Les Espinassous	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 583	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE		11 066	15	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				1 166	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON
			oui	3 638	15	len le (ruisseau)	12480	BROQUIES
			oui	3 879	15	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				3 701	10	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR	oui	7 407	80	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		5 557	40	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				18 615	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		42 630	40	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE LAYROLLE	LA FRÉGÈRE	12480 BROQUIES	oui	2 550	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DE PASSARET	PASSARET	12360 GISSAC		7 267	30	grauzou le (ruisseau)	12360	GISSAC
				3 481	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		22 513	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				31 409	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				27 820	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DE SAINT PIERRE	ST PIERRE D'ISSIS	12360 CAMARES		5 596	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	1,00 hm ³
V demandé total =	1,15 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
				14 638	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DE SAVIGNAC	SAVIGNAC	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	9 885	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
			oui	6 867	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE SENEGAS	SENEGAS	12360 CAMARES		6 147	20	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC DES BERGERS DE CALMELS	LA BORIE	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	8 592	22	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DES CASTELS	BOSC	12540 FONDAMENTE	oui	19 119	35	sorgue la (rivière)	12540	FONDAMENTE
				933	35	La Fousette (O3560610)	12540	FONDAMENTE
GAEC DES TUILES	LES TUILES	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		10 746	35	sorgue la (rivière)	12400	VERSOLS-ET-LAPEYRE
GAEC DES VIGNOTS	BRIALS	12400 MONTLAUR		6 295	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE		2 040	30	berlières le (ruisseau)	12540	FONDAMENTE
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		29 481	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				7 200	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				33 930	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU FER A CHEVAL	LE CAMBON	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	10 791	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		5 497	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				900	25	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DU MAS DE JEAN	MAS DE JEAN	12360 CAMARES	oui	25 694	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC DU MIRAL	LE MIRAL	12400 VABRES-L'ABBAYE		11 560	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
				29 863	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU MONTET	LE MONTET	12400 VABRES-L'ABBAYE		13 494	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU PONT DU CAMBON	LE BOUSQUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	4 320	35	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		4 663	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GINESTE JEAN FRANCOIS	LES COURTIALS	12400 COSTES-GOZON	oui	699	15	len le (ruisseau)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				5 689	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON
HUC DIDIER	COLOMBIER	12400 SAINT-AFFRIQUE		629	35	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
LYCEE PROFESSIONNEL LA CAZOTTE	LA CAZOTTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		21 135	50	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
MAMIER PIERRE	LA MINE	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES	oui	4 924	30	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-FELIX-DE-SORGUES
PESSAYRE JEROME	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE		5 906	20	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
SCEA DE MAS DE PRIVAT	MAS DE PRIVAT	12400 MONTLAUR		4 313	20	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
SOLIER LAURENT	MAS DE BABY	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		7 554	30	sorgue la (rivière)	12400	VERSOLS-ET-LAPEYRE
TEISSIER RAYMOND	LA SABATHERIE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 224	15	len le (ruisseau)	12400	SAINT-AFFRIQUE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,24 hm ³
V demandé total =	0,24 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
DURAND CHRISTIAN	LATOIR	12540 MARNHAGUES-ET-LATOIR		6 000	25	PLAN D'EAU: 255	12540	MARNHAGUES-ET-LATOIR
GAEC D'ALBAGNAC	CENOMES	12360 MONTAGNOL		10 300	35	PLAN D'EAU: 2394 /ALBAGNAC	12360	MONTAGNOL
GAEC D'ANTIGNES	ANTIGNES	12540 FONDAMENTE		25 000	30	PLAN D'EAU: 2306	12540	FONDAMENTE
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR		32 000	50	PLAN D'EAU: 1075 /RINANESQUE	11220	MONTLAUR
GAEC DES AVENS	LA ROUQUETTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		9 000	35	PLAN D'EAU: 2330 /RUISSEAU DE ROUBIAC	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DES PASCALS	LES PASCALS	12400 VABRES-L'ABBAYE		30 000	30	PLAN D'EAU: 2319	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DES TROIS PASTRES	LE MAS VIALA	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		10 000	10	PLAN D'EAU: 2354	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE		2 000	30	PLAN D'EAU: 2525	12540	FONDAMENTE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		64 500	35	PLAN D'EAU: 2408 /SEGALA	11220	MONTLAUR
GAEC GALZIN	MAS DE SESTIER	12360 GISSAC		50 000	50	PLAN D'EAU: 2933 /ravin de fruscas	12360	GISSAC
HERMET Philippe	ST AFFRIQUE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 000	30	PLAN D'EAU: 992	12400	SAINT-AFFRIQUE

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		24 155	60	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
				13 100	40	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
				15 050	60	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		4 370	28	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été
				3 970	40	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été
				1 000	28	nuéjous la (rivière)	12360	FAYET	irrigation hors été
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		5 470	50	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
				8 530	50	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		1 200	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				2 500	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE	oui	400	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				5 000	40	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	1 835	40	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été
				3 030	15	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
				910	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON	irrigation hors été
				1 205	15	len le (ruisseau)	12480	BROQUIES	irrigation hors été
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		2 700	15	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
				2 000	10	len le (ruisseau)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
				3 315	40	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 000	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				30 000	40	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	SAINTE-AFFRIQUE	irrigation hors été
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		6 500	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
				7 000	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		6 500	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
				8 630	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				4 000	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
	7 760	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été			

- Annexe 1-C : périmètre n°100 – Bernazobre

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,56 hm ³
V demandé total =	0,46 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		20 570	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
AUSSAGUES Rollande	N° 10 SAINT JUST	81570 SEMALENS		5 000	20	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
CABOT FRANCIS	18 CHEMIN DE LA MOULINE	81100 CASTRES		5 000	15	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81710	NAVES
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBUNET-SUR-LE-SOR		2 420	12	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
				28 750	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
				11 250	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
				52 500	45	sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		65 000	120	sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
				10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
EARL de la Peyrugue	2, Route de l Auberge	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		10 000	39	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				6 900	36	Nappe d'accompagnement esquiroil (O4550580)	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		24 200	30	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		60 000	100	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
EIRL BAYSSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		1 000	25	moussailou (O4550540)	81290	LABRUGUIERE
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		7 260	22	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
				12 100	28	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
				35 000	25	Nappe d'accompagnement Perche (O4550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		32 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				30 000	35	bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
REGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		16 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
SARL Guirola et Fils	Les Gautières	81570 SEMALENS		500	5	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		9 680	36	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
SCEA MASCARENS	LE SEGALA	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		2 000	40	bernazobre (O4550500)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE

V référence = 0,10 hm³
 V demandé total = 0,07 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL BARTHES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		15 850	24	Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		24 200	32	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	LABRUGUIERE
GAEC ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		12 500	10	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				12 500	8	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,42 hm ³
V demandé total =	0,38 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		4 800	0	PLAN D'EAU 2524 : LE JARDINIER	81710	NAVES
BERNARD Michel	En Alary	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		2 500	40	PLAN D'EAU 2234 : LES SIEGES	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
BOUSSIÈRE BERNARD	EN MENOU	81290 LABRUGUIÈRE		5 210	20	PLAN D'EAU 2433 : LANDE BASSE	81290	LABRUGUIÈRE
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		9 000	45	PLAN D'EAU 2829 : LA PLAINE DE L'OR	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				3 150	45	PLAN D'EAU 2830 : GARRIGUET	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
EARL de la Vallée du Sor	LES HOURS	81570 SEMALENS		17 000	50	PLAN D'EAU 4482 : LES HOURS	81570	SEMALENS
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		12 000	30	PLAN D'EAU 2197 : BEAUPRE	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIÈRE		20 000	30	PLAN D'EAU 2304 : TREGAS	81290	LABRUGUIÈRE
				19 000	30	PLAN D'EAU 2555 : TREGAS	81290	LABRUGUIÈRE
EIRL BAYSSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		7 000	25	PLAN D'EAU 2260 : MASSEPORT VIEUX	81290	LABRUGUIÈRE
GAEC DES CEVENNES	Cévennes	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		15 000	39	PLAN D'EAU 3215 : LA VERGNIERE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
OLIVIER Jean-Louis	Foncrouzoule	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		10 400	60	PLAN D'EAU 2976 : PAYSSIEU	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
POUSTHOMIS NICOLAS	La Métairie Neuve	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		26 500	35	PLAN D'EAU 2297 : METAIRIE NEUVE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
				18 400	35	PLAN D'EAU 3030 : LES MONTAGNOLS	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
SCEA DE TROUPIAC	Troupiac	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		191 000	35	PLAN D'EAU 2815 : LE TRAVERS	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
SCEA MASCARENS	LE SEGALA	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		4 115	45	PLAN D'EAU 2823 : MASCARENS	81710	NAVES
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		10 000	40	PLAN D'EAU 2398 : LA LANDE	81710	NAVES

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		21 780	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
CABOT FRANCIS	18 CHEMIN DE LA MOULINE	81100 CASTRES		5 000	15	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81710	NAVES	irrigation hors été
				2 420	12	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
EARL BARTHES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		7 300	24	Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		28 750	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				11 250	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				37 500	45	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		11 250	120	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		10 000	35	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				4 840	10	bernazobre (O4550500)	81580	SOUAL	remplissage hivernal lac
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		27 740	30	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				7 260	22	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		24 200	32	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				12 100	28	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				18 150	25	Nappe d'accompagnement Perche (O4550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		14 520	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				6 050	35	bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
GAEC ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		8 760	10	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
REGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		10 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
SARL Guirola et Fils	Les Gautières	81570 SEMALENS		1 000	5	sor (O45-0400)	81570	SEMALLENS	irrigation hors été
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		11 680	36	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				11 680	64	mouscaillou (O4550540)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		13 310	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été

- Annexe 1-D : périmètre n°101 – Dadou Amont

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,03 hm ³
V demandé total =	0,03 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
GAEC DE BOUYSSOU	Le Bouyssou	81330 RAYSSAC		14 637	35	dadou amont non réalimenté	81250	PAULINET
GAEC DE SALVIGNANE	Salvignane	81120 MONT-ROC		9 660	35	dadou amont non réalimenté	81120	MONT-ROC
GAEC MONTPOURQUIE	Montpourquie	81250 PAULINET		5 703	20	dadou amont non réalimenté	81330	RAYSSAC

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,17 hm ³
V demandé total =	0,09 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AMIEL Michel	Le Bouyssounet	81250 PAULINET		15 000	0	PLAN D'EAU 2866 : BOUYSSONNET	81250	PAULINET
GAEC AUPILLIERES	Aupillères	81530 MASNAU-MASSUGUIES		12 000	0	PLAN D'EAU 2614 : MAYVEILLES	81530	MASNAU-MASSUGUIES
GAEC DE LA CROIX	LA CROIX	81330 RAYSSAC		6 000	0	PLAN D'EAU 2613 : LE CROUZET	81330	RAYSSAC
GAEC DES GAUBERTS	Les Gauberts	81250 PAULINET		16 000	15	PLAN D'EAU 2154 : LES GAUBERTS	81250	PAULINET
GAEC DU BURG	Le Burg	81250 PAULINET		14 000	40	PLAN D'EAU 5902 : LE BURG	81250	PAULINET
GAEC LE PEYROULIE	Les Peyrolles	81250 PAULINET		31 000	35	PLAN D'EAU 2506 : BESOUBRE	81250	PAULINET

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC DE BOUYSSOU	Le Bouyssou	81330 RAYSSAC		16 400	35	dadou amont non réalimenté	81250	PAULINET	irrigation hors été

- Annexe 1-E : périmètre n°102 – Agout Amont

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,06 hm ³
V demandé total =	0,06 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
GAEC ALBERT - ESCANDE	LOUS HOUMES	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		8 000	20	agout amont (non réalimenté)	81210	ROQUECOURBE
			oui	26 250	30	agout amont (non réalimenté)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
LOUP Françoise	101, La Métairie Neuve	81210 ROQUECOURBE		20 000	60	agout amont (non réalimenté)	81210	ROQUECOURBE
SABLAYROLLES Jean-Pierre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	0,01 hm ³
V demandé total =	0,01 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL du MONTALET	Haute-Vergne	81230 LACAUNE		8 000	15	nappe caunaise DEC	81320	MOULIN-MAGE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,20 hm ³
V demandé total =	0,04 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AZAM Joël	6, avenue des Lacs	81320 MURAT-SUR-VEBRE		0	0	PLAN D'EAU 5036 : LA FAGEOLLE	81320	MURAT-SUR-VEBRE
DESPLATS Jean-Claude	La Bouriette	81100 BURLATS		6 900	0	PLAN D'EAU 3005 : TERRE NEGRE	81100	CASTRES
EARL de la Gruasse-Gieussels	La Gruasse	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT		1 500	0	lac ruisseau de Gieussels	34330	SALVETAT-SUR-AGOUT
				3 500	27	lac ravin 309/2	34330	SALVETAT-SUR-AGOUT
GAEC DE LOUSTALNAU	Loustalnu	81210 SAINT-JEAN-DE-VALS		12 300	25	PLAN D'EAU 4288 : LOUSTALNAU	81210	SAINTE-JEAN-DE-VALS
GAEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210	ROQUECOURBE
				3 850	40	PLAN D'EAU 4298 : CANTEPERLIC	81100	CASTRES

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		3 850	40	PLAN D'EAU 4298 : CANTEPERLIC	81100	CASTRES	irrigation hors été
				13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210	ROQUECOURBE	irrigation hors été
SABLAYROLLES Jean-Pierre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC	irrigation hors été

- Annexe 1-F : périmètre n°105 – Assou

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,10 hm ³
V demandé total =	0,04 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		3 550	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
GAEC DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 100	10	assou (O4760500)	81430	MOUZIEYS-TEULET
GAEC DE L OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS	oui	14 200	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
GAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		12 000	25	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		6 050	35	assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	1,09 hm ³
V demandé total =	1,00 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		26 339	38	PLAN D'EAU 2317 : SAURY	81120	LABASTIDE-DENAT
ANTOINE Richard	Puech Franc	81120 FAUCH		27 000	30	PLAN D'EAU 1996 : BARTHILE	81120	FAUCH
BARTHE Catherine	Viguiér	81120 DENAT		32 800	40	PLAN D'EAU 2275 : LE VIGUIER	81120	DENAT
CAUSSE Aline	Molière	81120 LOMBERS		16 500	0	PLAN D'EAU 2624 : MOLIERE	81120	LOMBERS
CAUSSE CLAUDINE	Las Vasleyres	81120 LOMBERS		10 000	0	PLAN D'EAU 2031 : BAURET	81120	LOMBERS
EARL CORNEVENT	La Fourmie	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		6 550	0	PLAN D'EAU 2345 : LA FOURMI	81430	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
EARL D'ESCARLIOT	Lieu dit ESCARLIOT	81120 LOMBERS		8 500	15	PLAN D'EAU 2019 : LES ESCARLOTS	81120	LOMBERS
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		17 000	30	PLAN D'EAU 4490 : CRÉSPIN ET PEYROL	81120	DENAT
EARL DE LA CAPE BASSE	La Cape Basse	81120 LOMBERS		38 000	0	PLAN D'EAU 2707 : LA CAPE BASSE	81120	LOMBERS
EARL DE TRINQ	Mouzieys Teulet	81430 MOUZIEYS-TEULET		42 000	0	PLAN D'EAU 1866 : TRINQ CELERET	81430	MOUZIEYS-TEULET
EARL du RAMIER	Le Ramier	81120 FAUCH		38 000	35	PLAN D'EAU 2877 : LE RAMIER	81120	FAUCH
EARL LA REGENERIE	LA REGENERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		31 100	36	PLAN D'EAU 2690 : LA REGENERIE	81120	LABASTIDE-DENAT
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		19 400	0	PLAN D'EAU 3008 : PIOL	81430	MOUZIEYS-TEULET
EARL MAGNE	Puech Jouy	81120 LOMBERS		20 456	30	PLAN D'EAU 2358 : LA ROQUE	81120	LOMBERS
EARL PLAINE DE LACALM	Cassac	81120 LAMILLARIE		14 604	20	PLAN D'EAU 2637 : LA PRADELLE	81120	LAMILLARIE
EARL SOULET Arnaud	LA METAIRIE NEUVE	81120 LOMBERS		61 700	38	PLAN D'EAU 1992 : LA METAIRIE NEUVE	81120	LOMBERS
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS		17 000	30	PLAN D'EAU 2927 : LA GOUTINARIE	81120	LOMBERS
GAEC AUBEROUX	La Cabane Basse	81250 PAULINET		26 600	40	PLAN D'EAU 2246 : LA BARRAQUE	81250	PAULINET
				15 000	40	PLAN D'EAU 2936 : LE MAZET	81250	PAULINET
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	134 000	60	PLAN D'EAU 4512 : LE TRIVALOU	81120	FAUCH
GAEC BOVINS PORCS	La Durantié	81120 LOMBERS		14 300	45	PLAN D'EAU 2109 : LA MALACAUSSIE	81120	LOMBERS
				35 030	45	PLAN D'EAU 2251 : SAINT CAPRAIS	81120	LOMBERS
				22 000	45	PLAN D'EAU 2799 : BALMES	81120	LOMBERS
GAEC DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 000	10	PLAN D'EAU 2696 : DARINENQUE	81430	MOUZIEYS-TEULET
GAEC DE LOUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS		12 000	30	PLAN D'EAU 2800 : LOUSTALAU	81120	LOMBERS
GAEC DE LA MOUSCARIE	La Mouscarie	81120 LOMBERS		15 010	0	PLAN D'EAU 2076 : LA MOUSCARIE	81120	LOMBERS
GAEC de Mousquette	La Saïesse	81120 LOMBERS		31 650	30	PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSOUNIE	81120	DENAT
				47 300	60	PLAN D'EAU 5581 : LES FONTARIES	81120	FAUCH
GAEC LE PIOCH DE L'AIR	Puech Audiart	81120 FAUCH		13 700	0	PLAN D'EAU 2190 : LOU LATIE	81120	FAUCH
GAEC MASSALIES	Massaliès	81120 DENAT		14 927	20	PLAN D'EAU 3160 : LOU PRADAL	81120	DENAT
GAEC Moulin Cazelles	Les Cazelles	81120 FAUCH		33 000	50	PLAN D'EAU 2753 : LES CAZELLES	81120	FAUCH
LAPEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		10 000	21	PLAN D'EAU : BAURET LE HAUT	81120	LOMBERS
MOLINIER Simon	Bauret	81120 LOMBERS		30 400	28	PLAN D'EAU 3012 : LA RIVIERE	81120	LOMBERS
PANIS Caroline	Le Colombier	81120 RONEL		27 000	35	PLAN D'EAU 2155 : LE COLOMBIER	81120	RONEL
ROQUES Guillaume	La Poulinenque	81120 LOMBERS		30 000	20	PLAN D'EAU 2111 : ASSES	81120	LOMBERS
ROUSTIT ALAIN	La Cabane de Bessié	81250 PAULINET		19 000	35	PLAN D'EAU 2801 : BASSALS	81250	PAULINET
SCEA DU COLOMBIER	Au Colombier	81120 DENAT		22 000	15	PLAN D'EAU 2108 : LE COLOMBIER	81120	DENAT
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		17 000	0	PLAN D'EAU 2632 : LA GOURGUE	81120	SIEURAC

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		8 520	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
CAUSSE Aline	Molière	81120 LOMBERS	oui	8 520	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		17 040	30	assou (O4760500)	81120	DENAT	remplissage hivernal lac
EARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES	oui	8 610	30	assou (O4760500)	81990	FREJAIROLLES	irrigation hors été
EARL LA REGENTERIE	LA REGENTERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		4 544	8	Affluent de l'assou (O4761710)	81120	LABASTIDE-DENAT	irrigation hors été
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		0	0	Nappe d'accompagnement assou (O5240550)	81430	MOUZIEYS-TEULET	remplissage hivernal lac
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS		12 000	10	tincamba (O4761270)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
GAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		28 400	25	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
				31 650	30	PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSOUNIE	81120	DENAT	irrigation hors été
				47 300	60	PLAN D'EAU 5581 : LES FONTARIES	81120	FAUCH	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
LAPEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		10 000	0	Affluent du Ruisseau de Bagenac (O4762120)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		17 040	35	assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été

- Annexe 1-G : périmètre n°106 – Agros

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,10 hm ³
V demandé total =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES		44 100	35	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (O4780680)	81300	LASGRAISSES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,77 hm³
V demandé total =	0,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
Cayzac Yves	13 Vents	81300 LABESSIERE-CANDEIL		1 500	0	PLAN D'EAU 3205 : TREXEBENTS	81300 LABESSIERE-CANDEIL
				1 020	0	PLAN D'EAU 3206 : TREXEBENTS	81300 LABESSIERE-CANDEIL
EARL CARBONNIE	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL		11 000	0	PLAN D'EAU 2767 : SAINT ANNE	81300 LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE LA BOUTIE	Janeou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		25 000	0	PLAN D'EAU 247 : JANEOU	81300 LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE PICATALENS	Bras	81300 GRAULHET		15 000	0	PLAN D'EAU 2036 : PUECH AYMIE	81300 LABESSIERE-CANDEIL
				16 000	0	PLAN D'EAU 3080 : BRAS	81300 GRAULHET
				35 000	20	PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300 GRAULHET
EARL DOMAINE AUSSENDES	Aussendes	81120 LOMBERS		88 280	15	PLAN D'EAU 1857 : AUSSENDES	81120 LOMBERS
EARL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS		36 200	55	PLAN D'EAU 2651 : FOUNBELLE	81120 LOMBERS
EARL MADAULE BRUNO	LA DURAULIE	81120 POULAN-POUZOLS		28 500	30	PLAN D'EAU 2928 : LA DURAULIE BASSE	81120 POULAN-POUZOLS
EARL MILLET	PERGES	81300 GRAULHET		1 800	0	PLAN D'EAU 2805 : PERGES	81300 GRAULHET
EARL PALAFFRE	Le Bugarel	81120 LAMILLARIE		27 770	20	PLAN D'EAU 2233 : LE BUGAREL	81120 LAMILLARIE
EARL PENDARIES Benoit & Fabien	VITRAC	81120 SIEURAC		6 000	15	PLAN D'EAU 5214 : VITRAC LES PLOTS	81120 SIEURAC
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		59 500	50	PLAN D'EAU 2336 : BORIE BLANCHE	81300 LABESSIERE-CANDEIL
EARL SAINT FLOUR	La Borie Basse	81300 GRAULHET		42 100	45	PLAN D'EAU 2156 : LA BORIE BAS	81300 GRAULHET
				35 000	0	PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300 GRAULHET
GAEC BOVINS PORCS	La Durantie	81120 LOMBERS		29 000	45	PLAN D'EAU 2937 : LA DURANTIE	81120 LOMBERS
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		10 000	36	PLAN D'EAU 2751 : PLAINE DE VIDALOU	81300 LABESSIERE-CANDEIL
GAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE		45 000	30	PLAN D'EAU 3029 : CASSE	81120 LAMILLARIE
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	30	PLAN D'EAU 2236 : LA PIEULARIE NEUV	81300 LABESSIERE-CANDEIL
GAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN		24 800	0	PLAN D'EAU 2769 : CLOT DE VAYSSE	81300 LABESSIERE-CANDEIL
GAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES		3 000	0	PLAN D'EAU 3116 : BARRAU	81300 LASGRAISSES
GARRIGUES Yannick	Conté Haut	81300 LABESSIERE-CANDEIL		25 600	0	PLAN D'EAU 2518 : CONTE HAUT	81300 LABESSIERE-CANDEIL
MONFRAIX JEROME	La Serboulié	81300 GRAULHET		18 050	15	PLAN D'EAU 245 : LA SERBOULIE	81300 GRAULHET
PUECH JEANNINE	le bugarel	81120 LAMILLARIE		4 300	20	PLAN D'EAU 2949 : PUECH DE LA GOURG	81120 LAMILLARIE
REGOURD Alain	Les Condats	81300 BUSQUE		10 000	28	PLAN D'EAU 2681 : LECOUCOU	81300 LASGRAISSES
RIVIERE Jérôme	La Bouriasse	81300 GRAULHET		24 000	30	PLAN D'EAU 2250 : FONVIEILLE	81300 GRAULHET
RODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET		6 900	30	PLAN D'EAU 2807 : MALAURENS	81300 LABESSIERE-CANDEIL
SCEA THIELE	La Planque	81120 SIEURAC		23 200	30	PLAN D'EAU 3057 : PRAT GRAND - LA P	81120 SIEURAC
TAILLEFER Olivier	La Pieularie Vieille	81300 LABESSIERE-CANDEIL		12 000	0	PLAN D'EAU 2673 : PIEULARIE VIEILLE	81300 LABESSIERE-CANDEIL

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
ALBINET PATRICK	Les Cabannes	81300 LABESSIERE-CANDEIL		500	40	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES		24 000	35	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (O4780680)	81300	LASGRAISSES	irrigation hors été
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		4 400	36	vialas (O4780820)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	50	agros (O4780500)	81300	GRAULHET	remplissage hivernal lac

- Annexe 1-H : périmètre n°107 – Bagas

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,39 hm ³
V demandé total =	0,28 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	10	barthèle (PM000004)	11220	JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combellese	81440 LAUTREC		3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
				2 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX
BASCOUL Jean-Philippe	87 chemin de Bellevue	82440 REALVILLE	oui	600	20	bagas (O46-0400)	81210	MONTFA
EARL ANMACLAU	Marlic	81570 CUQ		35 000	40	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81570	CUQ
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		19 150	40	bagas (O46-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		200	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC
			oui	200	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC
EARL de Lavergne	Lavergne	81570 CUQ		1 000	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ
EARL du CONDUCE	Conduché	81440 LAUTREC		3 500	40	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		40 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX
EARL EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
GAEC DE MARIBAL	MARIBAL	81440 JONQUIERES		15 680	15	poulobre (O4610590)	11220	JONQUIERES
				30 800	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC
				19 150	4	Affluent Poulobre O4611200	11220	JONQUIERES
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	Affluent Bagas O4611040	81440	LAUTREC
GAEC LA GUIRODELLE	La Guirodelle	81440 LAUTREC		2 500	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
JOQUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		28 725	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
			oui	28 725	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC
PY Jean-Pierre	Coustarral	81440 LAUTREC		1 915	20	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81440	LAUTREC
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D EAU	81440 LAUTREC		5 000	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
RP 3X	1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		600	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 0,81 hm³
 V demandé total = 0,65 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC		4 200	15	PLAN D'EAU 4294 : BERJADE	81440	LAUTREC
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE		154 000	25	PLAN D'EAU 5266 : BORIO NOBO	81440	BROUSSE
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		18 500	0	PLAN D'EAU 2267 : LA BARTHELE	11220	JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combelasse	81440 LAUTREC		9 500	35	PLAN D'EAU 2338 : COMBELASSE	81440	LAUTREC
CLAUZEL Gilles	Les Bories	81440 LAUTREC		25 000	36	PLAN D'EAU 1838 : Les Bories	81440	LAUTREC
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		23 000	15	PLAN D'EAU 2548 : LA GUIRAUDIE	11220	JONQUIERES
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		40 000	40	PLAN D'EAU 2718 : BATIFOL	81440	LAUTREC
				2 500	40	PLAN D'EAU 3460 : ENGUILLLOUX	81440	LAUTREC
EARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		13 300	25	PLAN D'EAU 2073 : BELBEZE	81440	LAUTREC
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		10 938	0	PLAN D'EAU 2884 : LA GARDIE	81440	LAUTREC
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	PLAN D'EAU 2547 : LA ROQUE AVENTS	81440	PEYREGOUX
EARL DU SENTIER	Salvepoule	81440 LAUTREC		12 000	32	PLAN D'EAU 3019 : SALVEPOULE	81440	LAUTREC
EARL FAGUET	Ricalens	81440 PUYCALVEL		19 900	15	PLAN D'EAU 2454 : CHÂTEAU DE RICALÉ	81570	CUQ
EARL LAMOTHE	La Mothe	81440 VENES		33 851	15	PLAN D'EAU 1931 : LA MOTHE	81440	VENES
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	PLAN D'EAU 2796 : LA GARRIGUE	81440	VENES
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		12 000	30	PLAN D'EAU 4286 : REBOUL	81440	LAUTREC
GAEC DE LA FERRASSIE	La Férrassié	81440 VENES		27 500	15	PLAN D'EAU 2780 : LA FERRASSIE	81440	VENES
GAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440	LAUTREC
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	PLAN D'EAU 2526 : LES NAUZES	81440	LAUTREC
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		30 000	30	PLAN D'EAU 3026 : BORIO NOVO	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC MILUNI	Berny 125, Route de Bresquières	81210 MONTFA		22 000	25	PLAN D'EAU 2407 : BERNY	81210	MONTFA
				9 200	0	PLAN D'EAU 2747 : LA BORIE BASSE	81210	MONTFA
RP 3X	1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		12 960	30	PLAN D'EAU 4241 : LE GOUTI	81440	VENES
				5 000	30	PLAN D'EAU 5991 : LA MIEULE BASSE	81440	VENES
SCEA ORMIERE	SANS LUI	81440 VENES		7 000	40	PLAN D'EAU 1230 : FENAYROLS	81440	LAUTREC
				7 000	40	PLAN D'EAU 6196 : FENAYROLS	81440	LAUTREC
TRULHET JEAN MARC	17 RUE ALBERT 1ER	81000 ALBI		28 500	30	PLAN D'EAU 1969 : LENGARI	81440	LAUTREC
VERGES Didier	Risoulières	81440 JONQUIERES		29 000	35	PLAN D'EAU 2731 : RISOULIERES	11220	JONQUIERES
				4 000	0	PLAN D'EAU 2953 : RISOULIERES	11220	JONQUIERES

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						usage
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		24 895	10	barthèle (PM000004)	11220	JONQUIERES	irrigation hors été
BARDOU Gaël	Combellese	81440 LAUTREC		5 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
				3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL ANMACLAU	Marlic	81570 CUQ		30 000	40	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		6 511	100	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		28 725	40	bagas (O46-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		39 200	40	Ruisseau de Gandalives du Bridou	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	9 575	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL de Lavergne	Lavergne	81570 CUQ		1 000	25	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL du CONDUCHÉ	Conduché	81440 LAUTREC		1 500	40	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	saborgues (O4610520)	81440	VENES	remplissage hivernal lac
GAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		10 000	18	Affluent Bagas O4611040	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
GAEC LA GUIRODELLE	La Guirodelle	81440 LAUTREC		2 500	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
JOQUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		19 150	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	19 150	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D'EAU	81440 LAUTREC		15 320	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été

- Annexe 1-I : périmètre n°108 – Thoré Amont

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,13 hm ³
V demandé total =	0,13 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
Cauquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET		36 000	30	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81200	MAZAMET
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		9 450	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		75 000	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE
Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (O4320660)	81200	MAZAMET

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,03 hm ³
V demandé total =	0,03 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE COUFFINS	Couffins	34220 COURNIOU		20 000	25	lac rivière Le Thoré	34220	COURNIOU
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		4 600	20	PLAN D'EAU 2535 : CAMPROUX	81240	LACABAREDE
MONTAGNE François	7 Lou Terme	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		3 600	20	PLAN D'EAU 2334 : FONBELEGOU	81290	LABRUGUIERE

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - tout type de prélèvement

--

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Cauquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET		5 000	30	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81200	MAZAMET	irrigation hors été
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		11 400	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		91 233	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (O4320660)	81200	MAZAMET	irrigation hors été

- Annexe 1-J : périmètre n°118 – Tescou

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	1,48 hm ³
V demandé total =	0,76 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALCOUFFE Jean-Luc	Les Viguiers 509 route des Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ALET Etienne	Le Suquet Est 1311 route de Villebrumier	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	25	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
BLANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC		1 345	30	tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC
BLATCHE OLIVIER	1221 ROUTE D ALBI	82230 VERLHAC-TESSCOU	oui	3 000	20	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESSCOU
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		28 000	35	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
BRINGER Raymond	2050 Route de La Salvetat Belmon	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	10	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
CAGNAC ROUGES Laurent	314 RD8 LASALVETAT-MONCLAR	82230 SALVETAT-BELMONTET		8 000	10	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
CAPOEN Guy	LEGUILLER	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		6 000	20	tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC
CUMERLATO David	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	82370 VARENNES		16 000	20	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
				16 000	25	TESCOU non real	31450	VARENNES
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		16 000	20	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSSE		6 725	5	tescou (O49-0430)	81630	SAUZIÈRE-SAINT-JEAN
				6 725	5	peyrillottes (O4960560)	81630	MONTDURAUSSSE
EARL DE LA GRAVETTE	2835 route de Varennes - La Gravette	82230 VERLHAC-TESSCOU		2 000	10	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESSCOU
EARL DE PITOUS	903 Route Salvetat Belmontet	82370 SAINT-NAUPHARY		56 000	70	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS		6 000	30	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESSCOU		6 725	15	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD
				9 415	20	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD
				6 400	10	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESSCOU
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		20 000	25	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL LE PETIT TRUFFIE	484 chemin Truffié - Le Petit Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		32 000	40	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL LE REC	SAINT-CAPRAIS 289 CHEMIN DE LA CROIX DEL PIGNE	82230 SALVETAT-BELMONTET		24 000	30	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
				28 000	35	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
EARL LE RELAI	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		22 790	60	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY	oui	44 800	56	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
GAEC Belot	Les Linasses	81630 BEAUVAIS-SUR-TESSCOU		18 300	35	tescou (O49-0430)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESSCOU
GAEC DE LAS LANDES	3661 route de Charros	82370 SAINT-NAUPHARY		40 000	50	TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESSCOU
				2 000	16	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82370	SAINT-NAUPHARY
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		3 000	15	TESCOUNET non real	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				7 680	12	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
				24 000	30	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
GAEC DU COUTET	4905 RTE DE ST NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		24 000	30	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
				21 600	27	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
				16 000	20	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
GAEC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		18 157	17	tescou (O49-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN
GAEC DU MANSE	908 camp de Mansé	82230 GENEVRIERES		12 000	15	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		3 000	15	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD
Gourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSSE		2 000	30	tescounet (O4970500)	81630	MONTDURAUSSSE
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		20 000	25	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD
LAJARIGE Patrick	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	82000 MONTAUBAN	oui	2 400	3	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
LAUR JEAN-CLAUDE	LES BRAGARDS	81630 SALVAGNAC		11 520	18	TESCOUNET non real	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
MONCERET Didier	Les Camboulasses	81630 SALVAGNAC	oui	5 000	20	tescounet (O4970500)	81140	PUYCELICI
			oui	5 380	20	tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC
MONTILLET Didier	2810, Chemin de Foulquié	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
PORTIER Marie Josephe et Michel	1105 route du Fau - Belcayre	82000 MONTAUBAN		12 000	15	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
				7 500	15	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN-AVEYRON PE n°118 ACC	82000	MONTAUBAN
POUJOL Jérôme	Les guirguis	81630 MONTGAILLARD	oui	5 000	30	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		672	20	tescounet (O4970500)	81630	MONTDURAUSSSE
SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	451 chemin de Saint-Laurent	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
SVOBODNY ALAIN	300 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		15 000	15	TESCOU	31340	BORN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	0,07 hm ³
V demandé total =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
BERTRAND Jean	400 Route de Reynies	82370 SAINT-NAUPHARY		6 000	20	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82370	SAINTE-NAUPHARY
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		15 000	18	Casier BRGM 99 - TESCOU NON REAL DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	30	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINTE-JEAN
GAEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Mondar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		1 150	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82230	VERLHAC-TESCOU
LACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	8	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
SARL DECOVERTE	Les Ratiers, Saint Gérard	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	4	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN
SCHIEVENE Eric	BEAUSOLEIL BAS 1053 route d'Albi	82000 MONTAUBAN		3 200	4	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN-AVEYRON PE n°118 DEC	82000	MONTAUBAN
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		1 500	10	Puits 31 UG 118 DEC	31340	BORN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	3,58 hm ³
V demandé total =	2,68 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AIRASCA Gerard	LA TAUGE' 1692 Route de St Etienne de Tulmont	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 400	18	Plan d'eau 82001647 (2400 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ALCOUFFE Jean-Luc	Les Viguiers 509 route des Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	Plan d'eau 82000531 (4000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ALET Etienne	Le Suquet Est 1311 route de Villebrumier	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	0	Plan d'eau 82000594 (8000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
ASA PEYRILLOTTE	Les Roussels Coudougnol	81630 SAINT-URCISSE		55 000	120	PLAN D'EAU 2056 : LES ROUSSELS	81630	SAINTE-URCISSE
ASAI DU GOUYRE - TORDRE - GAGNOL	MAIRIE	82800 VAISSAC		105 000	480	Plan d'eau 82001980 (604000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
BLANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC		11 000	30	PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		7 500	25	Plan d'eau 82000600 (7500 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
BOUISSOU JOEL	600 CHEMIN JOUKIL	82000 MONTAUBAN		7 500	15	Plan d'eau 82000155 (7500 m ³)	82000	MONTAUBAN
BRIAN Jacky	LE FUSTIER	82230 SALVETAT-BELMONTET		80 000	0	Plan d'eau 82001314 (80000 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
				25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
CAMPREDON Philippe	La Fore	81630 SAINT-URCISSE		54 500	40	PLAN D'EAU 2228 : LAGASSAT	81630	MONTDURAUSSSE
CANDELA Robert-Christian	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		22 600	70	PLAN D'EAU 2774 : COMBALADE	81310	LISLE-SUR-TARN
CAPOEN Guy	LEGUILLE	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		4 000	25	Plan d'eau 82000741 (2000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
CAVANHAC Eric	CARLES 515 ROUTE DE MONBERON	82370 VARENNES		27 800	30	Plan d'eau 82001803 (27800 m ³)	31450	VARENNES
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		13 800	20	PLAN D'EAU 2728 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC
CUMERLATO David	3293 rte de Puyauron - Roucayrol	82370 VARENNES		8 000	26	Plan d'eau 82000596 (8000 m ³)	31450	VARENNES
DARIOS François	Le Bourg	81630 MONTDURAUSSSE		38 430	42	PLAN D'EAU 3459 : ROUX	81630	MONTDURAUSSSE
DAURES Bernard	TAILLEFER 45 CHEMIN DE BOISEL	82370 VILLEBRUMIER		4 000	0	Plan d'eau 82000378 (9000 m ³)	82370	VILLEBRUMIER
				800	0	Plan d'eau 82001820 (4000 m ³)	82370	VILLEBRUMIER
DAURES Jean-Francois	MOULIN DE TRAPASSOU 423 Route de Saint Etienne de T	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	0	Plan d'eau 82001160 (12000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		25 000	20	Plan d'eau 82000627 (25000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
DOUMAYROU Jean-Paul	379 Route de Monclar	81630 MONTGAILLARD		14 000	30	PLAN D'EAU 2356 : LES BARREAUX	11330	MONTGAILLARD
EARL CASTELLA	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	82230 SALVETAT-BELMONTET		25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
EARL DE BEL AIR	518 Chemin de Bellegarde	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82001774 (20000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
				12 000	0	Plan d'eau 82001775 (12000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
EARL DE FUSTERIE	188 IMPASSE FUSTERIE	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	30	Plan d'eau 82001158 (30000 m ³)	82370	CORBARIEU
				5 000	30	Plan d'eau 82001159 (5000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
EARL DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSSE		19 890	25	PLAN D'EAU 2020 : LE TRAVERS	81630	MONTDURAUSSSE
				11 160	25	PLAN D'EAU 2315 : LA CANAL	81630	SAUZIERE-SAINTE-JEAN
EARL DE LA GARENNE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	81630 MONTDURAUSSSE		33 450	30	PLAN D'EAU 2570 : LA GAERNNE	81630	MONTDURAUSSSE
				3 500	30	PLAN D'EAU 3139 : LA GARENNE	81630	MONTDURAUSSSE
EARL DE LA GRAVETTE	2835 route de Varennes - La Gravette	82230 VERLHAC-TESSCOU		6 000	10	Plan d'eau 82000595 (6000 m ³)	82230	VERLHAC-TESSCOU
EARL DE MIROULENS	Miroulen	81140 PUYCELCI		16 300	30	PLAN D'EAU 2168 : MIROULENS	81140	PUYCELCI
EARL DE PITOUS	903 Route Salvetat Belmontet	82370 SAINT-NAUPHARY		35 000	80	Plan d'eau 82001768 (35000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS		10 000	30	PLAN D'EAU 2926 : PEXOMANQUIE	11330	MONTGAILLARD
EARL DES ROUGERES	1285, Les Vacans	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		11 000	10	Plan d'eau 82001650 (35000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESSCOU		20 000	40	PLAN D'EAU 5656 :LE PECH (CARDONE D	11330	MONTGAILLARD
				20 000	40	Plan d'eau 82001825 (20000 m ³)	82230	VERLHAC-TESSCOU
EARL DU BUSQUET MOREL Didier	810 Route de la pacarre	82370 VARENNES		0	0	Plan d'eau 82001818 (39300 m ³)	31450	VARENNES
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	oui	30 000	40	Plan d'eau 82000444 (30000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL DU LAC	2095 VCS LES VERGNES	82230 SALVETAT-BELMONTET		21 000	0	Plan d'eau 82001311 (26000 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
EARL DU NADALOU	1561 Route de la Vinouze	82230 VERLHAC-TESSCOU		30 000	50	Plan d'eau 82001827 (30000 m ³)	82230	VERLHAC-TESSCOU
EARL ESCUDIE	LDT COMMUNAL	82230 VERLHAC-TESSCOU		2 400	0	Plan d'eau 82000309 (2400 m ³)	82230	VERLHAC-TESSCOU
EARL FORESTIE	Laffitan 3471 route de Verlhac-Tescou	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	80	Plan d'eau 82001767 (45000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
EARL GAY XAVIER	191 ROUTE DE BEAUVAIS	81630 MONTGAILLARD		14 000	15	PLAN D'EAU 2117 : LA MERCADERIE	11330	MONTGAILLARD
				18 000	40	PLAN D'EAU 2206 : LES BAUDIES	81630	BEAUVAIS-SUR-TESSCOU
EARL LE PETIT TRUFFIE	484 chemin Truffié - Le Petit Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		30 000	30	Plan d'eau 82000598 (30000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY
EARL LE RELAI	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		42 000	60	PLAN D'EAU 2337 : LE RELAIS	81630	SAINTE-URCISSE
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY		5 000	40	Plan d'eau 82001770 (5000 m ³)	82000	MONTAUBAN
				40 000	40	Plan d'eau 82001769 (40000 m ³)	82000	MONTAUBAN
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		8 000	35	PLAN D'EAU 5038 : LES FONCETS	81630	SAUZIERE-SAINTE-JEAN
				90 000	60	Plan d'eau 82000024 (90000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		19 029	30	PLAN D'EAU 3845 : PEYRET	81630	SALVAGNAC

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	3,58 hm³
V demandé total =	2,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL SAINT AUBIN	3177 ROUTE DE MONTAUBAN	82370 VARENNES		30 000	100	Plan d'eau 82001123 (30000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959 Chemin de sigoulène	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000	18	Plan d'eau 82001772 (12000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EURL CAMALET PHILIPPE	SAINT JEROME	81140 CASTELNAU-DE-MONTMIRAL		60 000	0	PLAN D'EAU 3127 : LASSALE	81140	CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
FERRET Salvador	Las Bartolos	81630 MONTGAILLARD		29 280	30	PLAN D'EAU 3042 : LES CARRATS - LAS	11330	MONTGAILLARD
FRESQUET David	215 Domaine du Roussillon	82370 SAINT-NAUPHARY		80 000	30	Plan d'eau 82000339 (80000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
GAEC ALBENGE FILS	Terroux 2000, Route du Tescou	81630 SAINT-URCISSE		46 900	70	PLAN D'EAU 2344 : TERROUX	81630	SAINT-URCISSE
GAEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Mondar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		500	4	Plan d'eau 82005708 (500 m³)	82230	VERLHAC-TESCOU
GAEC DE NATALIS	3334 route de Valssac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 905	20	PLAN D'EAU 2958 : TOUPINE	81630	MONTDURAUSSSE
			oui	37 000	15	Plan d'eau 82001658 (75000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				10 000	20	Plan d'eau 82001657 (10000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				33 500	12	Plan d'eau 82000221 (33500 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DE PECHEVY	851 impasse de pechevy	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		120 000	15	Plan d'eau 82001656 (120000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC	31620 FRONTON		19 500	0	Plan d'eau 82000179 (19500 m³)	31450	VARENNES
GAEC DES GISCARDS	Pech Agut	81630 SALVAGNAC		72 000	15	PLAN D'EAU 2720 : LOUVIGNE	81630	SALVAGNAC
				4 050	15	PLAN D'EAU 2784 : LES GISCARDS	81630	SALVAGNAC
				13 500	15	PLAN D'EAU 3059 : MADALO	81630	SALVAGNAC
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN		40 000	30	Plan d'eau 82001211 (34000 m³)	82000	MONTAUBAN
GAEC DU COUTET	4905 RTE DE ST NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		4 300	15	Plan d'eau 82000624 (4300 m³)	82000	MONTAUBAN
GAEC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		6 000	20	PLAN D'EAU 2677 : MOULIN DES JESUIT	81310	LISLE-SUR-TARN
GAEC Garbillot	Garbillot bas	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		25 000	30	PLAN D'EAU 2129 : CARBILLOT BAS	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU
GAEC LA VIE BIO	399 impasse de BRAY	81630 MONTGAILLARD		50 000	50	PLAN D'EAU 1962 : BRAY	11330	MONTGAILLARD
				21 940	30	PLAN D'EAU 2610 : LE FOSSE	81630	MONTDURAUSSSE
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		11 000	15	PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEAU	11330	MONTGAILLARD
Gourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSSE		11 900	30	PLAN D'EAU 2213 : TARFUME	81630	MONTDURAUSSSE
ICHARD Alain	Barat	81310 LISLE-SUR-TARN		16 000	0	PLAN D'EAU 2638 : BALJALADE	81140	CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
INDIVISION LINAS SERGE ET JEROME	ROUTE DU VILLAGE	81630 MONTDURAUSSSE		16 000	0	Plan d'eau 82001312 (16000 m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
				5 000	0	Plan d'eau 82001313 (5000 m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
INDIVISION VERNET DENIS ET VACCARELLI	BASCOULET 3141 ROUTE DE MONCLAR	81630 SAINT-URCISSE		5 000	16	PLAN D'EAU 5326 : CEPET	81630	SAINT-URCISSE
JOURDES Francis	2801, Route Saint-Nauphary	82370 VILLEBRUMIER		15 000	25	Plan d'eau 82001946 (15000 m³)	82370	VILLEBRUMIER
L'Hostis Jean-Yves	1375 route de Montauban	31340 BORN		15 000	60	Plan d'eau 31_2008_0252	31340	BORN
LACAN André	La Montête	81630 MONTDURAUSSSE		4 200	30	PLAN D'EAU 2536 : LE MOULIN DE TRUS	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
				33 000	45	PLAN D'EAU 2901 : MONTETE	81630	MONTDURAUSSSE
				1 500	30	PLAN D'EAU 2966 : LA MONTETE	81630	MONTDURAUSSSE
LACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	15	Plan d'eau 82005266 (10000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				3 500	25	Plan d'eau 82005714 (3500 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		22 000	25	PLAN D'EAU 2205 : LA DAGUE	11330	MONTGAILLARD
LAGARRIGUE Didier	Le Bourlet	81630 MONTDURAUSSSE		35 530	40	PLAN D'EAU 2314 : LA GRAVASSE	81630	MONTDURAUSSSE
LAJARIGE Patrick	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	82000 MONTAUBAN		1 000	3	Plan d'eau 82000628 (1000 m³)	82000	MONTAUBAN
LAUZERAL ERIC	les plâines	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		26 400	40	PLAN D'EAU 2217 : REBIRAT	81140	PUYCELICI
LETHIMONNIER Nadine	1750 chemin du Salut	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000	15	Plan d'eau 82000118 (10000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
MONCERET Didier	Les Camboulasses	81630 SALVAGNAC		83 500	20	PLAN D'EAU 1873 : LES CAMBOULASSES	81140	PUYCELICI
POUJADE Marie José	Ginies 2194 Rte de St Etienne de Tulmont	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82000187 (20000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
POUJOL Jérôme	Les guirguis	81630 MONTGAILLARD		10 000	30	PLAN D'EAU 2329 : LES GUIRGUIS	11330	MONTGAILLARD
PRADIER François	Les Viatges	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		8 500	20	PLAN D'EAU 2324 : LE RIVALOU	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
				16 000	0	PLAN D'EAU 2349 : LE VIATGES	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
SCEA BENESCHI GRANIER	CENDRAL N° 5	81630 SALVAGNAC		42 395	30	PLAN D'EAU 2309 : BETEILLE	81630	SALVAGNAC
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		2 500	20	Plan d'eau 82000601 (2500 m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
				4 800	20	Plan d'eau 82005250 (4800 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				7 500	20	Plan d'eau 82005251 (7500 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
SCEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		150 000	20	Plan d'eau 82001823 (150000 m³)	31450	VARENNES
SCEA DU PECH	Domaine du Pech 131 IMPASSE DU PECH	81630 MONTGAILLARD		70 000	80	PLAN D'EAU 1826 : RUFFEL	11330	MONTGAILLARD
				88 000	150	PLAN D'EAU 1977 : LA BASTIDE	11330	MONTGAILLARD
SCHIEVENE Eric	BEAUSOLEIL BAS 1053 route d'Albi	82000 MONTAUBAN		3 200	4	Plan d'eau 82001082 (1300 m³)	82000	MONTAUBAN
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		12 000	25	Plan d'eau 31_2008_0253	31340	BORN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 2

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	3,58 hm ³
V demandé total =	2,68 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
THAU Jean-Pierre	Pain de Sucre 1720 chemin Virlande	82370 SAINT-NAUPHARY		23 000	27	Plan d'eau 82001536 (23000 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY
TONNAIRE Guillaume	3349 route de Saint-Etienne	82370 SAINT-NAUPHARY		800	50	Plan d'eau 82005716 (800 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
BERTRAND Jean	400 Route de Reynies	82370 SAINT-NAUPHARY		1 000	30	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82370	SAINT-NAUPHARY	printemps / antigel
BLANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC		11 000	30	PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC	irrigation hors été
BRIAN Jacky	LE FUSTIER	82230 SALVETAT-BELMONTET		0	20	TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
CONSEIL GENERAL SERVICE ENVIRONNEMENT	BD HUBERT GOUZE	82000 MONTAUBAN		830 000	180	TESCOUNET non real	82230	SALVETAT-BELMONTET	remplissage hivernal lac
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		5 380	20	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC	remplissage hivernal lac
CUMERLATO David	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	82370 VARENNES		1 000	30	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	printemps / antigel
DOUMAYROU Jean-Paul	379 Route de Monclar	81630 MONTGAILLARD		12 000	50	nougarède (04960700)	81630	SAINT-URCISSE	remplissage hivernal lac
EARL CASTELLA	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	82230 SALVETAT-BELMONTET		0	20	TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
EARL DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSÉ		2 690	5	tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN	irrigation hors été
				3 360	5	peyrillottes (04960560)	81630	MONTDURAUSSÉ	irrigation hors été
EARL DE LA GARENNE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	81630 MONTDURAUSSÉ		16 140	30	tescounet (04970500)	81630	MONTDURAUSSÉ	remplissage hivernal lac
EARL DE PITOUS	903 Route Salvétat Belmontet	82370 SAINT-NAUPHARY		35 000	50	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	remplissage hivernal lac
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU		3 360	15	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
				4 707	20	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		20 000	40	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
				2 000	18	Casier BRGM 99 - TESCOU NON REAL DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	irrigation hors été
EARL DU NADALOU	1561 Route de la Vinouze	82230 VERLHAC-TESCOU		20 000	50	NADALOU	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
EARL LE RELAI	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		19 300	60	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	30	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN	irrigation hors été
				50 000	50	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
GAEC Belot	Les Linasses	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		9 150	35	tescou (049-0430)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	irrigation hors été
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		7 680	12	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN		40 000	40	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	remplissage hivernal lac
GAEC Garbillot	Garbillot bas	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		16 140	30	coulerc (04960760)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	remplissage hivernal lac
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		8 070	15	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	remplissage hivernal lac
				11 000	15	PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEAU	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
Gourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSÉ		2 000	30	tescounet (04970500)	81630	MONTDURAUSSÉ	remplissage hivernal lac
INDIVISION VERNET DENIS ET VACCARELLI KARINE	BASCOULET 3141 ROUTE DE MONTCLAR	81630 SAINT-URCISSE		5 000	16	PLAN D'EAU 5326 : CEPET	81630	SAINT-URCISSE	irrigation hors été
L'Hostis Jean-Yves	1375 route de Montauban	31340 BORN		15 000	0	Plan d'eau 31_2008_0098	31340	BORN	remplissage hivernal lac
				15 000	0	TESCOU	31340	BORN	remplissage hivernal lac
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		22 000	25	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	remplissage hivernal lac
PRADIER Francis	Les Viatges	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		10 760	20	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC	remplissage hivernal lac
SARL DECOVERTE	Les Ratiers, Saint Gérard	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	4	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		672	20	tescounet (04970500)	81630	MONTDURAUSSÉ	irrigation hors été
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		15 000	15	TESCOU	31340	BORN	remplissage hivernal lac

- Annexe 1-K : périmètre n°137 – Ardial (ou En Guibaud)

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,08 hm ³
V demandé total =	0,04 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		14 200	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS	oui	14 000	40	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		775	10	ardialle (CB000064)	81700	PUYLAURENS
				775	18	ardialle (CB000064)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		4 000	16	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	0,002 hm ³
V demandé total =	0,002 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
Pontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS		2 000	30	Nappe ardialle (CB000064)	DEC 81700	PUYLAURENS

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,40 hm ³
V demandé total =	0,34 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AUSSENAC Joel	La Bruyette	81440 LAUTREC		17 000	0	PLAN D'EAU 1986 : EN BERAL D'ARDIAL	81700	PUYLAURENS
CHERBOURG Martine	Raffanel	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		5 000	24	PLAN D'EAU 2392 : RAFFANEL	81700	PUYLAURENS
COUZINIER ERIC	La Vacarie	81700 PUYLAURENS		37 800	0	PLAN D'EAU 1850 : RAYSSAC	81700	PUYLAURENS
EARL D'AL TERME	Montgagnes	81700 PUYLAURENS		6 000	0	PLAN D'EAU 2439 : LES MONGANES	81700	PUYLAURENS
EARL D'EN THOMIERES	En Thomières	81220 PRADES		30 000	30	PLAN D'EAU 2625 : PUECH AURIOL	81220	PRADES
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		13 500	0	PLAN D'EAU 2474 : LARROQUE	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
EARL DU BARENS	EN AGASSET	81700 PUYLAURENS		25 000	50	PLAN D'EAU 1849 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
ESTEVE Jérôme	En Mancet	81700 PUYLAURENS		10 000	50	PLAN D'EAU 3157 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		12 300	15	PLAN D'EAU 2271 : EN MANCET	81700	PUYLAURENS
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		58 000	30	PLAN D'EAU 2768 : IMMORTELLE	81700	PUYLAURENS
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		11 200	4	PLAN D'EAU 2664 : LA ROUSELIE	81700	PUYLAURENS
GAEC GATIMEL	Métairie Grande	81110 SAINT-AMANCET		30 000	40	LAC EARL EN PAGES L1688	81700	PUYLAURENS
				20 000	0	PLAN D'EAU 5237 : TALABEL	81700	PUYLAURENS
				18 000	15	PLAN D'EAU 3109 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
				3 000	15	PLAN D'EAU 3110 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
GOS Stéphane	Bosc Roudil	81700 PUYLAURENS		7 187	15	PLAN D'EAU 2887 : BOSC ROUDIL	81700	PUYLAURENS
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		16 000	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		4 000	16	PLAN D'EAU 1955 : EN ROQUES	81700	PUYLAURENS
VIALAN Jean Luc	ALRIC-BAS	81700 PUYLAURENS		16 500	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 750	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINTE-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
Gaec DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		9 000	4	Saint estephe (CB000183)	81700	PUYLAURENS	remplissage hivernal lac
Gaec En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		7 000	40	LAC EARL EN PAGES L1688	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
			oui	7 000	40	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		3 840	10	ardialle (CB000064)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
				3 840	18	ardialle (CB000064)	81220	SAINTE-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
Pontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS		4 875	30	Nappe ardialle (CB000064) DEC	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		3 250	16	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été

- Annexe 1-L : périmètre n°138 – Durenque

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,30 hm ³
V demandé total =	0,24 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC	40 000	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	
			37 500	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC	30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	
			30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE	50 000	80	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE	
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC	50 000	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE	2 590	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE	

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,14 hm ³
V demandé total =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		4 900	0	PLAN D'EAU 2541 : LA	12320	NOAILHAC
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE		44 600	37	POUSSARIE PLAN D'EAU 1929 : GASQUIGNOLES	81090	VALDURENQUE

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - tout type de prélèvement

--

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC	40 000	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été	
			37 500	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été	
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC	30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été	
			30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été	
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC	5 000	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été	
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE	3 500	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE	irrigation hors été	

- Annexe 1-M : périmètre n°176 – Tarn Aval

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		21 450	42	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
ALBERT Jean-François	17, La Fourézié	81570 FREJEVILLE		15 710	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
ALLIGNET SAMUEL	2042 ROUTE DE BESSIERES	31380 MONTJOIRE		3 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE
AMIEL Solange	Pomarède	81120 REALMONT		40 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
ANTONIOLLI Jean-Pierre	2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		4 000	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				65 400	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	250	TARN partie 82	82200	MOISSAC
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX	oui	5 000	20	siès (O4750500)	81120	ROUMEGOUX
ARNAUD Simone	St Baudille	81660 PONT-DE-LARN		1 000	4	fargues (O4380580)	81660	PONT-DE-LARN
ASA DE LA PLAINE DE BUZET SUR TARN	MAIRIE	31660 BUZET-SUR-TARN		3 200 000	2 460	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
ASA de Montans Peyrole (projet collectif)	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
ASA de PARISOT	5 Place du lavoir	81310 PARISOT		2 250 000	1 403	Tarn DPF (O---0100)	12700	LOUPIAC
ASA DE SAINT GAUZENS	MAIRIE DE SAINT GAUZENS	81390 SAINT-GAUZENS		300 000	280	dadou (O47-0400)	81390	SAINT-GAUZENS
ASA de ST-PAUL	En Clergue	81220 PRADES		450 000	400	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASA de VITEY	Le Fleu	81500 FIAC		300 000	240	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
ASA des Plaines-de-Viterbe	La Peyruque	81220 VITERBE		210 000	255	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
ASA GIROUSSENS	LES MASSOLS CHEZ MR RODIER CLAUDE	81500 GIROUSSENS		1 788 000	1 330	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
ASA GRAULHET BRIATEXTE	Mairie de Puybegon - Le Village	81390 PUYBEGON		80 000	120	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
ASA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		240 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
ASA LADIN	159 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		426 000	375	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
ASA LOUPIAC	SANSOT CHEZ Miquel Lionel	81310 PARISOT		810 000	720	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
ASA RIVIERES	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES
ASA SAINT VICTOR Chez Mme Isabelle BARDOU	Condol-Belmont	81800 GRAZAC		475 897	446	Tarn DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX
ASA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAU		1 500 000	1 620	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
ASA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370	SAINT-SULPICE
ASAI DE BRASCOU	281 GRAND RUE MAIRIE	82370 ORGUEIL		300 000	450	TARN partie 82	82370	ORGUEIL
ASAI DE VALENCE D'AGEN ET DES COTEAUX DU MOISSAGAI	25 RUE DE LA REPUBLIQUE	82400 VALENCE D'AGEN		2 778 000	2 500	TARN partie 82	82200	LIZAC
ASAI DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		500 000	720	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
ASAI DES TERRASSES DU TARN	Domaine SAUMACHEZ 2005 route de Nohic	31620 FRONTON		2 000 000	3 160	TARN partie 82	82370	NOHIC
ASAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE LAVAU	82710 BRESSOLS		1 000 000	810	TARN partie 82	82710	BRESSOLS
ASL AVENS	Le Fresquet	81600 GAILLAC	oui	300 000	200	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
ASL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE DES CHENES	81600 MONTANS		600 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
ASL FERRAL FAGES	8 CHEMIN DE LA SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O---0100)	12550	SAINT-JUERY
ASL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		70 000	210	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASL ROUFFIN	Baynac	81600 BRENS		82 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
				69 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
				108 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
ASL SAINT AMANS	St Amans	81800 RABASTENS		58 500	250	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
AUGE Nadine	Fontereau	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	20	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
BACO Christelle	CARRELIS OUEST	82370 NOHIC		4 000	5	VERGNEDE	82370	NOHIC
BARBARA Julien	83 CHEMIN DE LA LAURETIE HAUTE	81100 CASTRES	oui	14 000	35	agout (O4--0250)	81710	NAVES
BARBE Nathalie	Camp Magre	81220 DAMIATTE		6 000	27	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE
BARET Jean-Claude	LEMBENNE	82200 MOISSAC		15 000	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
BARROUILLET Patrick	1034 CHEMIN DE MERLE AU TARN	82200 MOISSAC		6 000	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
BASTIE Jean-Jacques	79 ROUTE DE BELCASTEL	81500 LAVAU		5 000	75	agout (O4--0250)	81500	LAVAU
				5 000	75	agout (O4--0250)	81500	LAVAU
BAUDOUNET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
				3 000	40	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
				9 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
BAZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		96 000	40	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
				21 000	70	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
BAZELY Jeanine	491, Chemin de Vilette	82100 CASTELSARRASIN		2 500	6	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
BECKER Cendrine	La Gaillarde	81220 SERVIES		4 500	15	agout (O4--0250)	81220	SERVIES
BEDENES ROLANDE	1615 ROUTE DE MONTAUBAN	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 200	40	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		12 000	30	riou frayzi (O3960590)	81600	MONTANS
BEORCHIA Alain	LES BARTHES	82100 LES BARTHES		4 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 1

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
BERAL André	2 rue de la mairie	81150 TERSSAC		2 400	3	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
BERNADOU Alain	320 ROUTE DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		1 000	10	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
BERNARDI Claude	1603 Route Margasse	82370 CAMPSAS		15 000	25	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
BIAU Philippe	Galdou	81600 SENOULLAC		8	8	MARGASSE	82370	CAMPSAS
BIOPAU Hourde Paul Antoine	LE SAULA	82130 LAFRANCAISE		30 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	SENOULLAC
				14 000	35	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				24 560	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
BONDIER Sylvie	Chemin du pontet	81800 COUFOULEUX		6 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX
BONNAFOUS Sophie	Pécotte	81350 SERENAC		1 500	20	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SERENAC
				1 500	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SERENAC
				2 220	12	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE
				2 970	20	Tarn DPF (O---0100)	81350	SERENAC
BONNET Christian	35 chemin de Clairefont	81150 TERSSAC		8 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		54 000	50	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
BONNET Christophe	Le Bourg	81500 LACOUHOTTE-CADOUL		15 000	60	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
				18 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
				24 000	40	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
BORIN Claudette	2 890 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		1 440	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
BOSC Michel	Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN		1 500	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN
BOSCARI Gérard	Chez Madame GIRAUD Aliette 220, Chemin Sarailié	82000 MONTAUBAN		20 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				20 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
BOUDET Damien	Talabas	81300 GRAULHET		6 000	40	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
BOULET Nadège	6 rue des Cordonniers	81800 RABASTENS		500	12	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
BOULET Pierre	CAP DE RIVIERE 2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		9 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				7 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
Boulet Martine	2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		3 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
BOUYSSSET Jean-Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		34 400	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				16 000	140	TARN partie 82	82200	LIZAC
				10 500	40	TARN partie 82	82200	LIZAC
				4 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				15 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				24 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				4 500	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
BOUZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS
				15 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		80 000	53	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
BUREAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS		45 000	50	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
CADAUX Bernard	Le chapitre haut	81500 LAVAUR		30 000	20	agout (O4--0250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
CALMELS Sébastien	lavilledieu	81360 ARIFAT		3 000	15	Bardes	81360	ARIFAT
CAMPOURCY JACQUES	2 469 ROUTE DES BARTHES	82100 CASTELSARRASIN		43 200	60	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
CEFEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Légumes)	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN		53 500	45	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
CHAPPERT Denis	Malzac'	81710 NAVES		36 000	20	Thoré réalimenté (O43-0400)	81710	NAVES
CHAUDERON Marcel	788 Route de Saint-Porquier	82100 LES BARTHES		1 000	14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
COLOMBIE Yannick	LAS CANALS	82200 LIZAC		3 500	25	TARN partie 82	82200	LIZAC
COMBES Bernard	29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	81710 SAIX		1 500	12	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81710	SAIX
COURDY GILBERT	4400 route de Bordeaux - St-Hilaire	82000 MONTAUBAN		720	8	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
COUTOULY DANIEL	CASSOU	81120 REALMONT		22 750	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
CUMA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martyrs	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		114 000	205	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
CUQUEL Jean-Louis	Pechmeja-sud	82130 LAFRANCAISE		16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
DALENC LAURENT	240 ROUTE DE RONGERES	31660 BUZET-SUR-TARN		10 000	30	Gravrières 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
				40 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
				40 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
			oui	30 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
				480	10	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
DALLA RIVA Sebastien	1725 route de Villeneuve	82290 BARRY-D'ISLEMADE		10 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIALET
DAURES Sylvie	Garceval	81430 AMBIALET	oui	6 000	16	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
DAZOLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		30 000	40	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
DE CHANTERAC BORIS	Lamothe	81600 BRENS		57 600	120	TARN partie 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE
DELCASSE AMERIL	120 chemin de Castagne	82290 ALBEFUILLE-LAGARDE						

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	25	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELSUC Damien	104 route de Sours	81600 GAILLAC		36 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
DESSEAUX Nathalie	BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		8 000	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
DEVALS ALEX	La Salvetat	81440 MONDRAGON		60 000	130	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
DEVEZIS Raymond	41, avenue de Lavour	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		9 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
DUCHAYNE Vincent	MOISSACS PIERRE RIVIERE	82200 MOISSAC		5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
DULAU Annie	St Salvy	81310 LISLE-SUR-TARN		18 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
DUTIL Gerard	LA MEGERE	82200 MOISSAC		3 035	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
DUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		8 000	25	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		15 000	100	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL BAILLY	Les Grèzes	81600 RIVIERES		25 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	RIVIERES
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		30 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE		16 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
EARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
EARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		24 000	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				10 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				9 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				15 000	190	TARN partie 82	82200	LIZAC
				10 000	140	TARN partie 82	82200	LIZAC
				20 000	210	TARN partie 82	82200	LIZAC
			oui	16 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
EARL BOSCARDI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN		3 500	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81500 CAMBOUNET-SUR-LESOR		72 000	45	agout (O4--0250)	81710	SAIX
EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		3 000	10	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SERENAC
			oui	15 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SERENAC
EARL CAMPS	1290 ROUTE DE BORDEAUX	82130 VILLEMADE		3 000	30	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
				45 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
				45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
EARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIALET
EARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC		3 500	60	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL COLS	En Dayde	81500 FIAC		75 000	65	agout (O4--0250)	81500	FIAC
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		6 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
				27 000	24	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
EARL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE	82100 CASTELSARRASIN		33 320	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
EARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE RIVIERE	82000 MONTAUBAN		31 500	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				31 500	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				36 000	80	TARN partie 82	82370	CORBARIEU
EARL DE BELVEZE	1020 route de Lavour	82710 BRESSOLS		19 200	40	Tarn DPF (O---0100)	82710	BRESSOLS
				22 000	100	TARN partie 82	82710	BRESSOLS
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	50 000	70	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL de Brazis	En testoulard	81500 FIAC		45 000	60	agout (O4--0250)	81500	FIAC
EARL de Castelpañet	Castelpañet	81120 REALMONT	oui	6 500	30	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
EARL DE FLAMARENÇ	1225 route de Lavilledieu - Flamarenc	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		40 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				40 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONDRAGON		75 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
				60 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
				69 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
EARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH		421 000	260	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE GARRISON	430 Avenue des Albarèdes	82000 MONTAUBAN		9 600	20	Tarn DPF (O---0100)	82000	MONTAUBAN
EARL DE GATINE	LA MEGERE	82200 MOISSAC		16 125	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC
EARL DE GINESTE	GINESTE	82190 MIRAMONT-DE-QUERCY		28 000	35	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm³
V demandé total =	50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE GOYNE	2333 route des Cloutiers - Goyne	82100 CASTELSARRASIN		16 000	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE LA CADISCIE	La Cadiscie	81220 TEYSSODE		10 000	60	agout (O4--0250)	81220	TEYSSODE
EARL de la Commanderie	La commanderie 793 route de la commanderie	81500 AMBRES		138 000	150	agout (O4--0250)	81500	AMBRES
EARL de la Janade	La Janade	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		67 500	40	bigar (O3930500)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
				67 500	50	bigar (O3930500)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
EARL DE LA MADIÈRE	La Madière	81700 PUYLAURENS		20 000	40	agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
EARL de la Peyruque	La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
EARL de la Vallée du Sor	LES HOURSALS	81570 SEMALENS		20 000	60	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
EARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOULLAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement saudronne (O3950520)	81600	SENOULLAC
EARL DE LEYLE	Leyle - Sainte-Livrade 310 chemin de Rouzet	82200 MOISSAC		9 600	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				7 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
EARL DE MONTANS	MONTANS 1820 ROUTE DE TOULOUSE	31660 BUZET-SUR-TARN	oui	25 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL DE PRELIES	Prétiès	81500 GARRIGUES		18 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS
				57 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS
EARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS		75 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
EARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX		60 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX
				60 000	70	agout (O4--0250)	81710	SAIX
EARL DE VILLENEUVE	60 RUE DU CHATEAU HAUTERIVE	81290 LABRUGUIERE		80 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES
EARL DES AMATS	189 CHEMIN DES CRETES	31340 LAYRAC-SUR-TARN		42 000	30	TARN partie 31	31340	MAGDELAINES-SUR-TARN
EARL des BASTIDES	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		4 000	10	Tarn Hors DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
EARL DES FARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE		20 000	33	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
				35 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
				10 080	35	TARN partie 31	31660	BESSIERES
EARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES		6 000	27	lavergne (O5640710)	81150	MARSSAC-SUR-TARN
EARL des Galinières	Les Galinières	81500 GIROUSSENS		9 000	22	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
EARL DES PONTIERS	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		122 000	160	agout (O4--0250)	81500	SAINTE-JEAN-DE-RIVES
				50 000	60	agout (O4--0250)	81500	LAVOUR
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE		8 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				12 000	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
EARL DES SALBOUS	200 Chemin du Touron	82290 MONTBETON		6 000	19	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
EARL DES TAUROUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX		30 000	50	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81800	COUFOULEUX
EARL DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		3 000	12	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN	oui	20 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
			oui	15 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
EARL DU CHEMIN DE SABLE	ST GERMAIN	82200 MOISSAC		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
EARL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES		4 000	50	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
			oui	27 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
EARL du Pigeonnier	La germière de riols	81220 VITERBE		50 000	80	agout (O4--0250)	81220	TEYSSODE
EARL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANCAISE		20 000	50	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				4 000	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		162 000	40	agout (O4--0250)	81500	FIAC
				162 000	40	assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOUI)	81500	FIAC
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
				70 400	44	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
EARL EFG	1710 route de Choisy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		8 000	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL EMBERNOU	210 CHEMIN D'EMBERNOU	31660 BUZET-SUR-TARN		18 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL Escapat des Roziés	Bertrand	81300 LABESSIERE-CANDEIL		20 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINTE-JULIEN-DU-PUY
EARL ESTEVE	En Gilard	81500 FIAC		40 000	50	agout (O4--0250)	81500	FIAC
EARL ESTIVAL	Métairie haute	81220 TEYSSODE		38 000	60	agout (O4--0250)	81220	SERVIES
				35 000	40	agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE
EARL FOGLIARINO	LES BLANQUETS 81 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		25 880	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		36 000	30	Nappe d'accompagnement anglés (O4690580)	81500	MARZENS
EARL GUILBERT FRERES	5220 route de Bordeaux - Saint-Hilaire	82000 MONTAUBAN		54 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				76 500	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC		15 000	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
				15 000	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
EARL JOUET	La Fantaisie	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	150	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
EARL JTF	Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		13 500	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				35 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				13 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
EARL L'HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		6 000	12	Tarn DPF (O---0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS
				500	8	Nappe accompagnement 81 UG 176	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS
EARL LA BARTHE BASSE	165 Chemin de Castagne	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
EARL la Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX		10 500	5	Nappe d'accompagnement valadas (O3980580)	81800	COUFOULEUX
EARL La Croix St Sernin	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX		40 000	23	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
EARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE		4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				20 250	45	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				15 000	50	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				2 400	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
				72 000	90	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		30 000	100	TARN partie 82	82370	NOHIC
EARL LACOMBE	FERRIE BAS	82200 LIZAC		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
EARL le Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX		7 000	22	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	COUFOULEUX
EARL le Buron St Antoine	En Barde	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVALUR		45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	SAINT-LIEUX-LES-LAVALUR
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC
				40 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC
EARL LENDREVIE	Lendrevié Basse	81600 BRENS		6 000	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	BRENS
				9 000	18	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	BRENS
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		120 000	75	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
EARL LES GARRISSELES	Ladin	81800 RABASTENS		5 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
				21 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		35 000	30	marguestal (O3970620)	81310	LISLE-SUR-TARN
				50 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
				35 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		30 000	60	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
EARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC	oui	6 400	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
EARL LES VERGERS DE MATALY SALT	405 CHEMIN DE MATALY SALT	82000 MONTAUBAN		240 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL Les Vergers du Pont Vieux	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
				63 000	100	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
				21 000	20	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
EARL MABEL	1011 chemin de Mathaly	82000 MONTAUBAN		14 400	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				21 600	36	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
EARL MARTOREL	Le Fieu	81500 FIAC		42 000	40	agout (O4--0250)	81500	FIAC
				39 000	38	agout (O4--0250)	81500	FIAC
				48 000	60	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
				99 000	120	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
				26 100	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	FIAC
EARL MAURIES	6 L'ISSARTEDE	81570 FREJEVILLE		50 000	20	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
				40 000	75	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
EARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		32 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC
EARL PAGNOU	St Martin de Mours	81800 RABASTENS		6 900	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
				37 050	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL PENDARIES	La Chartreuse 370 rue Aristide Briand	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		3 600	10	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		27 000	30	TARN partie 82	82200 LIZAC
				15 000	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
				15 000	60	TARN partie 82	82200 LIZAC
EARL PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		36 000	50	dadou (047-0400)	81300 GRAULHET
				36 000	30	dadou (047-0400)	81300 GRAULHET
				30 000	35	dadou (047-0400)	81300 GRAULHET
EARL Raucoules	Les Pujades	81800 RABASTENS		30 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
EARL RAYSSAC	La Métaire Basse	81570 FREJEVILLE		38 000	50	agout (04--0250)	81570 FREJEVILLE
EARL RENDAL	La Lande	81440 VENES		36 000	40	dadou (047-0400)	81440 VENES
				45 000	35	dadou (047-0400)	81440 VENES
EARL RINAUDO	463 CHEMIN DE LESTANET	82000 MONTAUBAN		19 500	18	TARN partie 82	82130 VILLEMADE
				108 000	50	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				19 200	20	TARN partie 82	82130 VILLEMADE
EARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC		21 600	30	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
EARL SAMARA	72 chemin de Planquemarquet	82290 MEAUZAC		10 800	10	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		20 000	30	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570 FREJEVILLE
				40 000	45	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570 FREJEVILLE
				65 000	50	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570 FREJEVILLE
EARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		27 500	80	TARN partie 82	82200 LIZAC
				17 500	80	TARN partie 82	82200 LIZAC
				37 800	80	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				17 500	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
EARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		5 000	8	roque (O3800500)	81340 TREBAS
			oui	5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250 CURVALLE
				10 000	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340 TREBAS
EARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOULLAC		90 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600 RIVIERES
				12 000	60	sudrone (O3980590)	81600 SENOULLAC
Enard Leila La Grange à Basile	142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		2 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
FABRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
FAGOTTO Laurent	3414 ROUTE DES RIVES DU TARN	82290 BARRY-D'ISLEMADE		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
				11 834	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
FAUS Guy	1480 CHEMIN DE PARCOUS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		2 000	16	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				28 800	20	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				48 000	40	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
FAVAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000	20	passé (O4900500)	81800 RABASTENS
				42 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800 MEZENS
FAVAREL Henri	971 Chemin de Montamat	82370 CORBARIEU		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370 CORBARIEU
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370 CORBARIEU
FEDRIGO Nicolas	ST BENOIT LARONNE	82200 MOISSAC		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
Ferme de Fondenise - Le Bolloch Mathieu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
FILHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		45 000	15	gineste (O3950520)	81600 CADALEN
FONTAINE Ludovic	La Gouxarié	81220 DAMIATTE		30 000	25	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81220 DAMIATTE
FOURGASSIE Jean-Edouard	Le ségala	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		45 000	45	agout (04--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
				66 000	45	agout (04--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
FRANCERIES Fabienne	5. avenue Saint Maurice	82130 LAFRANCAISE		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
FUENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
				3 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
				1 500	35	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
				990	50	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
GAEC DE LA REVEILLE	La Réveillé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		20 000	54	dadou (047-0400)	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
				20 000	54	dadou (047-0400)	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC ARMINGAUD	HAMEAU DES LUQUETS 258 CHEMIN DES LUQUETS	31660 BUZET-SUR-TARN		15 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BUZET-SUR-TARN
GAEC au Jardin des Délices	28 route de Lavaur	81390 BRIATEXTE		6 600	25	Nappe d'accompagnement Dadou (047-0400)	81390 BRIATEXTE
				3 899	30	dadou (047-0400)	81390 BRIATEXTE
GAEC AUSSENAC PARRY	PARRY AVITS ROUTE DE LAVAUR	81100 CASTRES		10 000	30	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570 FREJEVILLE
				60 000	50	agout (04--0250)	81570 FREJEVILLE
GAEC DE CAUFOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	13 760	30	TARN partie 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm³
V demandé total =	50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
GAEC DE FONCOUSSIERES	FONCOUSSIERES chez M. VERHOEF Bart	81800 RABASTENS	oui	10 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
GAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		42 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
				30 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
GAEC DE GILLARD	587 impasse Maurice Bayrou	82000 MONTAUBAN	oui	10 000	30	TARN partie 82	82200	LIZAC
				136 000	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				83 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				116 000	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
GAEC DE GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	5 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC
GAEC DE L ALRIE	L ALRIE	81570 CUQ		42 000	18	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
				45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
				60 000	50	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
				54 000	40	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		5 000	15	Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		81 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE
				84 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81660	PAYRIN-AUGMONTEL
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		25 000	80	agout (O4--0250)	81500	LAVAU
GAEC DE LA FERRASSIE	La Ferrassié	81440 VENES		10 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
GAEC DE LA RIVE	La Rive	81200 AIGUEFONDE		35 000	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
				70 000	60	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelles	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		50 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				15 000	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				30 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				27 800	35	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				20 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
GAEC DE VINDRAC	Vindrac	81600 MONTANS		32 700	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
				110 000	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
GAEC DES BARDIS	960 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		70 000	60	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
GAEC DES CAMBOULIVES	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		50 000	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
GAEC DES CHAUMIERES	Lieu-dit L'AIGUILLE	31380 MONTJOIRE		15 000	50	TARN partie 31	31660	BESSIERES
GAEC DES FUMADES	439 chemin de Lagarde - Les Fumades	82290 MONTBETON		60 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
GAEC DES HERBONNES	1239 route de Lafrancaise	82290 MEAUZAC		30 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				4 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				76 000	600	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				10 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				32 000	40	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				24 000	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
			oui	34 500	18	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
			oui	70 000	43	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				25 000	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				4 000	45	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				50 000	130	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				70 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
GAEC DES JOUANETS	943 CHEMIN DES JOUANETS	82200 MOISSAC		30 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				20 000	45	CASIER 11 / BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
GAEC DES TROIS CHENES	LE FAU 390 CHEMIN DE MARIOS	82000 MONTAUBAN		5 400	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
GAEC DU CHEMIN DES PIGEONNIERS	71 CHEMIN DU MILIEU	82200 MOISSAC		6 500	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				15 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
GAEC DU COLOMBIER-DAL	232 CHEMIN DES GASQUES	31660 BESSIERES		188 000	210	TARN partie 31	31660	BESSIERES
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		21 000	25	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
				35 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		2 000	26	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
GAEC DU REDONDAL	Le Redondal	81660 PONT-DE-LARN	oui	40 000	35	issalés (O4380500)	81490	BOISSEZON
GAEC FARRIE	LE COMTE	81570 SEMALENS		45 000	70	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS
				7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	SEMALENS
				9 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		5 000	20	riou frech (O3940650)	81600	CADALEN
GAEC FRUITS DE L'AUTAN	1513 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		4 500	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	BOUDOU

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 7

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
GAEC GRESIGNE	La Grésigné	81440 VENES		60 000	40	dadou (O47-0400)	81440 VENES
				30 000	30	dadou (O47-0400)	81440 VENES
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
			oui	3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		32 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS
			oui	1 000	28	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE
GAEC LA PEYRE	La Peyre	81300 GRAULHET		70 000	75	dadou (O47-0400)	81300 GRAULHET
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		105 000	65	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS
				30 000	30	agout (O4--0250)	81220 VITERBE
				60 000	36	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 SERVIES
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		70 000	70	Tarn DPF (O---0100)	81000 ALBI
				25 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81000 ALBI
				40 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC 176	81990 SEQUESTRE
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		4 500	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600 GAILLAC
				30 000	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600 GAILLAC
GAEC les Salers de la Bruniquillé	La Bruniquillé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		20 000	25	rieu de l'aze (O4730680)	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC Métairie du Moulin Neuf	Le Moulin Neuf	81200 AUSSILLON		39 990	40	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200 AUSSILLON
				13 800	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200 AUSSILLON
GAEC NALY POM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		57 600	80	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				72 000	100	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				24 000	320	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		135 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81310 LISLE-SUR-TARN
GAEC PLANTE MOULET	PRATNAU	81570 CARBES		3 000	10	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 SEMALENS
				35 000	50	agout (O4--0250)	81570 SEMALENS
GAEC PONT DE L'AVEYRON	Les Rives 5166 ROUTE DE MONTAUBAN	82130 LAFRANCAISE		4 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
				2 000	20	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 MARSAL
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		100 000	90	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 FLORENTIN
				26 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 FLORENTIN
GAEC Soulie-Costes	La Tourette	81250 SAINT-ANDRE	oui	6 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	31420 SAINT-ANDRE
GALTIE Josian	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC		7 600	180	TARN partie 82	82200 LIZAC
				6 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
GARDELLE Pierre	La Jurio	81500 GIROUSSENS	oui	180 000	100	dadou (O47-0400)	81500 GIROUSSENS
GARET Marie-Josée	Petit Jean	82200 LIZAC		40 000	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
GARRIGAUD Florence	Cahuzaguet	81350 SAINT-GREGOIRE		3 500	15	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350 SAINT-GREGOIRE
GARRIGUES Vincent	250 chemin Labarthe	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		5 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
GAUBERT Maurice	La Borie Basse	81120 REALMONT		15 000	30	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
				15 000	30	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		2 400	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
GAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		35 000	22	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 CUQ
GELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUR		15 930	20	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
GERBAUD Michel	321 chemin de Clauzades	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		18 000	80	TARN partie 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
				40	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
				40	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
GERBAUD JEAN-LOUIS	167 CHEMIN DES VIGNES	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	60	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
GESLOT Emmanuel	La Balestrie Haute 360 route de Puech-Auriol	81100 CASTRES		3 000	9	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81100 CASTRES
GFA DE ROUGES - Famille CAMPS	781. avenue de Montech	82000 MONTAUBAN		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
GFA LONGUEVILLE	AVENUE GUYNEMER	81600 GAILLAC		1 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
GIBRAC Christian	91 chemin de Guillabeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		8 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				8 000	20	TARN partie 82	82200 LIZAC
			oui	1 600	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
GIORDANI Suzanne	CLOS DE BOMEROQUE	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		1 500	18	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
GIRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		3 000	20	agout (O4--0250)	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES
GIROU Philippe	La Métairie Neuve	81440 VENES		10 000	30	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
GLEYZE Jean-Michel	1087 LE LUC	82200 MOISSAC		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
GOEDEKE JOSIANE	AL PECH DE MARTY	82200 LIZAC		4 800	20	TARN partie 82	82200 LIZAC
GOXE Gilles	Peduran	81390 BRIATEXTE		39 000	30	dadou (O47-0400)	81390 BRIATEXTE
GRANIER Michel	Escribes	81120 LABOUTARIE		17 670	50	dadou (O47-0400)	81120 LABOUTARIE
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement rieuamas (O3930550)	81990 CARLUS
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		17 500	30	dadou (O47-0400)	81120 LOMBERS
				16 500	15	dadou (O47-0400)	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
				15 500	30	dadou (O47-0400)	81120 LOMBERS
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT		13 380	28	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
HOURDE Eric	Le Saula	82130 LAFRANCAISE		27 000	75	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				14 000	35	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		25 000	10	molles (CB000011)	81600 GAILLAC
				115 000	103	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
				44 500	100	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
				22 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 GAILLAC
ISSANCHOU Gilles	653 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		640	20	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		45 000	20	Nappe d'accompagnement calvès (CB000144)	81500 MARZENS
JENCK Sebastien	2182 Chemin des Sables	82200 MOISSAC		3 200	40	TARN partie 82	82200 MOISSAC
JENCK Denis	2418 Chemin BARTAC	82200 MOISSAC		3 000	20	BARTHAC -LAUJOL	82200 MOISSAC
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		11 670	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 MARSSAC-SUR-TARN
L.E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	oui	75 000	190	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
L'ESSOR MARAICHER de TARN et DADOU	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC		8 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 GAILLAC
				3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 GAILLAC
LA FERME DE LAROUY	207 chemin de Larouy	82100 LES BARTHES		3 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
LACOMBE Patrick	Domaine de la Saouronne 2539 chemin de Pendaries Bas	81600 BRENS		50 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
LACOMBE Gilbert	652 chemin de la Laque - Subare	82290 MEAUZAC		1 200	20	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
			oui	35	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
LAFAGE JACQUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE MONTECH	82290 MEAUZAC		600	20	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
LAGRANGE SIMONE	145 CHEMIN D'AL NEPLES	31660 BESSIERES	oui	40 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BESSIERES
LAMOUREUX Alain	Plaine de Mourgat	81600 RIVIERES		12 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600 RIVIERES
				12 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600 RIVIERES
LAPORTE Jean	3860 ROUTE DE CASTELSARRASIN	82290 MEAUZAC		5 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
				5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONDRAGON		50 000	50	dadou (O47-0400)	81440 MONDRAGON
LAU Christian	La cavalerie	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS
				13 000	25	agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
				20 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
LAVERGNE Thierry	Les Placettes	81340 SAINT-CIRGUE		7 050	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340 SAINT-CIRGUE
LE POTAGER DE FONTJALABERT	Route de Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
LECOULES Frederic	Les Estrets	81430 AMBIALET		12 000	15	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 AMBIALET
LECOURT Gisele	ST BEART 72 Chemin de Castelus	82100 CASTELSARRASIN		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN
LEMOULAS Claude	719 route d'Albefeuille Lagarde	82000 MONTAUBAN		2 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
LEMOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC		12 300	20	Tarn DPF (O---0100)	81150 TERSSAC
				1 620	2	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 TERSSAC
LERAY Damien	516 Chemin des Ramiers	82100 CASTELSARRASIN	oui	23 000	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN
Les Jardins de Dreuilhe UZAN Olivier	Madié 23 avenue de la Gare	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		2 400	15	agout (O4--0250)	81570 SEMALENS
LES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES		60 000	50	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
LESCURE Anne-Marie	LE BOMI 4350 ROUTE D ALBEFEUILLE	82000 MONTAUBAN		2 500	25	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
LLORENS Jean-Jacques	1898 route de Campsas	82370 ORGUEIL		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370 ORGUEIL
				16 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370 ORGUEIL
LOUBIERES JEROME	127 chemin de la Mondotte	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 700	30	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
LUC GINETTE	545 CHEMIN DE RELANCE	31620 FRONTON		2 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620 FRONTON
				5 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620 FRONTON
LYCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		22 080	46	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
MAGNAC Grégory	1167 ROUTE DE LA RIVIERE	82100 LES BARTHES		12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
			oui	10 400	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
			oui	25 000	18	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				1 500	18	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100 LES BARTHES
Magnetto Noel	965 CHEMIN DES GARRIGUES	82130 L'HONOR-DE-COS		16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
Magnetto Patrice	403 chemin de Fayard	82100 CASTELSARRASIN		20 000	27	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
				6 000	27	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN
MALIE Eric	BATEROU	81500 GIROUSSENS		20 000	30	agout (O4--0250)	81500	GIROUSSENS
MARAVAL SYLVAIN	EN SALLES 10 chemin des pins	81570 CUQ		12 659	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
Marc GRANET Pépinières	35 Route de Castres	81500 LAVAUR		9 000	60	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
MARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 500	45	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
MARTY Christian	740 chemin de l'Eglise	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		15 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				15 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				12 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MARTY Samuel	510 route de Montauban - La Pouzaque	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		29 000	30	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MASSIMINO Francis	LA PAILLOLE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MAUREL Michel	Le pujol	81570 FREJEVILLE		3 000	8	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
MAUREL Line	Lalmet	81340 SAINT-CIRGUE		4 500	36	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE
MAUREL Philippe	100 chemin de Sainte-Livrade	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				20 000	30	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
MAURIES DIDIER	LE MAS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	oui	5 000	15	Nappe Vidalès (O4770530) ACC	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
MAURIES Bernard	Entrée Renoir, 15 Rue de Ciron	81000 ALBI		45 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
MAURIES Christiane	LA Tourounié	81390 BRIATEXTE	oui	30 000	40	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
MAYNADIER DOMINIQUE	EN PARAYRE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		3 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
MERIGOT Andre	MASSUEL 1814 CHEMIN DE ROUBY	82100 CASTELSARRASIN	oui	7 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
			oui	9 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
MEYER Mathieu	2 921 route de Lavilledieu	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		10 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
MEYNADIER Jean	Cantou- Le Saula	82130 LAFRANCAISE		1 500	8	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
MIAILLE Line Françoise	320 CHEMIN DE SAINT HIPPOLYTE	82130 VILLEMADE		30 000	25	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
MIEULET Brigitte	67 ROUTE DE MONTAUBAN	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		6 000	25	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MIOT Sandrine	Longouyrou	81350 CRESPINET		3 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	CRESPINET
MIRAMONT Jean-Marc	BATIMENT	82100 LES BARTHES		5 600	7	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				5 400	50	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
			oui	48 000	60	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
NEGRE Norbert	MOMNAYRE	82130 LAFRANCAISE		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
NOUGAYRE CLAUDINE	PAILOT	82200 LIZAC		15 000	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
OMASSI Jean Jacques	BOULBE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		5 600	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE ACC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
ORBELLO Frederic	1161 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		28 251	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				32 960	35	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
ORBELLO Mathieu	1125 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		48 000	50	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
PADIE Arlette	1367 route de Lagrave	82290 BARRY-D'ISLEMADE		32 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
PAIRE BRUNO	GANDALOU 1858 CHEMIN DE MERLANES	82100 CASTELSARRASIN		2 000	25	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
PARISE Claude	ST BENOIT	82200 MOISSAC		20 500	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
PASCHETTA ERIC	LE CANONGE 2200 ROUTE DE VACQUIER	31340 MAGDELAINES-SUR-TARN		20 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340	VACQUIERS
PASCHETTA PIERRE	854 chemin de Bordeblanche	31660 BESSIERES		6 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
PASTRE JULIEN	TRIGOBEOURES	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		18 000	20	dadou (O47-0400)	81440	VENES
PATIN Julien	Bertasse	81700 PUYLAURENS		21 000	30	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
PELLISSIER Jean-Luc	St Martin du Taur	81600 MONTANS		7 500	10	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
PELLIZZARI Laurent	Gaubil	81570 CUQ		20 000	60	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				12 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
Pépin Jean-Christophe	Les Amourens	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		10 000	25	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
PERIES JEROME	2870, Route de Castelsarrazin	82290 MONTBETON		10 000	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
			oui	1 600	20	TARN partie 82	82200	LIZAC
PESSOT Antonio	414 ROUTE DES VERGERS	82200 MOISSAC		100	7	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
PESSOT Justine	782 chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 800	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
PLOUZEAU Ludovic	453 Chemin Saint Sauveur	81600 GAILLAC		30 000	15	Affluent Tarn O3961070	81600	GAILLAC
PORTAL Joel	1920 ROUTE D'ALBEFEUILLE LAGARDE	82000 MONTAUBAN		3 960	22	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
POUJOL Alain	1848 ROUTE DE CORBARIEU	82000 MONTAUBAN		1 600	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	8 000	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250	CURVALLE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 10

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
PRAISSAC Pierre	Saint-Maurice	82130 LAFRANCAISE		8 500	14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
PRUNET Jean Bernard	St Gély 11 rue de la Biade	81800 RABASTENS		16 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
				16 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
			oui	16 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
PUJOL Roger	Courris Le Bas	81340 COURRIS		3 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	COURRIS
PUTTO Bruno	En Salcié	81390 PUYBEGON		30 000	60	dadou (O47-0400)	81390	PUYBEGON
RAGT 2N	LA COURTADE HAUTE	81600 RIVIERES		57 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	RIVIERES
RAJAUD Nicolas	1535 CHEMIN DE LACAZE	82290 MEAUZAC		12 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				30 000	80	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				1	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
RAMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		20 000	100	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
RAYNAUD Simon	Le Pépil	81500 GIROUSSENS		39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
				39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
RAYSSAC Alain	820 route de la Santouille	81800 COUFOULEUX		30 000	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX
RECH Gilles	Le Bourdet	81600 SENOUILAC		5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	SENOUILAC
				35 000	55	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES
				5 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	SENOUILAC
RECOULES Gilbert	La Vivarié	81100 CASTRES		75 000	30	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES
REDOULES Daniel	La Micalie	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		18 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
RICARDOU Xavier	Sainte Hélène	81220 GUITALENS		10 500	20	Nappe d'accompagnement garenne (CB000141)	81220	GUITALENS
				15 000	20	agout (O4--0250)	81220	SERVIES
RIEUX Vincent	Labouysière 306 chemin de Combis	81600 BRENS		5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	BRENS
				10 000	42	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
RIGHESSO Laurent	910 Chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 500	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
RISPE/DELBOSC Renée et Nicolas	Phelazines	82200 LIZAC		1 200	15	TARN partie 82	82200	LIZAC
ROCACHER Guy	Mazelié	81300 BUSQUE		27 000	40	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
ROQUES Vincent	Le Fort	81120 LABOUTARIE		18 000	30	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
ROQUES CHRISTIAN	Galdou	81600 SENOUILAC		20 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	SENOUILAC
ROUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS	81100 CASTRES		45 000	60	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS
ROUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC		8 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
RUIZ Léandre	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		3 300	9	Tarn Hors DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
SABARTHES Rose-Marie	12 La Fourzezié	81570 FREJEVILLE		3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
				3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
SAINT-ROMAS Michel	180 chemin du Carreyrou	82130 MONTASTRUC		9 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
SANCHOLLE Jean-Bernard	375. impasse de Lunel	82290 MEAUZAC		10 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
			oui	10 000	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
SARL des Gazons occitans	LE PENDUT 1385 ROUTE DU LAC	81800 COUFOULEUX		17 100	80	Nappe d'accompagnement glnibré (CB000125)	81800	COUFOULEUX
SARL DES TROUILLES	Les Trouilles	82130 LAFRANCAISE		30 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		200 000	200	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SARL Jardins de la Vallée du Dadou	Route de Graulhet	81120 REALMONT		3 000	3	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
SARL Le Jardin de Lescure	60 Chemin des Cerisiers	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		15 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS
SARL PLANES	RIEUDAS	81370 SAINT-SULPICE		1 070	60	Tarn DPF (O---0100)	81370	SAINT-SULPICE
				1 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81370	SAINT-SULPICE
SAS LAVAL CHABBAL VOLAILLES	ARDIALLE	81700 PUYLAURENS		16 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
				1 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
SAS Pierre Fabre Agronomie	16 rue Jean Rostand	81600 GAILLAC		7 049	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC
SAS Sud Ouest Pépinières	Caytival	81600 RIVIERES		10 000	15	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
SCA DOMAINE DE VERNHES	VERNHES	31340 BONDIGOUX		2 000	21	Puits 31 UG 176 ACC	31340	BONDIGOUX
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		90 000	85	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
				30 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON
				75 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
SCEA BERNARD MARTINI	3800 ROUTE DE SAINT WAAT	81800 COUFOULEUX		45 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	COUFOULEUX
				30 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81370	SAINT-SULPICE
SCEA CHATEAU LASTOURS	Lastours DEPARTEMENTALE 988	81310 LISLE-SUR-TARN		20 000	45	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
				70 000	95	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
SCEA DE BARBETTE	800 IMPASSE DE BARBETTE	31620 FRONTON		33 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON
SCEA DE BEL AIR	RAFFIS	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		12 000	25	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
SCEA de Bellerive	Bellerive	81500 LAVAUR		18 000	100	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
SCEA DE BORDE HAUTE	Saint-Germain	82200 MOISSAC		30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm³
V demandé total =	50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
SCEA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC
SCEA DE CANTELOUVE	630 Impasse de Bernuze	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		40 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
SCEA DE CASTANET	Domaine des Pères - ST BENOIT	82200 MOISSAC		40 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SCEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		20 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC
SCEA DE L'HORIZON	325 CHEMIN DE TRIGOBEOURE	31660 BUZET-SUR-TARN		62 580	100	agout (O4--0250)	81500	AMBRES
SCEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		32 430	40	agout (O4--0250)	81500	AMBRES
				14 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
				9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				48 400	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
				23 500	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
				38 500	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
SCEA DE LUNERIVES	1400 route de Castelsarrasin	82290 MEAUZAC		14 900	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				28 000	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				14 900	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
SCEA DE PROCEA	RIVIERE HAUTE 2028 ROUTE DE BELLEPERCHE	82100 CASTELSARRASIN		6 400	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN
SCEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE CHAMBERT	82200 MOISSAC	oui	18 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				44 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				7 500	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				14 000	160	TARN partie 82	82200	MOISSAC
SCEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		28 000	20	TARN partie 82	82370	VILLEBRUMIER
SCEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		99 000	160	agout (O4--0250)	81500	AMBRES
				171 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
				180 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
				156 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
SCEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
SCEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTE DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		36 000	60	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		51 800	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				112 000	300	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				30 000	20	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
				125 000	130	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
SCEA DU CHATEAU D'ESCABES Perez Jean-Armand	33 route d'Albi	81800 RABASTENS		7 600	13	Nappe Lavergne O39 30560 ACC	81150	FLORENTIN
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		31 680	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL
				14 640	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL
				17 880	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL
SCEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		240 000	150	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
SCEA EN GOURAU - EN SEGUR	Route de Saint Sulpice	81500 LAVAUR		27 000	48	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
				4 890	12	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
SCEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC		25 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				50 000	90	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				40 000	50	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pont de briques (PM000026)	81220	TEYSSODE
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussièrre	81800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				32 400	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
SCEA HUGUET	1311 Chemin de Trescasses	82100 CASTELSARRASIN		25 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				30 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				15 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		105 000	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				101 500	65	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				87 500	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				52 000	36	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
				139 800	120	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
				7 200	60	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
SCEA LES VERGERS DE NOTRE DAME	LA BARONNE 350 ROUTE DE MEZENS	31660 BUZET-SUR-TARN	oui	55 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
SCEA LESCOT	858 ROUTE DE NAVIDALS	31340 VILLEMATIER		15 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340	VILLEMATIER

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
SCEA PERIES	Lascanale	82200 LIZAC		19 200	24	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				19 200	24	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
SCEA PLO - GAYRAUD	Aupillac	81570 FREJEVILLE		36 000	25	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
				36 000	15	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
SCEA Tarn Vallée de l Agout	BELAIR VIEILLE ROUTE DE TOULOUSE	81500 LAVAUUR		100 000	150	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	451 chemin de Saint-Laurent	82000 MONTAUBAN		12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				8 100	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
SCEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	oui	54 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
SENDRAL Gisèle	19 Le pujol	81570 FREJEVILLE		1 000	20	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
SERIE PATRICE	POULET	31380 MONTJOIRE		25 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE
SERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		30 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
SI DE LA VALLEE DU TARN	Moulis 2. Allée des Platanes	82370 REYNIES		1 512 000	1 800	TARN partie 82	82370	REYNIES
				720 000	1 500	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
SIAH REGION DE VILLEMUR	MAIRIE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN	oui	4 250 000	5 940	TARN partie 31	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
				290 000	720	TARN partie 82	82370	NOHIC
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUUR		20 480	14	Ruisseau de l'Anglès (O4690580)	81500	MARZENS
SIMEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		54 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX
				54 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX
SOULAYRAC Jean-Marc	Place d En Rigaud Haut - 525 chemi 525 chemin de Betsoulel	81500 AMBRES		30 000	36	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
				20 000	25	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
SOULDADIE FRANCIS	670 CHEMIN CARRELIS	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		18 000	25	RIEU TORT	31340	MAGDELAINE-SUR-TARN
SOULIE Daniel	Lacombe	81430 AMBIALET		9 000	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIALET
SOUTADE Cécile	Le bourg	81340 COURRIS		2 800	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	COURRIS
TERRAL Landry	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000	7	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
TERRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		24 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
TESSEYRE Sylvie	399 Route de Ferrières	82290 BARRY-D'ISLEMADE		7 500	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				15 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
THOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		10 500	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE
			oui	6 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIALET
TOCHON Philippe	ST JULIEN	82200 HOISSAC		18 000	7	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	HOISSAC
TREGAN Jean-Roch	Les pelegrys	81800 LOUPIAC		33 000	50	Tarn DPF (O---0100)	12700	LOUPIAC
				33 000	50	Tarn DPF (O---0100)	12700	LOUPIAC
VAGLIENTI FRANCIS	LE RITOU	81220 DAMIATTE		8 000	35	agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE
				14 170	75	agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE
VAISSIERE René	Borde haute	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		28 770	35	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		20 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
				24 000	35	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
VERGNES Alain	279, Route Gaillardou	82130 MONTASTRUC		4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
VERHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
VIATGE CLAUDE	LA TUILERIE	81800 ROQUEMAURE		15 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
VIGUIER Philippe	Malsevire chez M. et Mme DESPLATS Michel	82130 PIQUECOS	oui	30 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	82130	LAFRANCAISE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	3,25 hm ³
V demandé total =	2,89 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ARBIA Michel	BORDE GRANDE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		24 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
BASSEGUI Michèle	Merle 400 chemin Lartigue	82170 POMPIGNAN		1 670	6	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82170	POMPIGNAN
Bloquel David	Gamot	31620 BOULOC	oui	100 000	130	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				50 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
BOILLAT Alain	PERAYROLS 20 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
				3 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
BONNIEU Rene	1191 Route de Fronton	82370 ORGUEIL		50 000	75	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	ORGUEIL
BONTEMPI Arnaud	1291 chemin des Brugues	31620 BOULOC		6 000	10	Puits 31 UG 176 DEC	31620	BOULOC
BOUSIGNAC ALAIN	LE TERME 697 CHEMIN DU VERVERT	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000	18	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
BOUYSSSET Jean-Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		3 000	5	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82200	LIZAC
BOUYSSI Max	7, Impasse des Vignes	82700 MONTECH	oui	26 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
BOUZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
BROUSSE Henry	LA PANDOLE 86 ROUTE DE SAYRAC	31620 VILLAUDRIC		5 000	5	Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
CADAUX Yohan	Saint-Martin de Mours	81800 RABASTENS		3 800	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	81800	RABASTENS
Candel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTOJIRE
CAPEL BOVI D'OC	Domaine de Bexianix 2224 route de Castelsarrasin - BP 24	82290 MONTBETON		50 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
CAPMARTIN CATHY	LE LUGATOU	82600 SAVENES	oui	24 500	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
CARCY JEAN-PIERRE	25 RUE DU DOCTEUR ESQUIROL	11300 LIMOUX	oui	16 000	50	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BESSIERES
CARDETTI Eric	121 chemin de Boutines	82370 CAMPSAS		29 000	8	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
CHABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
CHARTIER Loïc	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		7 500	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
				1 250	5	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
COQUOT ROSALIE	Les Rouzies 668 chemin de Coutal	31620 VILLAUDRIC		4 000	16	Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
DE LIGONDES Lionel	FUMEREAU	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		30 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
				20 125	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
DEMOT Didier	LA MOTHE	82370 CAMPSAS		5 600	7	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
DESSEAUX Nathalie	BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 500	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
DUCONS Christian	2681 route des Fourrières - Viroilles	82100 CASTELSARRASIN		40 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL ALARY	315 ROUTE VILLEMATIER	31340 VACQUIERS		22 000	30	Gravières 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
EARL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		3 000	22	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE	82100 CASTELSARRASIN		15 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE BELBEZE	915 CHEMIN DE BELBEZE	31620 FRONTON	oui	60 000	80	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL DE BOURDAYA	Lieu-dit BOURDAYA	31380 MONTOJIRE	oui	24 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTOJIRE
EARL DE GINESTE	GINESTE	82190 MIRAMONT-DE-QUERCY		28 000	35	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				24 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE GOYNE	2333 route des Cloutiers - Goyne	82100 CASTELSARRASIN	oui	60 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		8 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				12 500	22	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOULLAC		6 000	5	Nappe nuisseau de Gatens DEC	81600	SENOULLAC
EARL DE VILLETTE	1601 CHEMIN DE VILLETTE	82100 CASTELSARRASIN		6 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				10 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DES JOUANINELS	ESPAGNET 1875 ROUTE DE GRISOLLES	31620 FRONTON		25 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL DES SALBOUS	200 Chemin du Touron	82290 MONTBETON		5 600	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
EARL DOMAINE DE LESCURE	151 chemin de Lescure	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				25 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		9 600	12	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN		3 000	25	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
EARL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES	oui	2 500	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LES BARTHES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	3,25 hm ³
V demandé total =	2,89 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL DU PIGEONNIER EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		15 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		35 200	44	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
				22 400	28	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				64 000	80	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL EFG	1710 route de Choisy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		36 000	45	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				36 000	45	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL FOUCHONNET	1790 ROUTE DE CAMPSAS	31620 FRONTON	oui	13 000	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUIERE	82100 CASTELSARRASIN		16 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				16 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LA COUTELIERE	EN TOURETTES 381 CHEMIN DE LA SANSONNE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
EARL LA PROVENCEALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		32 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LE CHATEAU	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		25 000	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LE FOUSSOU	1500 CHEMIN DE POMPIGNAN	31620 FRONTON		800	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL LES FALLIERES	2144 ROUTE DES FALLIERES	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		1 000	10	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
EARL MASSA	3880 route de Lavilledieu - REBEQUET	82710 BRESSOLS		7 000	18	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
EARL O JARDIN IDEAL	2418 ROUTE DE MONTAUBAN	31660 BESSIERES		1 000	7	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BESSIERES
EARL RUELE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC		12 000	50	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
				8 000	15	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
EARL SAMARA	72 chemin de Planquemarquet	82290 MEAUZAC		4 000	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				4 000	5	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
EARL STEPHANE LARROQUE	Doumerc	82240 LAPENCHE		60 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6	Nappe Dadou DEC	81500	AMBRES
FABRE Jean Marc	NAUDIS	82700 MONTBARTIER		30 000	38	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
FALBA Gilbert	429 Route du Frontonnais	82700 MONTBARTIER		28 000	35	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	ORGUEIL
FELTRIN Christian	En Auriol - Rte de Prativiel	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 000	18	Nappe Carmes (O4650640) DEC	81220	SAINTE-PAUL-CAP-DE-JOUX
FISSORE Philippe	3330 route des Cloutiers	82100 CASTELSARRASIN		14 400	18	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN
GAEC ARMINGAUD	HAMEAU DES LUQUETS 258 CHEMIN DES LUQUETS	31660 BUZET-SUR-TARN		30 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
GAEC DE BELLE PLAINE	1506 route de Belle Plaine -Lassalles	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		40 000	35	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
GAEC DE BORIO BLANC	783 CHEMIN DE BORDENEUVE	31340 VILLEMATIER		60 000	60	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMATIER
GAEC DE CAUFOR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	20 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GAEC DE LA GARRIGUE	541 CHEMIN DE PELLAUSY	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GAEC DE LEVRET	ST MAURICE	82130 LAFRANCAISE		4 800	6	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82130	LAFRANCAISE
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC	31620 FRONTON		10 000	50	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
GAEC DU CART	312 chemin de Gimbelet - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN		50 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
				12 000	15	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		3 000	26	Nappe agout (O4--0250) DEC	81220	GUITALENS
GAEC LAFFORGUE JEAN ET FILS	121 ROUTE DE FRONTON	31340 VACQUIERS		47 000	60	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
GAEC VEYRAC	1320 B route de Fabas - Camperdut	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				20 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				60 000	75	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
GALY MAXIME	SAYRAC 403 RTE DES ECOLES	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		3 900	20	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GERBAUD JEAN-LOUIS	167 CHEMIN DES VIGNES	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		80	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GFA DE PEYBORBES	443 chemin de Peyronnets	82170 FABAS		32 000	40	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	31230	FABAS
GHIBAUDDO David	FOURRIERES HAUTES	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
GIMAZANE-TEILHET Dominique	1867 route de Belle Plaine	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		24 170	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
JALLAIS Laetitia	491 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES	oui	2 000	12	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
JANY Laurent	Le Bouyssou	81990 CUNAC		24 000	4	Nappe infernats (O3910610) DEC	81990	CUNAC
JOUGLA REGINE	6 CHEMIN LA RIVIERE	31790 SAINT-SAUVEUR		2 500	70	Puits 31 UG 176 DEC	31620	BOULOC

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

Caractéristiques du PE	
V référence =	3,25 hm ³
V demandé total =	2,89 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
LAMANA Nathalie	1320 chemin de Miquel - Montagne	82710 BRESSOLS		3 000	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTECH	82710 BRESSOLS		24 000	30	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
			oui	44 000	50	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
LECOURT Gisele	ST BEART 72 Chemin de Casteluis	82100 CASTELSARRASIN		8 000	10	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MAGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN		5 000	15	CASIER BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MARGARIA Elie	TICOL- HAUT	82290 BARRY-D'ISLEMADE		2 400	3	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
MARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 800	11	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
MARTY Jeanne	726 chemin de Jamounet	82100 CASTELSARRASIN		16 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				14 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MAYANOBE Marthe	4991 route de Gandalou - Lagravette	82100 CASTELSARRASIN		7 200	9	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				14 400	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MERCADAL Jean	741 IMPASSE BOURDETTE	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
MERIANNE GILBERT	525 CHEMIN DE LA RIVIERE	31380 MONTJOIRE		2 000	30	Gravières 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE
MEYER Martine	335 chemin de Négret	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		29 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
				16 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
MEZAMAT David	1980 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MONTOUX Louïsette	596 chemin des Mellets	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
NICOLETTI LAURENT	970 ROUTE DE MONTAUBAN	31620 FRONTON		25 000	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
NOUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA GRAVETTE	82100 CASTELSARRASIN		36 000	45	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				6 000	8	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
OMASSI Jean Jacques	BOULBE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 600	7	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
ONNO Gerard	2013 route de Brial	82700 MONTBARTIER		33 600	42	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
				36 000	45	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
PAGES JACQUES	485 CHEMIN DE SAUMATE	31620 FRONTON		3 000	6	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
PAIRE LIONEL	1575 CHEMIN DE MASSAGOT	82100 CASTELSARRASIN		12 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				5 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
PAIRE Christine	984, Chemin de Lériet	82100 CASTELSARRASIN		1 000	3	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN
PRADES Patrick	366 ROUTE DE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		5 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SA Belchim Crop Protection	Parc Tertiaire de Bois Dieu 3 allée des chevreuils	69380 LISSIEU		9 000	14	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
SAMBUSSY GERALD	2615 ROUTE DE VILLEMATIER	31340 VACQUIERS		15 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
SARL DES TROUILLES	Les Trouilles	82130 LAFRANCAISE		30 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
SCEA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE MOULIS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
SCEA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		40 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				40 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				30 000	10	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SCEA DE CANTELOUVE	630 Impasse de Bernuze	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		9 600	12	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		30 000	25	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
				1 200	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
				100	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
SCEA DE GRANDE COTE	Grande Cote 20 RUE DU BIARD	82170 POMPIGNAN		40 000	40	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
SCEA DE PROCEA	RIVIERE HAUTE 2028 ROUTE DE BELLEPERCHE	82100 CASTELSARRASIN		15 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SCEA EN DURAN	1420 ROUTE DE PAULHAC	31660 BUZET-SUR-TARN		18 000	26	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
SCEA LA BUSQUETTE	6 rue de la Negrette	31620 VILLAUDRIC		40 000	55	Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE	oui	30 000	50	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	3,25 hm ³
V demandé total =	2,89 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		105 000	26	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
STEFANELLO Maryse	4611 Route de GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		3 500	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				6 500	29	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SUC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		9 000	2	Nappe Tarn (secteur DPF) DEC	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
VEGLIA Daniel	386 Chemin de Gélard	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		7 200	9	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
VIRENQUE François	1320 CHEMIN DE MIQUEL	82710 BRESSOLS		6 000	13	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
ZANON Serge	760 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		8 000	10	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
				30 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm³
V demandé total =	13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
ABELLO Philippe	La Garde	81500 GARRIGUES		120 110	0	PLAN D'EAU 2514 : PRAT MAJORE	34160	GARRIGUES
ALBAR ERIC	ALBIN	81340 DOURN		31 400	40	PLAN D'EAU 2340 : ALBIN	81340	DOURN
ALBERT Auguste	La Bouloyé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		15 000	31	PLAN D'EAU 1848 : LA BOULOUE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		8 000	28	PLAN D'EAU 2873 : LA PLAINE	81990	FREJAIROLLES
ALBERT JEROME	L'ourmarie	81440 VENES		19 500	22	PLAN D'EAU 4289 : L'OURMARIE	81440	VENES
ALBOUY JEROME	Le Maure	81390 SAINT-GAUZENS		9 000	18	PLAN D'EAU 2839 : EN PARAYRAL	81390	PUYBEGON
ALBOUY Etienne	La Serre	81390 SAINT-GAUZENS		7 000	15	PLAN D'EAU 3843 : PIBRES	81390	PUYBEGON
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE		22 000	32	PLAN D'EAU 2943 : CAP BIAU	81390	SAINT-GAUZENS
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX		15 400	0	PLAN D'EAU 2269 : BORIO NOVO	81440	BROUSSE
				20 000	40	PLAN D'EAU 1861 : Château de Ronel	81120	ROUMEGOUX
				19 500	20	PLAN D'EAU 2150 : La Ramoundonie	81120	ROUMEGOUX
				20 000	40	PLAN D'EAU 2941 : Saint Guiral	81120	ROUMEGOUX
ASA BOIS DE L'OEUVRE	SIRVEN	81600 CADALEN		110 000	0	PLAN D'EAU 2010 : L'OEUVRE	81600	CADALEN
ASA CARBES JONQUIERES	MAIRIE	81440 JONQUIERES		414 000	0	PLAN D'EAU 2128 : TEULETIE-VIEILLE	81570	CARBES
ASA de FLORENTIN	Métairie Grande	81150 FLORENTIN	oui	120 000	120	Lac ASA de Florentin	81150	FLORENTIN
ASA LAUDIE	Plazolles	81990 CUNAC	oui	60 000	0	PLAN D'EAU 2114 : LA LAUDIE	81990	CUNAC
ASA MONTANS PEYROLE	MAIRIE DE PEYROLES	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	PLAN D'EAU 2303 : BUGAREL	81310	PEYROLE
ASAI BOIS BLANC	PRELIES CHEZ MR TANIS	81500 GARRIGUES		121 000	15	PLAN D'EAU TRUCOL	12220	LUGAN
ASL DAYDE BOUSQUET	DOMAINE DE LOMBARDS	81600 MONTANS		121 000	0	PLAN D'EAU 2733 : PEYREMARTY	81600	MONTANS
ASL FAURE-RAUCOULES	Les Pujades	81800 RABASTENS		31 800	45	PLAN D'EAU 2146 : LES PUJADES	81800	RABASTENS
ASTRUC Joel	Malsifrègue	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	25	PLAN D'EAU 2299 : BOIS GRAND	81390	SAINT-GAUZENS
BALITRAND Jean-Pierre	1 rue Colonel Pointurier	31000 TOULOUSE		54 000	45	PLAN D'EAU 2933 : LA VERGNE	81600	GAILLAC
BALOCCO Michel	460 route de Montech	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		28 000	35	Plan d'eau 82000537 (360 m³)	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
BARBANCE Jean-Philippe	La Ramégé	81340 SAINT-CIRGUE		7 650	0	PLAN D'EAU 3624 : LA RAMEGE	81340	SAINT-CIRGUE
BARRAU Bernard	Frescatis	81120 SAINT-ANTONIN-DE-LACALM		31 700	30	PLAN D'EAU 2189 : FRESCATIS	81120	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
BARRIAC NICOLAS	FRANCOUMAS	81440 LAUTREC		20 000	0	PLAN D'EAU 2872 : LA PAUSE ET FRANC	81440	LAUTREC
				12 000	0	PLAN D'EAU 3088 : FRANCOUMAS	81440	LAUTREC
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		4 500	30	PLAN D'EAU 2323 : LE MOULIN D'AYRAL	81600	MONTANS
BENEZETH Henri	Colombars	81350 SERENAC		10 000	15	PLAN D'EAU 2878 : COLOMBARS - SAOUD	81350	SERENAC
BERLOU Philippe	Lempéry	81120 TRAVET		30 000	35	PLAN D'EAU 2534 : LA THOMAZIE	81120	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
BERTACCHE Ghislain	Le Chapître	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	27	PLAN D'EAU 3072 : LE CHAPITRE	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
BIGOT Jean-Claude	Ferrand	81500 LUGAN		67 600	30	PLAN D'EAU 1897 : FERRAND	12220	LUGAN
BIRBES Vincent	La Brette	81500 FIAC		2 100	11	Lac lieu dit l'Espardéille	81220	VITERBE
Bloquel David	Gamot	31620 BOULOC		100 000	80	Plan d'eau 82005718 (100000 m³)	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
BONNAFOUS Serge	La Fabrié	81350 VALDERIES		18 283	0	PLAN D'EAU 2539 : LA FABRIE	81350	VALDERIES
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		20 000	50	PLAN D'EAU 2713 : LA MARNIERE	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
BOUDES PATRICE	La Barbastie	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS		34 000	30	PLAN D'EAU 2723 : LA BARBASTIE	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS
BOUDET Serge	TALABAS	81300 GRAULHET		8 000	15	PLAN D'EAU 2380 : TALABAS	81300	GRAULHET
BOUSQUET Bernard	Sié	81600 MONTANS		15 000	40	PLAN D'EAU 3074 : PEYREMARTY	81600	MONTANS
BOUSQUET Jean Marc	MOYNES	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		150 800	50	PLAN D'EAU 2615 : COMBE DES PIBOULE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
BRESSOLLES Didier	Las Combes	81500 PRATVIEL		11 800	0	PLAN D'EAU 2458 : PRATVIEL	81500	PRATVIEL
BRETOU Marc	Montaigut	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	0	PLAN D'EAU 3075 : LE POUGET	81310	LISLE-SUR-TARN
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		60 000	60	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC
CALMETTES Michel	bonastre	81990 CARLUS		9 800	0	PLAN D'EAU 3060 : RIEU ROUGE	81990	CARLUS
CAMBOURNAC Nadine	La Forêt	81310 PARISOT		15 000	15	PLAN D'EAU 3078 : LA FORET	81310	PARISOT
CAMPAS Jacques	le Serayet Bas	81160 ARTHES		16 500	0	PLAN D'EAU 4487 : LE SERAYER BAS ET	81160	ARTHES
CELARIES NELLY	Métairie Basse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		6 000	15	PLAN D'EAU 3079 : METAIRIE BASSE	81440	MONTDRAGON
CENEDESE THIERRY	ROUGUILHAUD	81600 AUSSAC		30 000	40	PLAN D'EAU 2308 : FONT NEUVE	81600	AUSSAC
				17 300	40	PLAN D'EAU 3004 : REYNES	81600	FENOLS
				12 800	40	PLAN D'EAU 3191 : ARDENNE	81600	FENOLS
CHABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		2 600	0	PLAN D'EAU 2522 : LABAT	81440	LAUTREC
CHAILLAN Christophe	Astarac	81310 PARISOT		46 487	45	PLAN D'EAU 2376 : ASTRAC	81600	MONTANS
CHANSON Hervé	Samounet	31340 VACQUIERS		24 000	30	Plan d'eau 31_2008_0119	31340	VACQUIERS
CLUZEL Michel	Vestes	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		39 500	0	PLAN D'EAU 2444 : LE SERVY	81430	BELLEGARDE
CLUZEL Serge	La Caminade	81120 POULAN-POUZOLS		57 000	15	PLAN D'EAU 2741 : PRAT-BRU	81120	POULAN-POUZOLS
COMBEBIAC JEAN	LE CELLIER	81630 MONTVALEN		27 000	40	PLAN D'EAU 2836 : TERRAS	81630	MONTVALEN
CROUZET YVETTE	En Bourriet Haut	81390 PUYBEGON		15 000	30	PLAN D'EAU 2265 : LES PASSETS	81390	PUYBEGON
CUMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	0	PLAN D'EAU 5113 : ST BLAISE	81000	ALBI

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
David Geneviève	Reboul Vieux	81440 LAUTREC		46 500	50	PLAN D'EAU 3187 : REBOUL VIEUX ET R	81440	LAUTREC
DE CAMBIAIRE Caroline	Combaleran	81500 MARZENS		15 200	0	PLAN D'EAU 2861 : COUMALERAN EST	81500	MARZENS
DE GINESTEL Catherine	La Peyrié	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		32 200	15	PLAN D'EAU 2711 : MAROC	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
DE MONTLEAU Dominique	Nicouleau	81310 PARISOT		12 000	40	PLAN D'EAU 3081 : LE BOUSQUET	81310	PARISOT
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		25 000	0	Plan d'eau 82000491 (25000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELHEURE Patrice	La Raffinié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		15 000	0	PLAN D'EAU 2792 : LA RAFFINIE	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
DELIKAT JEAN-FRANCOIS	1371 ROUTE DU STADE	82370 ORGUEIL		8 000	33	Plan d'eau 82001284 (8000 m ³)	82370	ORGUEIL
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	70	Plan d'eau 82002015 (25000 m ³)	82290	MONTBETON
				25 000	33	Plan d'eau 82002016 (25000 m ³)	82290	MONTBETON
DILE Jean-Pierre	LES BARTHES	81300 GRAULHET		8 000	15	PLAN D'EAU 2648 : LA PLAINE	81300	GRAULHET
DONA Gilbert	Les Massols	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		7 000	0	PLAN D'EAU 3082 : LES MASSOLS	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
DOUZIECH Bernard	Le Saltre	81300 LASGRAISSES		6 000	30	PLAN D'EAU 2453 : LE SALTRE	81300	LASGRAISSES
DUTOT Josiane	Le Bousquet	81120 RONEL		71 400	40	PLAN D'EAU 2226 : SAINT MAURICE	81120	ROUMEGOUX
				29 300	40	PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RON	81120	ROUMEGOUX
EARL ALIBERT Christian	GATENS	81600 SENOUILAC		3 000	0	PLAN D'EAU 2434 : RUEYRES	81600	SENOUILAC
EARL ARMAND	33 PASSAGE DE LA MARQUETTE	81990 CUNAC		11 000	35	PLAN D'EAU 2409 : LA POUMAREDE	81990	CUNAC
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		18 000	60	PLAN D'EAU 1924 : LES MARTYS	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
			oui	60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA GOUTARIE	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		31 330	15	PLAN D'EAU 2096 : SAINT LAURENT	31190	GRAZAC
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE		3 500	20	PLAN D'EAU 2910 : EN VIALATTE - LE	81570	FREJEVILLE
EARL BARTHARIE	La Bartharié	81440 VENES		7 800	15	PLAN D'EAU LES GAZELS	81440	VENES
				24 400	15	PLAN D'EAU 3010 : LA BARTHARIE	81440	VENES
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Aj conté	81500 GIROUSSENS		18 000	40	PLAN D'EAU 3103 : GUIRAUD VAYLE	81500	GIROUSSENS
				24 000	40	PLAN D'EAU 3104 : BORDE	81500	GIROUSSENS
EARL BIQUET	Biquet	81120 ROUMEGOUX		24 475	30	PLAN D'EAU 2103 : BIQUET	81120	ROUMEGOUX
EARL BIRBES	La Rivailié	81310 PARISOT		27 390	40	PLAN D'EAU 2074 : LA RIVAILLE	81310	PARISOT
EARL BOULLENGER Jérôme	Brames Aigues	81310 PEYROLE		100 000	140	PLAN D'EAU 1823 : BRAMES AIGUES	81600	MONTANS
EARL BOUTIE ET FILS	La Valette Basse	81440 LAUTREC		18 500	25	PLAN D'EAU 1957 : LA VALETTE BASSE	81440	LAUTREC
				5 100	25	PLAN D'EAU 2017 : LA CATARIE	81440	VENES
				22 400	22	PLAN D'EAU LA CATHARIE	81440	VENES
EARL BRUYERE	LA PIOCHE	81390 PUYBEGON		70 000	0	PLAN D'EAU 2942 : JALABERT	81100	LABOULBENE
EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		100 000	120	PLAN D'EAU 2355 : LA GARDE	81390	PUYBEGON
EARL CARBONNIE	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL		18 900	25	PLAN D'EAU 3014 : L'OUISPALET	81430	BELLEGARDE
EARL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		10 000	0	PLAN D'EAU 3046 : FERAVRENQUES	81440	MONTDRAGON
EARL CHAPEAU	La Dalbière	81800 RABASTENS		7 800	8	Plan d'eau 82001088 (7800 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		107 740	0	PLAN D'EAU 1867 : MASCALE CIMETIERE	81800	RABASTENS
				1 500	40	PLAN D'EAU 4214 : GARIBAL	12800	CABANES
				16 000	40	PLAN D'EAU 4224 : FONTOULZE	12800	CABANES
EARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310	PEYROLE
				100 000	45	PLAN D'EAU 1978 : MARQUIE	81390	PUYBEGON
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		7 000	30	PLAN D'EAU 5532 : BAGATELLE	81310	PARISOT
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		6 000	15	Plan d'eau 82001916 (6000 m ³)	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL DE BOUTOUNIES	BOUTOUNIES	81350 ANDOUQUE		13 700	25	PLAN D'EAU 2171 : LE CIMETIERE	81350	ANDOUQUE
EARL de Brazis	En testoulard	81500 FIAC		50 000	60	PLAN D'EAU 2421 : LA METAIRIE NEUVE	81500	FIAC
EARL DE CAMBORS	Cambors	81430 BELLEGARDE		23 000	0	PLAN D'EAU 2844 : LE PUECH BAS	81430	BELLEGARDE
EARL DE CASSETOR	386 chemin de Cassator LA MADELEINE	82200 MOISSAC		13 000	15	Plan d'eau 82000433 (21700 m ³)	82200	MOISSAC
EARL DE CAZES	A CAZES	81500 LACOUGOTTE-CADOUL		42 000	40	PLAN D'EAU 1954 : EN ALBA ET EN SAL	81500	LACOUGOTTE-CADOUL
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		25 000	50	PLAN D'EAU 1896 : LA PLANTADE	81440	MONTDRAGON
EARL de Forestié	Forestier	81310 PARISOT		17 000	45	PLAN D'EAU 1979 : FORESTIE	81310	PARISOT
EARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH		100 000	50	Plan d'eau 82001259 (30000 m ³)	82700	MONTECH
EARL DE LA SAULARIE	La Saularié	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		58 685	40	PLAN D'EAU 2378 : LE VERDIER	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL DE LA BORIE BLANCHE	La Borie Blanche	81430 MOUZIEYS-TEULET		42 800	37	PLAN D'EAU 2172 : LA BORIE BLANCHE	81430	MOUZIEYS-TEULET
				24 800	37	PLAN D'EAU 2052 : LA FORET	81430	MOUZIEYS-TEULET
EARL DE LA CATALANIE	LA CATALANIE	81150 MARSSAC-SUR-TARN		59 900	50	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE	12260	SAINTE-CROIX
EARL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		4 000	30	Plan d'eau 82000579 (4000 m ³)	82100	CASTELSARRASIN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		18 000	25	PLAN D'EAU 4382 : LA VALETTE HAUTE	81440	LAUTREC
EARL DE LA VIDALIE	La Vidalie	81450 LE GARRIC		8 800	25	PLAN D'EAU 2587 : LA COMBETTE	81450	LE GARRIC
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		24 801	0	PLAN D'EAU 2283 : LA CREMADE	81440	LAUTREC
EARL DE LAGUENS	Laguens	81800 ROQUEMAURE		33 910	45	PLAN D'EAU 2209 : LAGENS	81800	ROQUEMAURE
				20 610	40	PLAN D'EAU 2480 : MOUTOU	81800	ROQUEMAURE
				25 000	40	PLAN D'EAU 3098 : GUILLO ET LA COMB	81800	ROQUEMAURE
EARL DE SANSOT	SANSOT	81310 PARISOT		60 000	70	PLAN D'EAU 2461 : DOUILLAC	81310	PARISOT
				140 000	90	PLAN D'EAU 2162 : BUGAREL	81310	PEYROLE
EARL DE TAURINES	LAMARTINE 85 CHEMIN DE TAURINES	81600 TECOU		74 800	70	PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600	TECOU
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teysode	81800 RABASTENS		10 000	40	PLAN D'EAU 2098 : BORIE	81800	RABASTENS
EARL des 3 bergeries	Lagarde	81500 FIAC		10 500	0	PLAN D'EAU 2428 : EN CASSE	81220	DAMIATTE
EARL DES FARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE		5 378	0	PLAN D'EAU 2452 : LES FARGUES	81800	ROQUEMAURE
				16 376	0	PLAN D'EAU 3169 : LES FARGUES	81800	ROQUEMAURE
EARL DES LACS	LE CAZAL	81150 CASTANET		18 610	0	PLAN D'EAU 2012 : MARTINIS LA PLANQ	12240	CASTANET
				12 180	40	PLAN D'EAU 2793 : MARCOURENS	12240	CASTANET
EARL DES PINS PARASOL	Tapies	81430 BELLEGARDE		18 500	22	PLAN D'EAU 2401 : PERPIGNAN	81430	BELLEGARDE
EARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES		45 000	40	PLAN D'EAU 3100 : PRAT LONG	81990	FREJAIROLLES
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	40	Plan d'eau 82000738 (1600 m ³)	82100	CASTELSARRASIN
EARL DES SABOS	Les Sabos	81390 SAINT-GAUZENS		71 700	85	PLAN D'EAU 2920 : LES SABOS	81500	AMBRES
EARL DES TROIS RIVIERES	3670 route d'Auch	82000 MONTAUBAN		10 000	6	Plan d'eau 82001201 (10000 m ³)	82000	MONTAUBAN
EARL DES VERGNADES	LA CARRYRIE	81600 CADALEN		28 500	15	PLAN D'EAU 1886 : LA CARAYRIE	81600	CADALEN
				9 800	15	PLAN D'EAU 2179 : LA CARRYRIE	81600	CADALEN
EARL DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	12	Plan d'eau 82001447 (15000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				15 000	12	Plan d'eau 82001448 (15000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU BOUIS	LOBRE	81130 MAILHOC		50 700	40	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE	12260	SAINTE-CROIX
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN		64 400	700	Plan d'eau 82000735 (64400 m ³)	82710	BRESSOLS
				150 000	150	Plan d'eau 82005715 (8300 m ³)	82000	MONTAUBAN
EARL DU PIGEONNIER EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		20 000	20	Réserve 31 UG 176 id 310061	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL DU SAUT	2 CHEMIN DES LISES	81800 COUFOULEUX		0	0	PLAN D'EAU 5454 : LES BARTHELES	12700	LOUPIAC
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		19 320	40	PLAN D'EAU 4510 : SAINT - ANNE	81500	FIAC
EARL DU VALOU	484 chemin du Bardissou - Le Fau	82000 MONTAUBAN		40 000	55	Plan d'eau 82001208 (41464 m ³)	82000	MONTAUBAN
				1 545	15	Plan d'eau 82002050 (1545 m ³)	82000	MONTAUBAN
				10 178	0	Plan d'eau 82002051 (10178 m ³)	82000	MONTAUBAN
				2 000	0	Plan d'eau 82002052 (2000 m ³)	82000	MONTAUBAN
EARL du VERDIER	Le Verdier	81430 BELLEGARDE		45 700	0	PLAN D'EAU 2782 : LA CALIFORNIE	81430	BELLEGARDE
EARL ESTIVAL	Métairie haute	81220 TEYSSODE		12 000	0	PLAN D'EAU 2214 : LA BOURDETTE	81220	TEYSSODE
				12 000	0	PLAN D'EAU 5487 : METAIRIE HAUTE	81220	TEYSSODE
EARL FERME DES PRADELLES	Les Pradelles	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS		31 580	80	PLAN D'EAU 1960 : LE SALES	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS
				26 155	20	PLAN D'EAU 2135 : L'ESPINASSE	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS
EARL FERRARI Robert	950 route du pont d en gaffe	81800 COUFOULEUX		30 000	30	PLAN D'EAU 5452 : PETRACOU	81800	COUFOULEUX
EARL FERRET	Fontbounal - 17 chemin des martisses	81600 AUSSAC		13 500	0	PLAN D'EAU 3171 : DURRE	81600	CADALEN
EARL FONTORBE	Métairie Haute	81300 GRAULHET		35 000	35	PLAN D'EAU 2419 : LES GOXES	81300	GRAULHET
EARL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conlis	81120 LOMBERS		15 800	35	PLAN D'EAU 1862 : COUTAREL	81120	POULAN-POUZOLS
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN		6 000	40	Plan d'eau 82001101 (6000 m ³)	82100	CASTELSARRASIN
				2 500	25	Plan d'eau 82001102 (2500 m ³)	82100	CASTELSARRASIN
EARL GINESTET	CREBASSIERES	81600 CADALEN		36 770	0	PLAN D'EAU 3011 : BOIS BLANC	81600	CADALEN
EARL GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		54 000	40	PLAN D'EAU 1824 : MONTPILOT	81500	SAINTE-AGNAN
EARL HUC	Parc Neuf	81500 LAVAUR		18 700	30	PLAN D'EAU 2860 : LE PARC	81500	LAVAUR
EARL ILES	Le Perié Moulart	81390 PUYBEGON		60 000	45	PLAN D'EAU 2989 : PERIE MOULARD	81390	PUYBEGON
EARL LA BRUGUE	LA BRUGUE	81800 RABASTENS		82 000	60	PLAN D'EAU 1984 : LA MONDINIE	31190	GRAZAC
EARL LA FERME DES BOUVIERS	LA COMBE	81310 PARISOT		13 000	0	PLAN D'EAU 2106 : BARRIAL	81310	PARISOT
EARL LA RAMEZIE	La Ramezie	81000 ALBI		0	0	PLAN D'EAU 5633 : LA RAMAZIES	81000	ALBI
EARL LAYMAJOUX	Leonard 1250 chemin de Salcevert	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		6 000	30	Plan d'eau 82001011 (25000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL LAYOLE	le bourg	81130 VILLENEUVE-SUR-VERE		10 000	50	PLAN D'EAU 4999 : SAINT SIGISMOND	81390	PUYBEGON

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL le Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX		6 000	22	PLAN D'EAU 4997 : DELBOSC	81800	COUFOULEUX
EARL LE LAC	Le Lac	81500 LAVAUUR		35 000	30	PLAN D'EAU 2115 : LE LAC	81500	LAVAUUR
EARL LE MAREYS	Mareys	81600 MONTANS		45 000	60	PLAN D'EAU 2981 : SAURONNE	81600	MONTANS
EARL LE PARADISIERS	Nacazes	81600 BRENS		15 000	40	PLAN D'EAU 1872 : BOIS DU ROI	81600	BRENS
EARL LE RIGOU	Le Rigou	81310 PEYROLE		28 800	30	PLAN D'EAU 1843 : LA PERIE	81310	PEYROLE
EARL LE THURIES	En Amat 1355 CHEMIN DE BOUSIGUES	31380 AZAS		18 000	7	Lac de l'EARL LE THURIES	31380	AZAS
EARL LES GRAVASSES	159 route de Iadin	81310 LISLE-SUR-TARN		8 000	0	PLAN D'EAU 2629 : LES SIGALARTS	81310	LISLE-SUR-TARN
				3 800	0	PLAN D'EAU 2630 : LA GRAVASSE	81310	LISLE-SUR-TARN
EARL LES SUREAUX	MESTRE ARNAUD	81120 ORBAN		7 900	15	PLAN D'EAU 2133 : MESTR'ARNAUD	81120	ORBAN
				14 000	35	PLAN D'EAU 2814 : GAUFFRE	81120	ORBAN
EARL LES VERGERS DE TECOU	LES RIVALS 31 CHEMIN DE MARLAC	81600 TECOU		76 800	45	PLAN D'EAU 1820 : LES RIVALS	81310	PEYROLE
EARL LIQUIERE	La Bessarié	81120 ROUMEGOUX		20 250	20	PLAN D'EAU 2282 : TROUANDARIES	81120	ROUMEGOUX
EARL MASSOL	Borde grande	81370 SAINT-SULPICE		5 000	50	PLAN D'EAU 5336 : LA BOURRIASSO	81370	SAINT-SULPICE
EARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		23 000	45	PLAN D'EAU 2240 : LES ESPARROTS	81570	FREJEVILLE
				31 600	50	PLAN D'EAU 1990 : L'ISSARTADE	81100	CASTRES
EARL MICHEL BONHOMME	Les Bosquets	81500 MASSAC-SERAN		38 200	0	PLAN D'EAU 2276 : METAIRIE BASSE	81500	MARZENS
EARL NEC POM	Piac	82400 SAINT-PAUL-D'ESPIS		38 000	28	Plan d'eau 82000191 (38000 m ³)	82400	SAINT-PAUL-D'ESPIS
EARL NOUVELLON	La Ferme de NAPAGESE	81310 PARISOT	oui	102 900	155	PLAN D'EAU 2099 : NAPAGESE	81310	PARISOT
EARL PALMA	Saint Robert	81800 RABASTENS		20 000	15	PLAN D'EAU 2148 : LES TISSERONS	81800	RABASTENS
EARL PLAZOLLES	Plazolles	81990 CUNAC		25 100	0	PLAN D'EAU 2272 : PLAZOLLES	81990	CUNAC
EARL PUECH MERIC	Puech Méric	81600 CADALEN		32 000	15	PLAN D'EAU 2399 : PUECH MERIC	81600	CADALEN
EARL RAYSSAGUEL	47 CHEMIN DE RAYSSAGUEL	81990 CAMBON		20 000	50	PLAN D'EAU 2582 : RAYSSAGUEL	81990	CAMBON
EARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		25 250	45	PLAN D'EAU 1947 : CRISTAU	81800	RABASTENS
				87 000	45	PLAN D'EAU 3051 : LA CAZE - SAINT C	81800	RABASTENS
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		52 000	50	PLAN D'EAU 4253 : LA MONDINE	81310	PARISOT
EARL ROUZALOU	ROUZALOU	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		21 000	35	PLAN D'EAU 2327 : L'ALBAREDIE	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
EARL SANCH	ESCOURBIAC	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		10 500	25	PLAN D'EAU 2956 : LA BORDASSE	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
EARL SAULIERES	NALZIEU	81100 CASTRES		8 900	0	PLAN D'EAU 6194 : LE PIVOT LE BASCO	81100	CASTRES
EARL SERRA	LA DRUILHE	81300 MISSECLE		13 000	50	PLAN D'EAU 1993 : LA DRUILLE	81300	GRAULHET
EARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959 Chemin de sigoulène	82370 SAINT-NAUPHARY		20 732	0	Plan d'eau 82001208 (41464 m ³)	82370	CORBARIEU
EARL TOCSSENS	SAINT SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		12 000	35	PLAN D'EAU 2986 : TOCSSENS	81700	PUYLAURENS
				10 000	40	PLAN D'EAU 2987 : TOCSSENS	81700	PUYLAURENS
				71 400	50	PLAN D'EAU 2226 : SAINT MAURICE	81120	ROUMEGOUX
EARL VERDUSSE	Verdusse Chemin de Ronel	81120 ROUMEGOUX		29 300	50	PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RON	81120	ROUMEGOUX
				2 200	0	PLAN D'EAU 3147 : TESSONNIERES	81600	SENOUILLAC
EARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOUILLAC		6 000	0	PLAN D'EAU 2788 : VERNHES	81500	AMBRES
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		32 800	43	PLAN D'EAU 2530 : EN MARC	34160	GARRIGUES
EARL ZANCHETTA	En Marc	81500 GARRIGUES		73 000	15	PLAN D'EAU 1864 : LA COMBE	81600	MONTANS
ELIE Pascal	Les Roques	81600 MONTANS		5 700	20	PLAN D'EAU 2321 : LA PONTESIE	81990	CUNAC
ENJALBERT Jean-Marc	2 patus de la Pontésié	81990 CUNAC		12 000	0	PLAN D'EAU 2991 : AL PARGUE	31190	GRAZAC
ESPINASSE Jean-François	Al Pargué	81800 GRAZAC		10 000	20	PLAN D'EAU 2253 : LA MONTARGNE	81340	DOURN
ESTEVENY Evelynne	La Guitardié	81340 DOURN		11 500	0	PLAN D'EAU 2870 : ROUGAIRES	81350	ANDOUQUE
ETEVENON Martin	Rougeaires	81350 ANDOUQUE		10 500	0	PLAN D'EAU 2542 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
FABRE Gérard	Métairie Neuve	81700 PUYLAURENS		6 000	22	Plan d'eau 82001199 (5000 m ³)	82000	MONTAUBAN
FARRUGIA Jean-Claude	1341 CHEMIN DE BEGUE	82000 MONTAUBAN		23 000	15	PLAN D'EAU 2169 : L'ISSOURBIER	81440	BROUSSE
FAU MATHIEU	LA MANAUDIE	81440 BROUSSE		10 365	20	PLAN D'EAU 2166 : LES ROUSSELLES	81800	RABASTENS
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		6 000	0	PLAN D'EAU 2546 : LA BOUFFIE	81600	CADALEN
FERAL Christian	Rajolis	81600 CADALEN		39 360	15	PLAN D'EAU 2556 : PUECH DE COUCARDIS	81600	CADALEN
FILHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		120 000	50	Plan d'eau 31_2008_0142	31380	PAULHAC
FODE Benoit	Le Paradis 6 chemin du Paradis	31380 PAULHAC		12 400	28	PLAN D'EAU 2294 : EN JOUTY	81220	DAMIATTE
FONTAINE Thierry	La Vernière	81220 DAMIATTE		10 300	60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE LA BRUGU	81800	RABASTENS
FONTANIER GUY	Saint-Robert	81800 RABASTENS		31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800	RABASTENS
				10 300	60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE LA BRUGU	81800	RABASTENS
FONTANIER CYRIL	85 route de Parisot	81800 LOUPIAC		31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800	RABASTENS
				20 000	0	PLAN D'EAU 1911 : LES TABARS	81310	PARISOT
FOURNIER Claude	Les Tabars	81310 PARISOT						

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm³
V demandé total =	13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
FOURNIER MAXIME	LAVALETTE	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		44 200	0	PLAN D'EAU 2420 : LA VALETTE HAUTE	81430 MOUZIEYS-TEULET
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		10 000	30	PLAN D'EAU 3085 : LAVALETTE	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	12 000	30	PLAN D'EAU 2041 : LA PLANO	81220 SERVIES
GAEC CASTENDOU	148 CHEMIN DE FALCOU	81990 CAMBON		67 200	60	PLAN D'EAU 3247 : LE TERRIER	81120 FAUCH
				15 200	0	PLAN D'EAU 2381 : CLAIREFONT	81990 FREJAIROLLES
				27 100	0	PLAN D'EAU 2430 : CASTANDEL BAS	81990 CAMBON
				33 000	0	PLAN D'EAU 2459 : CARLES	81990 FREJAIROLLES
GAEC CATHALA	Perayrols	81340 SAINT-CIRGUE		40 600	35	PLAN D'EAU 2174 : PERAYROLS	81340 SAINT-CIRGUE
GAEC CHATEAU DE CAMPANS	68 CHATEAU DE CAMPANS	81100 CASTRES		20 000	11	PLAN D'EAU 5610 : BORIE GRANDE	81100 CASTRES
GAEC CRANSAC et Fils	Montfrays Bas	81600 BRENS		15 000	30	PLAN D'EAU 3001 : MONTFRAIS BAS	81600 BRENS
GAEC D ALL SUC	Le Suc	81430 MOUZIEYS-TEULET		33 340	0	PLAN D'EAU 3492 : LA BELAUDIE	81430 MOUZIEYS-TEULET
GAEC D EN GALINIER	EN GALINIER	81390 BRIATEXTE		20 045	0	PLAN D'EAU 2023 : LES GREZES	81390 BRIATEXTE
GAEC D'AUDIBERT	AUDIBERT	81660 PONT-DE-LARN		2 700	30	PLAN D'EAU 2560 : AUDIBERT	81660 PONT-DE-LARN
GAEC D'EN CECYL	Mondou	81220 TEYSSODE		13 000	4	PLAN D'EAU 2611 : LA GAMASSE	81220 TEYSSODE
GAEC DE BLANCOU	Blancou	81600 TECOU		27 000	40	PLAN D'EAU 2025 : BLANCOU	81600 TECOU
GAEC DE CANTEPERLIC	Montlougue	81800 GRAZAC		27 061	30	PLAN D'EAU 2123 : LOUSTALOU	31190 GRAZAC
GAEC DE CHAMPAGNOL	Champagnol	81120 ROUMEGOUX		44 500	0	PLAN D'EAU 6197 : LA GRILLERE	81120 ROUMEGOUX
GAEC DE FARRADET	FARRADET	12170 SAINT-JEAN-DELNOUS		19 500	30	PLAN D'EAU : 1737 /ruisseau de farradet	12170 SAINT-JEAN-DELNOUS
GAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		10 000	7	Plan d'eau 82000025 (15000 m³)	82130 LAFRANCAISE
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		15 000	15	PLAN D'EAU 2158 : LE BOUIS	81200 AIGUEFONDE
				15 000	15	PLAN D'EAU 2930 : L'ARC	81200 AIGUEFONDE
				7 000	15	PLAN D'EAU 3094 : LE BOUIS	81200 AIGUEFONDE
GAEC DE L'ESCALIER	L'ESCALIER	82200 BOUDOU		20 000	20	Plan d'eau 82000634 (20000 m³)	82200 BOUDOU
GAEC DE L'OULMET	L'Oulmet	81220 TEYSSODE		25 000	40	PLAN D'EAU 1908 : LA TEULARIE	81220 TEYSSODE
				5 000	25	PLAN D'EAU 3207 : EN SERIEYS	81220 TEYSSODE
GAEC de la Brogne	La Brogne	81310 PARISOT		30 000	40	PLAN D'EAU 2229 : LA BROGNE	81310 PARISOT
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		10 000	12	Plan d'eau 82001274 (17000 m³)	82200 MOISSAC
GAEC DE LA CLARIE	La Clarié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		22 000	25	PLAN D'EAU 2071 : LE SIBADOU	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		3 000	30	PLAN D'EAU : la Condarié	81440 LAUTREC
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		50 000	90	PLAN D'EAU 2100 : EN SAUNEL	81500 LAVAU
GAEC DE LA FERRANDIE	La Ferrandié	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		6 400	0	PLAN D'EAU 2367 : LA FERRANDIE	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE		16 500	30	PLAN D'EAU 2225 : LE FORT	81990 FREJAIROLLES
				7 500	30	PLAN D'EAU 3087 : LE BOUSQUET	81120 LAMILLARIE
				7 500	30	PLAN D'EAU 4986 : LE BOUSQUET	81120 LAMILLARIE
GAEC DE LA RICARDIE	La Ricardié	81120 SAINT-ANTONIN-DE-LACALM		21 800	20	PLAN D'EAU 2488 : LA RICARDIE	81120 SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC DE LACALM	LACALM	81350 SERENAC		9 500	0	PLAN D'EAU 3182 : LA BORIO ROUGE O E	81350 CRESPINET
GAEC DE SIRVENS	SIRVENS	81120 TEILLET		25 038	30	PLAN D'EAU 3006 : LE RAMIER	81120 TEILLET
GAEC DES CAMBOULIVES	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		45 000	35	PLAN D'EAU 2227 : RIEU COUCHET	81500 GIROUSSENS
GAEC DES CHAUMES	RESTOUL	81300 MISSECLE		8 000	20	PLAN D'EAU 2014 : LE BOURIET	12800 CABANES
				12 300	20	PLAN D'EAU 4383 : RESTOULS	81300 MISSECLE
GAEC DES COLLINES MME ALIBERT	CANTEGACH	81430 AMBIALET		11 000	30	PLAN D'EAU 5104 : CANTEGACH	81430 AMBIALET
GAEC DES GALES	Galès	81120 RONEL		32 249	45	PLAN D'EAU 1985 : LA BARTHE	81120 RONEL
GAEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		28 800	0	PLAN D'EAU 2102 : CANET	12800 CABANES
				10 000	0	PLAN D'EAU 3189 : LE BOUSQUET	12800 CABANES
GAEC DU GUILLOU	Guillou	81350 SAUSSENAC		15 300	35	PLAN D'EAU 2855 : GUILLOU	81350 ANDOUQUE
GAEC DU PUECH	Le Puech	81340 CADIX		15 000	0	PLAN D'EAU 2435 : LE PUECH	81340 CADIX
GAEC DURAND LES VERDIJS	LES VERDIERS	81350 VALDERIES		27 000	30	PLAN D'EAU 3097 : SAINT PIERRE	81350 SAUSSENAC
GAEC FERME DE BEL AIR	Bel Air	81440 BROUSSE		10 000	0	PLAN D'EAU 3190 : BEL AIR	81440 BROUSSE
				23 500	0	PLAN D'EAU 4228 : BEL AIR	81440 BROUSSE
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		25 000	0	PLAN D'EAU 2521 : BOUSSELS	81600 CADALEN
			oui	35 000	0	LAC 2794 : BRASSELONNE	81600 CADALEN
GAEC GENTILHOMME	Le Gentilhomme	81430 BELLEGARDE		25 500	0	PLAN D'EAU 2400 : CAMILLOU	81430 BELLEGARDE
GAEC GRIGOLATO	Le Messier	81440 BROUSSE		8 400	40	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE BASSE	81440 LAUTREC
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		20 000	30	PLAN D'EAU 3164 : L'AUBERGE NEUVE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
				10 000	30	PLAN D'EAU 3165 : L'AUBERGE NEUVE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		12 000	30	PLAN D'EAU 2915 : LE MOUSSAC	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
GAEC LA FERME DU ROUCAS	Le Roucas	81350 ANDOUQUE		28 000	0	PLAN D'EAU 2223 : BRUGAYROLLES	81350	ANDOUQUE
GAEC LACASSAGNE	Bourril	81600 MONTANS	oui	80 000	60	PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT	81600	MONTANS
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		1 500	65	PLAN D'EAU 2360 : CABANAC	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
				24 950	30	PLAN D'EAU 2391 : LE GABARET	81500	FIAC
GAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN		44 800	120	PLAN D'EAU 2859 : LE TERME	81600	CADALEN
GAEC LEPERS	La Lieure	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		26 144	0	PLAN D'EAU 2313 : LA LIOURE	81120	SAINTE-LIEUX-LAFENASSE
GAEC LOUS GACHOUS	Les Gachous	81150 ROUFFIAC		11 000	0	PLAN D'EAU 2650 : LA MARESCQUE	81150	ROUFFIAC
				24 000	0	PLAN D'EAU 2068 : LAS BORIES	81120	ORBAN
GAEC MAS-GRIFFOUL	Le Griffoulet	81350 SERENAC		29 000	80	PLAN D'EAU 5103 : MAS PETIT	81430	AMBIALET
GAEC MOULINE	La Mouline	81500 LUGAN		8 000	0	PLAN D'EAU 3090 : LE SALTRE	81500	LAVAU
GAEC NALY POM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		12 000	0	Plan d'eau 82000227 (12000 m ³)	82710	BRESSOLS
GAEC PEZEU	Pezeu	81990 CARLUS		10 000	25	PLAN D'EAU 2184 : DURAUD	81990	CARLUS
				18 050	25	PLAN D'EAU 2929 : LAUZERAL	81990	CARLUS
GAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN		120 000	0	PLAN D'EAU 2531 : BOULIOU	81300	LASGRAISSES
				49 030	0	PLAN D'EAU 3024 : LORMIERE	81600	CADALEN
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		5 000	47	PLAN D'EAU 2669 : PUECH MERGOU	81430	MARSAL
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		33 900	45	PLAN D'EAU 1879 : LAS CROUZES	81150	FLORENTIN
				8 000	15	PLAN D'EAU 3125 : LA PELLISSE	81150	FLORENTIN
GAEC SCATTOLIN	MANDOUL	81570 CARBES		4 000	36	PLAN D'EAU 4245 : MANDOUL	81570	CARBES
GAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES		10 000	20	PLAN D'EAU 2200 : LA FERRASSARIE	81300	LASGRAISSES
GAILLAC Francis	17 ROUTE DU TRAVET	81120 TEILLET		20 000	25	PLAN D'EAU 4282 : LE GAZEL	81120	TEILLET
GARIBAL LIONEL	ENJOLI	81440 LAUTREC		14 000	20	PLAN D'EAU LA CAPELLE	81440	VENES
GAYRAUD Jean-Henri	506, Route de Contristi	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		23 500	45	Plan d'eau 31_2008_0118	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GINESTET Jean-Claude	Respech	81310 PARISOT		28 600	30	PLAN D'EAU 2481 : RESPECH	81310	PARISOT
GRIMAL PATRICK	69 CHEMIN DES FARGUES	81990 CUNAC		8 000	26	PLAN D'EAU 2249 : LES FARGUES	81990	CUNAC
GUY DIDIER	CAMBOURTIL	81430 BELLEGARDE		19 800	25	PLAN D'EAU 2732 : LA PICOUNIE	81430	MOUZIEYS-TEULET
				15 000	0	PLAN D'EAU 2515 : LE BOURG	81990	CAMBON
HOLMIERE Jérôme	Prat Nabesse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		13 000	15	PLAN D'EAU 3095 : PRAT NABESSE	81440	SAINTE-JULIEN-DU-PUY
HOT Jean Pierre	VOLTACH	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		16 000	125	PLAN D'EAU 3141 : GARRIGUE LONGUE	81600	MONTANS
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		140 000	100	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC
JANSSEN Johannes	Patraquin	81800 RABASTENS		63 000	80	PLAN D'EAU 2160 : PATRAQUIN	81800	RABASTENS
JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		17 500	20	PLAN D'EAU 2999 : BOIS DE LACAM	81500	MARZENS
JEANNY Yvonne	Al Foun de la Coste	81150 FLORENTIN		25 000	0	PLAN D'EAU 3186 : LA BOUNDO	81150	FLORENTIN
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		10 000	10	PLAN D'EAU 2916 : PERELLE	81150	MARSSAC-SUR-TARN
				10 000	30	PLAN D'EAU 2917 : GRANOULES	81150	MARSSAC-SUR-TARN
LACAM Louis	Bertrasse	81700 PUYLAURENS		4 000	0	PLAN D'EAU 2094 : CAUDEVAL	81700	PUYLAURENS
LACOMBE Patrick	Domaine de la Sauronne 2539 chemin de Pendaries Bas	81600 BRENS		50 000	60	PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE LA SAURONNE	81600	BRENS
LAFON Sebastien	Beausejour	81430 BELLEGARDE		20 000	20	PLAN D'EAU 6195 : TRIOBEURE	81430	BELLEGARDE
LAGALY Jean Philippe	Combe Doumergue	81350 SAUSSENAC		34 300	50	PLAN D'EAU 3153 : COMBE DOUMERGUE -	81160	ARTHES
LAGARD Antoine	Gales 414 chemin de Soullignac	82370 CORBARIEU		9 500	30	Plan d'eau 82000653 (15000 m ³)	82370	CORBARIEU
				15 000	30	Plan d'eau 82000654 (15000 m ³)	82370	CORBARIEU
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTRAGON		30 000	0	PLAN D'EAU 1858 : POULOU	81440	MONTRAGON
LAVABRE JEAN PIERRE	CASTELROUGE	81350 SAINT-GREGOIRE		51 000	40	PLAN D'EAU 2762 : RIOU DE GOUDAL	81350	SAINTE-GREGOIRE
LAVAL Lionel	St germier	81220 TEYSSODE	oui	12 000	35	PLAN D'EAU 2069 : CAZES BAS	81220	TEYSSODE
				10 000	35	PLAN D'EAU 2472 : NAYRAL	81220	TEYSSODE
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTECH	82710 BRESSOLS		1 300	40	Plan d'eau 82001991 (1300 m ³)	82710	BRESSOLS
LETPA FONLABOUR	Route de Toulouse	81000 ALBI		145 000	120	PLAN D'EAU 2093 : BEAUREGARD	81430	BELLEGARDE
				3 000	25	PLAN D'EAU 5303 : FONLABOUR	81000	ALBI
M. PICOULEAU Gilbert et M. LACAN Louis	Lieu dit ST SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		10 000	20	PLAN D'EAU 1980 : LA BARBARIE	81700	PUYLAURENS
MALBERT Guy	Pendaries Bas	81600 BRENS		15 000	3	PLAN D'EAU 3041 : PRAT DE LA FINE	81600	BRENS
MARTINEZ JEAN	Les Fourtys	81600 CADALEN		20 000	25	PLAN D'EAU 2662 : FOURTI	81600	CADALEN
MASSOUTIER Didier	RIVIERES	81310 PARISOT		12 000	25	PLAN D'EAU 2070 : LA RIVIERE	81310	PARISOT
MATHIEU Laurent	La Lauzié 22 Chemin des Vignes	81990 CAMBON		14 700	20	PLAN D'EAU 2382 : LE SERVY	81430	BELLEGARDE
				14 650	20	PLAN D'EAU 2424 : GAURELS	81990	CAMBON
MAZARS VALERIE	La Nègre	81600 MONTANS		7 500	15	PLAN D'EAU 2022 : LA BETOUNIE	81600	MONTANS
				3 125	15	PLAN D'EAU 3054 : LABETOUGNE	81600	MONTANS

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 6

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
MEDALLE ALEXIS	Les Places	81150 BERNAC		5 600	20	PLAN D'EAU 4511 : LAS PLACES	81150	BERNAC
MERLE Jean-Pierre	9, route de Cagnac	81450 LE GARRIC		1 700	50	PLAN D'EAU 3202 : LA BARRABIE	81450	LE GARRIC
Milhau Maxime	Lamounestarié	81150 BERNAC		1 500	50	plan d'eau 3201 : La Barrabié	81450	LE GARRIC
MOLINIE Eric	Riquieu	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		9 000	25	PLAN D'EAU 2883 : LA GRANGE	81150	BERNAC
MORE Brice	56 CHEMIN DE CLAIREFONT	81990 FREJAIROLLES		21 000	24	PLAN D'EAU 2714 : RIQUIEU	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
MUNOZ Christophe	En casagou	81500 PRATVIEL		39 300	40	PLAN D'EAU 2923 : PINET	81990	FREJAIROLLES
				49 000	25	PLAN D'EAU 1829 : LES RIVALS	81500	PRATVIEL
				28 000	25	PLAN D'EAU 2030 : EN CASAGOU	81500	PRATVIEL
MURATET Philippe	rue du vieux moulin	31340 VACQUIERS		50 000	15	Plan d'eau 31_2008_0078	31340	VACQUIERS
NOUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA GRAVETTE	82100 CASTELSARRASIN		24 000	15	Plan d'eau 82000262 (24000 m ³)	82100	CASTELSARRASIN
ODETTI Jean-Jacques	Baudan	81220 VITERBE		10 000	0	PLAN D'EAU 2528 : CONSULS	81220	VITERBE
ORFILA PATRICK	LE VERDET	81600 MONTANS		3 500	0	PLAN D'EAU 2961 : LAVERNIE	81600	MONTANS
ORTILE Gino	CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS		13 555	28	PLAN D'EAU 2422 : CHÂTEAU LAFONT	81600	MONTANS
OURMIERES Marc	1143 Chemin Lalande - Las Graves	82170 CANALS		15 000	0	Plan d'eau 82000217 (15000 m ³)	82170	CANALS
PALAFRE Joel	Caudauriol	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		18 000	15	PLAN D'EAU 2301 : BARTHELOU	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
PICOLLO Marie Louise	19 Chemin des Saloberts	82100 CASTELSARRASIN		5 000	0	Plan d'eau 82002000 (5000 m ³)	82100	CASTELSARRASIN
PIGOT Gilles	Bouysseredon	81600 CADALEN		24 175	45	PLAN D'EAU 2075 : MALPEL	81600	CADALEN
PINEL Denis	En Béral - Aiguefonde	81200 MAZAMET		12 000	28	PLAN D'EAU 3091 : EN BERAL	81290	LABRUGUIERE
PINEL BENOIT	LE BOSQC CLAR	81220 MAGRIN		4 000	30	PLAN D'EAU 5059 : EN CHAYLADE	81220	TEYSSODE
PORTES Jean-Luc	Le Bouy	81600 CADALEN		11 100	30	PLAN D'EAU 1999 : LE BOUY	81600	CADALEN
				5 200	30	PLAN D'EAU 2743 : LE BOUY	81600	CADALEN
POUSTHOMIS Alain	Gautinozens	81250 CURVALLE		6 000	0	PLAN D'EAU 2654 : GAUTINOZENS	81250	CURVALLE
POUX Jean-Luc et Loïc	Domaine de Grésigne	81600 GAILLAC		80 000	0	PLAN D'EAU 2744 : GRESIGNE	81600	MONTANS
PRADELLES Joel	Les Salabines	81500 FIAC		10 000	30	PLAN D'EAU 2944 : LES SALABINES	81390	SAINT-GAUZENS
PUECH JEROME	SIEZ	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		7 000	18	PLAN D'EAU 2857 : SIES	81120	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
RAMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		15 600	0	PLAN D'EAU 2436 : LA RAVAILLE	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
RAYNAL André	Escudiers	81300 GRAULHET		16 350	26	PLAN D'EAU 1943 : LES ESCUDIERS	81300	GRAULHET
RICARD Christophe	Sainte Martiane	81450 LE GARRIC		5 200	15	PLAN D'EAU 2494 : SAINT MARTIANNE	81450	LE GARRIC
RIEUNAU Bernard	Ayzols	81350 SAUSSENAC		20 400	30	PLAN D'EAU 3007 : LES PRADELS	81350	SAUSSENAC
RIVES FRANCOIS	VIALAS	81220 TEYSSODE		35 700	45	PLAN D'EAU 1912 : LES VIALAS	81220	TEYSSODE
				5 000	35	PLAN D'EAU 3178 : SAINTE CATHERINE	81220	TEYSSODE
ROBERT Pierre	La Rigaudié	81120 RONEL		20 500	25	PLAN D'EAU 2104 : LA RIGAUDIE	81120	RONEL
RODIER Nicole	Les Massals	81500 GIROUSSENS		5 000	40	PLAN D'EAU 3209 : BOUNOURO	81500	GIROUSSENS
				5 000	40	PLAN D'EAU 3210 : FONCOUGE	81500	GIROUSSENS
RODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET		60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA GOUTARIE	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
ROUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS	81100 CASTRES		13 000	30	PLAN D'EAU 2752 : LE SIEGAL	81100	CASTRES
ROUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC		6 300	25	Plan d'eau 82001031 (6300 m ³)	82200	MOISSAC
ROUTABOUL Jocelyne	Alary	81310 PEYROLE		23 500	75	PLAN D'EAU 2971 : LIMOUZY	81310	PEYROLE
S.A DELVOLVE DETOURS	DETOURS	82200 MOISSAC		300 000	60	Plan d'eau 82000345 (300000 m ³)	82200	MOISSAC
SABIN Francis	Le Pouget	81600 AUSSAC		0	0	PLAN D'EAU 2384 : LE POUGET	81600	AUSSAC
SALVAN André	Barrau	81120 RONEL		20 500	25	PLAN D'EAU 2417 : BARRAU	81120	RONEL
SALVAN Catherine	LA MAZAYRIE	81600 CADALEN		2 000	20	PLAN D'EAU 5560 : LA MAZAYRIE	81600	CADALEN
SANCHEZ Patrick	Le Lauzet	81600 CADALEN		13 000	30	PLAN D'EAU 2783 : ALAUZET	81600	CADALEN
SARL DE LA SERRE	Furbeyre	81630 TAURIAC		31 900	0	PLAN D'EAU 2161 : FERBEYRE	31190	GRAZAC
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		27 000	0	Plan d'eau 82001066 (27000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SARL PEPINIERE VITICOLE DAYDE	Domaine Lombard	81600 MONTANS		40 200	0	PLAN D'EAU 4291 : PRATS BASSES - BO	81600	TECOU
SARL ROTIER MARRE	Petit Nareye	81600 CADALEN		33 800	25	PLAN D'EAU 1927 : PETIT NAREYE	81600	CADALEN
SARL TP AGRI	880 chemin de Bouzigues	31380 AZAS		50 400	25	Plan d'eau 31_2008_0132	31380	AZAS
SCEA BORDE GRANDE	Mauriac	81600 SENOUILAC		5 000	18	PLAN D'EAU de la Garenne	81600	SENOUILAC
SCEA BUGAREL	LABARTHE HAUTE	81600 MONTANS		55 000	0	PLAN D'EAU 3170 : CHÂTEAU DE LAFON	81600	MONTANS
SCEA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE MOULIS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		4 000	15	Plan d'eau 82000260 (4000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		10 600	40	Plan d'eau 82001910 (10600 m ³)	82370	CAMPSAS
				25 000	40	Plan d'eau 82005713 (25000 m ³)	82370	CAMPSAS
SCEA DE LA BARTELLE	La Bartelle	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		5 000	12	PLAN D'EAU 2354 : LES DURANDS	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
SCEA DE PELEGRE	Laudugarié	81150 FLORENTIN		14 500	38	PLAN D'EAU 2212 : L'AUDUGARIE	81150	FLORENTIN
				12 000	38	PLAN D'EAU 2975 : GAUCHINE	81150	FLORENTIN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
				6 000	25	PLAN D'EAU 5493 : LAUDUGARIE	81150	FLORENTIN
SCEA DU COMMUNAL	650 route de Lugan	31380 AZAS		45 000	35	Plan d'eau 31_2008_0115	31380	AZAS
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		2 500	35	PLAN D'EAU 2666 : LA TEOULETTE	81430	MARSAL
				5 000	25	PLAN D'EAU 2758 : GOUGEAC	81430	MARSAL
SCEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		25 500	60	PLAN D'EAU 1853 : LA VERNIERE	81600	MONTANS
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		37 400	60	PLAN D'EAU 2320 : LE BOURIOU	81220	TEYSSODE
				50 000	60	PLAN D'EAU 3064 : SAINT MARTIN	81500	LAVAU
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussièrre	81800 RABASTENS		78 000	80	Bassin reprise Plaine de Fongrave	81800	RABASTENS
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		30 000	40	Plan d'eau 82001446 (22900 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA LE FEDIE	Le Fédie	81310 PEYROLE		9 000	20	PLAN D'EAU 5593 : LE FEDIE	81310	PEYROLE
SCEA LES MARIDATS	186 IMPASSE DES MARIDATS PIBRES	81500 LAVAU		2 400	25	PLAN D'EAU 2956 : LA BORDASSE	81500	SAINT-AGNAN
SCEA THIELE	La Planque	81120 SIEURAC		29 330	30	PLAN D'EAU 3114 : LA GOUFFIO	81120	ORBAN
SEGALA Daniel	ST HUBERT	82390 DURFORT-LACAPELETTE		70 000	30	Plan d'eau 82000076 (70000 m ³)	82390	DURFORT-LACAPELETTE
SENEGAS Eric	En Vernhas	81500 LAVAU		1 000	6	PLAN D'EAU 3458 : EN VERNHAS	81500	LAVAU
SERRES Maurice	Frézous	81600 MONTANS		19 000	20	PLAN D'EAU 3113 : FREZOUS - SAINT M	81600	MONTANS
SERRES Clément	puech de la rode	81440 BROUSSE		14 000	25	PLAN D'EAU 3066 : LE FRENE	81440	BROUSSE
SICARD PIERRE	LES VOUTES	81220 DAMIATTE		12 000	25	PLAN D'EAU 2519 : EN PONS	81300	MISSECLE
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAU		24 000	14	PLAN D'EAU 2697 : LA CATETE	81500	LAVAU
SOULOUMIAC Michel	Puech de Norte	81370 SAINT-SULPICE		5 600	33	PLAN D'EAU 3669 : PUECH DE NORTE	81370	SAINT-SULPICE
TAMALET PASCAL	LE COMMANDEUR	81600 SENOUILAC		6 000	15	PLAN D'EAU 2220 : BORDE BASSE	81600	SENOUILAC
TERRAL René	Bonhomme	81700 PUYLAURENS		10 000	20	PLAN D'EAU 3102 : BONHOMME	81700	PUYLAURENS
				5 000	20	PLAN D'EAU 5241 :TEULANDIE	81700	PUYLAURENS
VIALA Jean-Michel	La Vergnole	81190 TREBAN		23 000	70	PLAN D'EAU 2466 : LES PLACES	81350	ANDOUQUE
VIDAL SAMUEL	EN MAUREL	81500 FIAC		34 500	45	PLAN D'EAU 2178 : EN MAUREL	81500	FIAC
VIGUIER Didier	Le Serleyssou	81990 FREJAIROLLES		27 000	24	PLAN D'EAU 2221 : LA BORIO BLANQUO	81430	MOUZIEYS-TEULET

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement

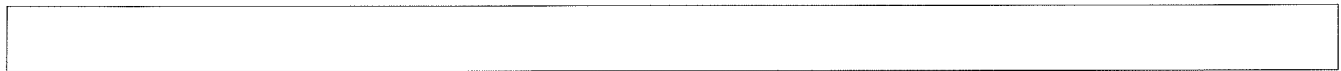


Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		50 400	42	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
ALBERT Jean-François	17, La Fourzié	81570 FREJEVILLE		18 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
ALBERT Auguste	La Boulouyé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		42 000	31	peyremule (O4740760)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors été
ALLIGNET SAMUEL	2042 ROUTE DE BESSIERES	31380 MONTJOIRE		2 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors été
ANTONIOLLI Jean-Pierre	2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		60 000	200	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				114 036	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				60 600	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				30 000	250	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX	oui	15 000	80	siès (O4750500)	81120	ROUMEGOUX	remplissage hivernal lac
ARNAUD Simone	St Baudille	81660 PONT-DE-LARN		3 000	4	fergues (O4380580)	81660	PONT-DE-LARN	
ASA de FLORENTIN	Métairie Grande	81150 FLORENTIN		60 000	30	saudronne (O3950520)	81150	FLORENTIN	remplissage hivernal lac
ASA de Montans Peyrole (projet collectif)	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		600 000	600	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
ASA de PARISOT	5 Place du travail	81310 PARISOT		2 250 000	1 403	Tarn DPF (O---0100)	12700	LOUPIAC	irrigation hors été
ASA DE SAINT GAUZENS	MAIRIE DE SAINT GAUZENS	81390 SAINT-GAUZENS		150 000	280	dadou (O47-0400)	81390	SAINT-GAUZENS	irrigation hors été
ASA de ST-PAUL	En Clergue	81220 PRADES		450 000	400	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
ASA de VITEY	Le Fleu	81500 FIAC		300 000	240	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
ASA des Plaines-de-Viterbe	La Peyriqué	81220 VITERBE		210 000	255	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
ASA GIROUSSENS	LES MASSOLS CHEZ MR RODIER CLAUDE	81500 GIROUSSENS		1 779 000	1 330	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
ASA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		50 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors été
ASA LOUPIAC	SANSOT CHEZ Miquel Lionel	81310 PARISOT		810 000	720	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
ASA RIVIERES	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES	irrigation hors été
ASA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVALUR		100 000	1 620	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été
ASA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370	SAINT-SULPICE	irrigation hors été
ASAI DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		38 400	480	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
ASAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE LAVALUR	82710 BRESSOLS		36 000	900	TARN partie 82	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
ASL AVENS	Le Fresquet	81600 GAILLAC	oui	300 000	200	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
ASL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE DES CHENES	81600 MONTANS		300 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
ASL FERRAL FAGES	8 CHEMIN DE LA SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O---0100)	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été
ASL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		50 000	210	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
ASL ROUFFIN	Baynac	81600 BRENS		40 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
				30 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
				50 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
BARROUILLET Patrick	1034 CHEMIN DE MERLE AU TARN	82200 MOISSAC		600	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
BAUDOUNET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				3 000	40	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				9 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
BAZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		9 600	120	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
BECKER Cendrine	La Gallarde	81220 SERVIES		4 500	15	agout (O4--0250)	81220	SERVIES	irrigation hors été
BELLÓTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		1 000	30	riou frayzi (O3960590)	81600	MONTANS	irrigation hors été
BETELLE Bernard	Dardé	82200 LIZAC		800	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
BIAU Philippe	Galdou	81600 SENOULLAC		30 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	SENOULLAC	irrigation hors été
BIOPAUL HOURDE Paul Antoine	LE SAULA	82130 LAFRANCAISE		1 200	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				8 640	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
BIRBES Vincent	La Brette	81500 FIAC		2 100	11	Lac lieu dit l'Espardeille	81220	VITERBE	irrigation hors été
BOILLAT Alain	PERAYROLS 20 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS	irrigation hors été
				3 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS	irrigation hors été
BONDIER Sylvie	Chemin du pontet	81800 COUFOULEUX		6 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
BONNET Christian	35 chemin de Clairefont	81150 TERSSAC		15 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		72 000	50	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
BONNET Christophe	Le Bourg	81500 LACOUHOTTE-CADOU		18 000	60	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				24 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				24 000	40	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
BOSC Michel	Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN		1 500	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN	irrigation hors été
BOULET Nadège	6 rue des Cordonniers	81800 RABASTENS		450	12	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
BOULET Pierre	CAP DE RIVIERE 2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		6 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				3 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
Boulet Martine	2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		1 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
BOUYSSSET Jean-Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		35 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				11 200	140	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				4 000	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		25 000	60	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				15 000	53	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
BUREAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	50	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
CADAUX Bernard	Le chapitre haut	81500 LAVAUR		25 000	20	agout (O4--0250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été
CADAUX Yohan	Saint-Martin de Mours	81800 RABASTENS		1 200	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	81800	RABASTENS	irrigation hors été
CAMPOURCY JACQUES	2 469 ROUTE DES BARTHES	82100 CASTELSARRASIN		5 200	130	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
Candel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors été
CAPMARTIN CATHY	LE LUGATOU	82600 SAVENES	oui	10 500	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
CEFEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Légumes)	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN		12 000	45	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
				10 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
CHABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON	irrigation hors été
CHABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		8 400	7	nègue bouc (CB000004)	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
CHARTIER Loïc	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		2 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	irrigation hors été
COLOMBIE Yannick	LAS CANALS	82200 LIZAC		1 200	50	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
COMBES Bernard	29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	81710 SAIX		1 500	12	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
COUTOULY DANIEL	CASSOU	81120 REALMONT		12 250	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
CUMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	15	jauzou (O3910680)	81990	FREJAIROLLES	remplissage hivernal lac
CUMA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martyrs	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	205	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été
DAZOLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	33	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON	remplissage hivernal lac
DELSUC Damien	104 route de Sours	81600 GAILLAC		36 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
DEVEZIS Raymond	41, avenue de Lavour	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
DREUILHE Claudine	LIZAC	82200 LIZAC		1 500	10	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
DUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		6 000	20	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		5 000	100	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		2 000	190	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				1 500	140	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				2 000	210	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
EARL BOSCARDI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN		1 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LESOR		72 000	45	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
EARL Camp del Bosc	Camp del Bosc	81600 BRENS		150 000	100	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	BRENS	irrigation hors été
EARL CAMPS	1290 ROUTE DE BORDEAUX	82130 VILLEMADÉ		3 000	30	TARN partie 82	82130	VILLEMADÉ	printemps / antigel
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
				30 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
				30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBALET	irrigation hors été
EARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC		900	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
EARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		17 500	40	assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	12800	CABANES	remplissage hivernal lac
EARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310	PEYROLE	irrigation hors été
				100 000	45	PLAN D'EAU 1978 : MARQUIE	81390	PUYBEGON	irrigation hors été
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		6 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				27 000	24	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
EARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE RIVIERE	82000 MONTAUBAN		1 800	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				1 200	80	TARN partie 82	82370	CORBARIEU	printemps / antigel
				1 050	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL DE BELVEZE	1020 route de Lavour	82710 BRESSOLS		1 500	100	TARN partie 82	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
				1 600	80	Tarn DPF (O---0100)	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONDRAGON		60 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
				900	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
				45 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
EARL DE GARRISON	430 Avenue des Albarèdes	82000 MONTAUBAN		800	40	Tarn DPF (O---0100)	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL de la Peyruque	La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
EARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOUILAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement saudronne (O3950520)	81600	SENOUILAC	irrigation hors été
				6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC	81600	SENOUILAC	irrigation hors été
EARL DE LEYLE	Leyle - Sainte-Livrade	82200 MOISSAC		1 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
	310 chemin de Rouzet			1 120	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						usage
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	
EARL DE PRELIES	Préliès	81500 GARRIGUES	18 000	35		Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été
			75 000	60		Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été
EARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS	90 000	50		Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
EARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX	60 000	50		agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
			60 000	70		agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
EARL DE TAURINES	LAMARTINE 85 CHEMIN DE TAURINES	81600 TECOU	74 800	50		PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600	TECOU	irrigation hors été
EARL DE VILLENEUVE	60 RUE DU CHATEAU HAUTERIVE	81290 LABRUGUIERE	80 000	50		Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES	irrigation hors été
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teysode	81800 RABASTENS	9 600	8		grouse (O4900680)	81800	RABASTENS	remplissage hivernal lac
EARL des 3 bergeries	Lagarde	81500 FIAC	10 500	0		PLAN D'EAU 2428 : EN CASSE	81220	DAMIATTE	irrigation hors été
EARL des BASTIDES	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS	4 000	10		Tarn Hors DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors été
EARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES	6 000	27		lavergne (O5640710)	81150	MARSAC-SUR-TARN	irrigation hors été
EARL des Galiniers	Les Galiniers	81500 GIROUSSENS	9 000	22		Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL DES PONTIERS	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES	41 580	160		agout (O4--0250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été
			39 300	60		agout (O4--0250)	81500	LAVAU	irrigation hors été
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN	1 600	7		CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac
EARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE	500	15		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
			2 400	60		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL DES TAUROUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX	30 000	50		agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN	20 150	300		Plan d'eau 82005284 (20150 m³)	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			3 000	100		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			3 000	100		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			2 500	100		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			2 500	100		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			20 000	700		Plan d'eau 82005715 (8300 m³)	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL du Pigeonnier	La germiere de riols	81220 VITERBE	180 000	80		agout (O4--0250)	81220	TEYSSODE	irrigation hors été
EARL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANCAISE	2 400	60		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS	2 400	60		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			63 000	40		agout (O4--0250) assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSO)	81500	FIAC	irrigation hors été
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON	2 400	100		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL Escapat des Rozziés	Bertrand	81300 LABESSIERE-CANDEIL	30 000	40		dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été
EARL ESTEVE	En Gilard	81500 FIAC	60 000	80		Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN	7 000	20		CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac
			2 500	20		CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac
EARL GUILBERT FRERES	5220 route de Bordeaux - Saint-Hilaire	82000 MONTAUBAN	5 000	50		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC	10 000	120		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			7 000	60		Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
EARL JOUET	La Fantaisie	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	7 000	60		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
			10 000	150		dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
EARL JTF	Fontjalbert	81310 LISLE-SUR-TARN	9 000	45		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
			14 000	30		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
			13 000	30		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
EARL L'HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS	6 000	12		Tarn DPF (O---0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été
			500	8		Nappe accompagnement 81 UG 176	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été
EARL la Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX	10 500	5		Nappe d'accompagnement valadas (O3980580)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
EARL La Croix St Sernin	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX	15 000	23		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
EARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE	3 000	360		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
			3 000	200		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			3 000	150		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			3 000	100		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			4 000	100		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
			24 000	300		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
			24 000	300		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
			5 400	150		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
4 000	80		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel			

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement

--

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune	usage	
				5 000	100	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				3 000	200	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				3 200	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL LA PROVENCALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		2 000	180	CASIER 11 / BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		14 000	60	TARN partie 82	82370	NOHIC	printemps / antigel
EARL LE CHATEAU	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		1 000	180	CASIER 1 / TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
EARL LE FOUSSOU	1500 CHEMIN DE POMPIGNAN	31620 FRONTON		800	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
				39 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		30 000	75	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL LES GARRISSOLES	Ladin	81800 RABASTENS		48 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		60 000	60	TARN DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
				45 000	30	margestel (O3970620)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				25 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 000	120	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
EARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		1 000	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
EARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY SALIT	82000 MONTAUBAN		0	150	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL Les Vergers du Pont Vieux	Le Pont Vieux	81440 MONDRAGON		60 000	100	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
				60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
				21 000	20	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	remplissage hivernal lac
EARL MARTOREL	Le Fleu	81500 FIAC		42 000	40	agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
				39 000	38	agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
				48 000	60	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
				99 000	120	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
				26 100	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
EARL MAURIES	6 L'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		5 000	20	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	remplissage hivernal lac
EARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		49 260	35	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
EARL PEPINIERS RISPE ET FRUITS	La Mègère	82200 MOISSAC		16 000	100	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				64 000	400	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				6 000	200	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				16 000	400	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
EARL PLAINE ET MONTAGNE	SAINTE HILAIRE	81300 GRAULHET		39 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				33 000	30	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				27 000	35	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL RINAUDO	463 CHEMIN DE LESTANET	82000 MONTAUBAN		20 000	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				20 000	120	TARN partie 82	82130	VILLEMADÉ	printemps / antigel
				2 000	18	TARN partie 82	82130	VILLEMADÉ	printemps / antigel
EARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC		1 000	18	CASIER 4 / TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				8 000	15	CASIER 4 / TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
EARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		6 000	125	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				7 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				3 200	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				7 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
EARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		2 000	8	roque (O3800500)	81340	TREBAS	irrigation hors été
				2 000	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	TREBAS	irrigation hors été
EARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOULLAC	oui	5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
				90 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES	irrigation hors été
				12 000	60	saudrone (O3980590)	81600	SENOULLAC	remplissage hivernal lac
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6	Nappe Dadou DEC	81500	AMBRES	irrigation hors été
Enard Leila La Grange à Basile	142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		1 100	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
FABRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
FAVAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000	20	passé (O4900500)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				15 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été
FELTRIN Christian	En Auriol - Rte de Prativiel	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 000	18	Nappe Carmes (O4650640) DEC	81220	SAINTE-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
Ferme de Fondenise - Le Bolloch Mathieu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		1 000	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
FILHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		45 000	15	gînesté (O3950520)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
FUENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				3 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				1 500	35	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				990	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 4

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC au Jardin des Délices	28 route de Lavaur	81390 BRIATEXTE		6 600	25	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
				3 899	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
GAEC D'EN CECYL	Mondou	81220 TEYSSODE		4 500	4	saint-andré (O4670920)	81220	TEYSSODE	remplissage hivernal lac
GAEC DE CAUFLOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	1 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
GAEC DE FONCOUSSIERES	FONCOUSSIERES chez M. VERHOEF Bart	81800 RABASTENS		42 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
GAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		3 000	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
GAEC DE GILLARD	587 impasse Maurice Bayrou	82000 MONTAUBAN		84 000	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				11 400	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				18 000	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
GAEC de GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	1 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		15 000	15	Ruisseau d'Aupillac (O4380706)	81200	AIGUEFONDE	remplissage hivernal lac
				21 000	15	Ruisseau d'Aupillac (O4380706)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		500	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		81 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				84 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81660	PAYRIN-AUGMONTEL	irrigation hors été
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		24 000	80	agout (O4--0250)	81500	LAVAU	remplissage hivernal lac
				15 000	25	Affluent Ruisseau de Sézy O4801080	81500	LAVAU	remplissage hivernal lac
GAEC DE LA FERRASSIE	La Ferrassie	81440 VENES		10 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
GAEC DE LA RIVE	La Rive	81200 AIGUEFONDE		45 000	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
				45 000	60	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
GAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelles	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 000	25	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				840	35	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				3 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC	31620 FRONTON		15 000	50	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
GAEC DE VINDRAC	Vindrac	81600 MONTANS		69 000	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
				45 000	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
GAEC DES FUMADES	439 chemin de Lagarde - Les Fumades	82290 MONTBETON		7 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
GAEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		5 000	18	léou (O4660540)	81220	DAMIATTE	remplissage hivernal lac
GAEC DES HERBONNES	1239 route de Lafrançaise	82290 MEAUZAC		30 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				90 000	150	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				10 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				30 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				100 000	1 000	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				20 000	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				20 000	40	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				2 000	100	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				4 000	300	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				80 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
				80 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
GAEC DES TROIS CHENES	LE FAU 390 CHEMIN DE MARIOS	82000 MONTAUBAN		20 000	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
GAEC DU CART	312 chemin de Gimbelet - Verlinguet	82000 MONTAUBAN		10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
GAEC DU CHEMIN DES PIGEONNIERS	71 CHEMIN DU MILIEU	82200 MOISSAC		600	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
GAEC DU COLOMBIER-DAL	232 CHEMIN DES GASQUES	31660 BESSIERES		188 000	210	TARN partie 31	31660	BESSIERES	irrigation hors été
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		18 000	26	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				18 000	26	Nappe agout (O4--0250) DEC	81220	GUITALENS	irrigation hors été
GAEC FARRIE	LE COMTE	81570 SEMALENS		45 000	70	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				9 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		24 000	20	riou frech (O3940650)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
GAEC FRUITS DE L'AUTAN	1513 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		1 800	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	BOUDOU	printemps / antigel
GAEC GRIGOLATO	Le Messier	81440 BROUSSE		8 400	40	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE BASSE	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		18 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
			oui	16 500	28	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE	irrigation hors été
GAEC LA PEYRE	La Peyre	81300 GRAULHET		102 000	75	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
GAEC LACASSAGNE	Bourril	81600 MONTANS		67 200	56	ruisseau des Ryssees	81600	MONTANS	remplissage hivernal lac
			oui	80 000	60	PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT	81600	MONTANS	irrigation hors été
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		105 000	65	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				30 000	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		60 000	36	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	SERVIES	irrigation hors été
				70 000	70	Tarn DPF (O---0100)	81000	ALBI	irrigation hors été
				25 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81000	ALBI	irrigation hors été
GAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN		40 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81990	SEQUESTRE	irrigation hors été
				21 600	18	Candou	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		2 500	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				30 000	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors été
GAEC les Salers de la Bruninquiné	La Bruninquiné	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		5 000	25	rieu de l'aze (O4730680)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors été
GAEC NALY POM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		57 600	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				72 000	165	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				10 000	320	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		108 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL	irrigation hors été
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		75 000	90	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN	irrigation hors été
				75 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN	irrigation hors été
GALTIE Josian	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC		14 400	180	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				6 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GARET Marie-Josée	Petit Jean	82200 LIZAC		2 560	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GARRIGAUD Florence	Cahuzaguét	81350 SAINT-GREGOIRE		3 500	15	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SAINTE-GREGOIRE	irrigation hors été
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		2 400	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		6 000	22	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
GELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUUR		3 000	20	agout (O4--0250)	81500	LAVAUUR	irrigation hors été
GERBAUD Michel	321 chemin de Clauzades	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		6 400	80	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
GESLOT Emmanuel	La Balestrie Haute 360 route de Puech-Aurial	81100 CASTRES		1 855	9	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81100	CASTRES	irrigation hors été
GIBRAC Christian	91 chemin de Guillaubeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				2 000	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			oui	1 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GIRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		3 000	20	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
GOEDEKE JOSTIANE	AL PECH DE MARTY	82200 LIZAC		480	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GOXE Gilles	Pedurran	81390 BRIATEXTE		39 000	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
GRANIER Michel	Escrubes	81120 LABOUTARIE		36 000	50	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement rieu mas (O3930550)	81990	CARLUS	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		5 000	30	dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
				3 000	30	dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
				24 000	28	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT	irrigation hors été
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT		5 250	105	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
HOURDE Eric	Le Saula	82130 LAFRANCAISE		12 000	10	molles (CB000011)	81600	GAILLAC	remplissage hivernal lac
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		10 300	40	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				3 900	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				40 000	90	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				25 000	103	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				45 000	20	Nappe d'accompagnement calvès (CB000144)	81500	MARZENS	remplissage hivernal lac
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		12 000	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN	remplissage hivernal lac
L.E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUUR	oui	20 000	190	agout (O4--0250)	81500	LAVAUUR	irrigation hors été
L'ESSOR MARAICHER de TARN et DADOU	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC		7 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				54 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
LACOMBE Patrick	Domaine de la Saouronne 2539 chemin de Pendaries Bas	81600 BRENS		6 000	60	PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE LA SAURONNE	81600	BRENS	irrigation hors été
LAFAGE JACQUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE MONTECH	82290 MEAUZAC		600	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
LAPORTE Jean	3860 ROUTE DE CASTELSARRASIN	82290 MEAUZAC		5 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
				5 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONDRAGON		72 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
LE POTAGER DE FONTJALABERT	Route de Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		900	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
LEMOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC		1 230	20	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
				1 620	2	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
LES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES		60 000	50	agout (O4--0250)	81500	LAVAUUR	irrigation hors été
LOUBIERES JEROME	127 chemin de la Mondotte	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 700	120	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
LYCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		300	46	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
MAGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN		1 000	15	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82100	CASTELSARRASIN	irrigation hors été
MAGNAC Grégory	1167 ROUTE DE LA RIVIERE	82100 LES BARTHES		4 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Magnetto Noel	965 CHEMIN DES GARRIGUES	82130 L'HONOR-DE-COS		16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
MARAVAL SYLVAIN	EN SALLES 10 chemin des pins	81570 CUQ		10 890	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
Marc GRANET Pépinières	35 Route de Castres	81500 LAVAUR		9 000	60	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
MARTY Samuel	510 route de Montauban - La Pouzaque	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 600	30	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
MASSOUTIER Didier	RIVIERES	81310 PARISOT		24 000	20	pimpe (O3970560)	81310	PARISOT	remplissage hivernal lac
MAUREL Michel	Le pujol	81570 FREJEVILLE		3 000	8	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
MAURIES DIDIER	LE MAS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	oui	5 000	15	Nappe Vidalès (O4770530) ACC	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été
MAURIES Bernard	Entrée Renoir, 15 Rue de Ciron	81000 ALBI		45 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
MAYNADIER DOMINIQUE	EN PARAYRE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		3 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
MEYNADIER Jean	Cantou - Le Saula	82130 LAFRANCAISE		500	8	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				1 000	8	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	remplissage hivernal lac
MIOT Sandrine	Longouyou	81350 CRESPINET		1 800	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	CRESPINET	irrigation hors été
MIRAMONT Jean-Marc	BATIMENT	82100 LES BARTHES		1 800	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				1 800	50	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
NOUGAYRE CLAUDINE	PAILLOT	82200 LIZAC		14 000	50	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
ORTILE Gino	CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS		18 000	15	riou frayzi (O3960590)	81600	MONTANS	remplissage hivernal lac
PATIN Julien	Bertasse	81700 PUYLAURENS		21 000	30	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
PELLISSIER Jean-Luc	St Martin du Taur	81600 MONTANS		7 500	10	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
PELLIZZARI Laurent	Gaubil	81570 CUQ		58 500	60	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
				52 500	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
PESSOT Antonio	414 ROUTE DES VERGERS	82200 MOISSAC		1 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
PESSOT Justine	782 chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
PINEL Denis	En Béral - Aiguefonde	81200 MAZAMET		12 000	28	Ruisseau d'Aupillac (O4380706)	81290	LABRUGUIERE	remplissage hivernal lac
PLOUZEAU Ludovic	453 Chemin Saint Sauveur	81600 GAILLAC		30 000	15	Affluent Tarn O3961070	81600	GAILLAC	irrigation hors été
PORTAL Joel	1920 ROUTE D'ALBEFEUILLE LAGARDE	82000 MONTAUBAN		7 500	135	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
POUSTHONIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	13 200	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
PRUNET Jean Bernard	St Géry 11 rue de la Biade	81800 RABASTENS		24 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				24 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
			oui	24 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
PUJOL Roger	Courris Le Bas	81340 COURRIS		3 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	COURRIS	irrigation hors été
PUTTO Bruno	En Salcié	81390 PUYBEGON		10 000	60	dadou (O47-0400)	81390	PUYBEGON	irrigation hors été
RAJAUD Nicolas	1535 CHEMIN DE LACAZE	82290 MEAUZAC		5 000	80	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
RAMOND Guy	La Ravaille	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		2 200	0	PLAN D'EAU 2087 : JONCAS	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	irrigation hors été
RAYNAUD Simon	Le Pépil	81500 GIROUSSENS		50 000	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
				39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
				15 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
RIGHESSE Laurent	910 Chemin du Barthac	82200 MOISSAC		30 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	SENOUILLAC	irrigation hors été
ROQUES CHRISTIAN	Galdou	81600 SENOUILLAC		45 000	60	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
ROUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS	81100 CASTRES		6 000	14	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
SA Belchim Crop Protection	Parc Tertiaire de Bois Dieu 3 allées des chevreaux	69380 LISSIEU		7 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
SAINT-ROMAS Michel	180 chemin du Carreyrou	82130 MONTASTRUC		17 100	80	Nappe d'accompagnement glibré (CB000125)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
SARL des Gazons occitans	LE PENDUT 1385 ROUTE DU LAC	81800 COUFOULEUX		27 000	250	Plan d'eau 82001066 (27000 m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		27 000	250	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
				27 000	250	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
SARL Jardins de la Vallée du Dadou	Route de Graulhet	81120 REALMONT		3 000	3	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT	irrigation hors été
SARL Le Jardin de Lescure	60 Chemin des Cerisiers	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		15 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été
SARL PLANES	RJEUDES	81370 SAINT-SULPICE		12 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81370	SAINT-SULPICE	irrigation hors été
SAS LAVAL CHABBAL VOLATILLES	ARDJALLE	81700 PUYLAURENS		10 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
SAS Pierre Fabre Agronomie	16 rue Jean Rostand	81600 GAILLAC		7 049	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
SAS Sud Ouest Pépinières	Caytivel	81600 RIVIERES		8 700	15	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		75 000	85	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
				24 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON	irrigation hors été
				51 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
SCEA BORDE GRANDE	Mauriac	81600 SENOUILLAC		5 000	18	affluent du ruisseau de la Saudronne (O3951000)	81600	SENOUILLAC	remplissage hivernal lac
SCEA DE BARBETTE	800 IMPASSE DE BARBETTE	31620 FRONTON		33 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON	irrigation hors été
SCEA de Bellerive	Bellerive	81500 LAVAUR		18 000	100	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
SCEA DE BORDE HAUTE	Saint-Germain	82200 MOISSAC		30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	VOLUME (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
SCEA DE CASTANET	Domaine des Pères - ST BENOIT	82200 MOISSAC		3 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		10 600	40	Plan d'eau 82001910 (10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antigel
				10 000	40	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	printemps / antigel
				25 000	40	RIEU TORT	82370	CAMPSAS	remplissage hivernal lac
				15 000	6	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS	remplissage hivernal lac
				10 600	60	Plan d'eau 82001910 (10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antigel
				10 600	60	Plan d'eau 82001910 (10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antigel
SCEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		62 580	100	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				32 430	40	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	irrigation hors été
SCEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		38 500	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				23 500	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				8 000	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
SCEA DE LUNERIVES	1400 route de Castelsarrasin	82290 MEAUZAC		8 800	300	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				8 800	300	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
SCEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE CHAMBERT	82200 MOISSAC		7 500	450	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				6 000	150	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
SCEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		99 000	160	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				171 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
				180 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
				156 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
SCEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
SCEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTE DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				14 400	300	Tarn DPF (O---0100)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
SCEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		30 000	150	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				85 000	300	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		24 750	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL	irrigation hors été
				18 000	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL	irrigation hors été
SCEA EN GOURAU - EN SEGUR	Route de Saint Sulpice	81500 LAVAUR		27 000	48	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
				4 890	12	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
SCEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC		6 400	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				6 400	8	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pont de briques (PM000026)	81220	TEYSSODE	remplissage hivernal lac
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussièrre	81800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				78 000	80	Bassin reprise Plaine de Fongrave	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				32 400	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		7 633	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
				7 633	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
				7 633	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		7 200	60	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
SCEA PLO - GAYRAUD	Aupillac	81570 FREJEVILLE		36 000	25	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
				36 000	15	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
SCEA Tarn Vallée de l Agout	BELAIR VIEILLE ROUTE DE TOULOUSE	81500 LAVAUR		15 000	150	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
SCEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	oui	54 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
SENDRAL Gisèle	19 Le pujol	81570 FREJEVILLE		1 500	20	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
SERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		40 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES	irrigation hors été
SI DE LA VALLEE DU TARN	Moulis 2, Allée des Platanes	82370 REYNIES		86 400	1 800	TARN partie 82	82370	REYNIES	printemps / antigel
				38 400	40	TARN partie 82	82370	REYNIES	remplissage hivernal lac
SI AH REGION DE VILLEMUR	MAIRIE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	240	TARN partie 82	82370	NOHIC	irrigation hors été
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		16 800	14	Ruisseau de l'Anglès (04690580)	81500	MARZENS	irrigation hors été
SIMEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		3 000	500	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
SUC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		2 400	2	Nappe Tarn (secteur DPF) DEC	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	irrigation hors été
TERRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		8 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
THOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		9 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE	irrigation hors été
			oui	9 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	AMBALET	irrigation hors été
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		30 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
				42 000	35	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
VERHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
VIGUIER Philippe	Malsevire chez M. et Mme DESPLATS Michel	82130 PIQUECOS	oui	500	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 8

- Annexe 1-N : périmètre n°177 – Tarn amont en Aveyron

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,39 hm ³
V demandé total =	0,26 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALRIC GUY	LE CAMBON	12490 MONTJAU		3 000	8	muze la (ruisseau)	12490	MONTJAU
BOIS JEAN CHRISTOPHE	LE VILLAGE	48100 BUISSON	oui	2 000	33	tarn amont Dourdou le (rivière)	12490	MONTJAU
BOUTONNET FRANCOIS	Le Puech	12490 BASTIDE-PRADINES		4 800	90	cernon le (rivière)	12490	BASTIDE-PRADINES
CUMA DU POURTALOU	AIRE DE LA COUR	12230 SAINTE-EULALIE-DE-CERNON		5 150	36	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON
			oui	2 770	33	cernon le (rivière)	12490	BASTIDE-PRADINES
				14 790	36	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON
FOUCAUD Loïc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		2 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
GAEC D'AL MOULY	LA VAYSSIÈRE	12430 AYSSÈNES	oui	2 000	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12430	AYSSÈNES
GAEC DE LAPANOUSE	LE PUECH	12230 LAPANOUSE-DE-CERNON		18 526	30	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON
GAEC DE MON PLOO	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT		9 200	30	bétouille de (ruisseau)	12430	VILLEFRANCHE-DE-PANAT
GAEC DE ROUVIAC	SAINT MICHEL	12230 NANT	oui	3 490	40	dourbie la (rivière)	12230	NANT
GAEC DE SAINT SEGOND	LA CRESSE	12640 RIVIERE-SUR-TARN		5 525	35	canabols de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		16 000	40	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
GAEC des CADASSATS	Linaz	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		28 200	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
			oui	35 000	45	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
GAEC DES DEUX JEAN	La Caze	12480 BROQUIES	oui	5 094	27	tarn amont Dourdou le (rivière)	12480	BROQUIES
GAEC DES ORCHIS	GRAYSSAGUET	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		14 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
GAEC DES TROIS RIVIERES	CASTELNAU	12230 NANT		13 400	40	dourbie la (rivière)	12230	NANT
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		1 900	40	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN
			oui	3 000	20	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		1 300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIÈRES	12480 SAINT-IZAIRE		1 000	25	gos le (ruisseau) (O3600500)	12550	SAINT-JUERY
				1 500	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DU SERRE	LE SERRE	12100 MILLAU		3 720	80	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU
				1 320	80	dourbie la (rivière)	12100	MILLAU
GAEC FERME DE PAULHE	LA CAZE	12520 PAULHE		2 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)	12520	PAULHE
GAEC LES DELICES DE NOS VERGERS	Carbassas	12520 PAULHE	oui	4 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)	12520	PAULHE
				1 500	60	lumansonesque le (ruisseau)	12520	VERRIÈRES
GAEC LES VERGERS DE L'AVEYRON	RUE DE L'EGLISE BOYNE	12640 RIVIERE-SUR-TARN	oui	600	48	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		7 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU
LEMATRE JOSSE	LES SÉGURES	12100 COMPREGNAC		5 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	COMPREGNAC
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		2 000	8	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL
				1 000	5	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL
MASSON MARTINE	LA ROUGERIE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		558	10	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL
MAZEL ALBERT	LE LIQUIER	12230 NANT		1 260	35	durzon le (ruisseau)	12230	NANT
MAZEL CHRISTIANE	LE LIQUIER	12230 NANT		4 860	32	durzon le (ruisseau)	12230	NANT
MOLINIE SEBASTIEN	RUE DU VALAT	12720 MOSTUEJOULS	oui	620	15	tarn amont Dourdou le (rivière)	12720	MOSTUEJOULS
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		5 000	4	nappe du ruisseau Lévêjac (O3460560) ACC	12490	SAINT-ROME-DE-TARN
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		1 250	60	tarn aval Dourdou le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES
				16 000	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES
SCEA FRAYSSINET FABAS	PUECH CANI	12480 BROUSSE-LE-CHATEAU	oui	1 000	50	tarn amont Dourdou le (rivière)	12480	BROQUIES
VIDAL THIERRY	NANT	12230 NANT		2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT
				3 000	30	dourbie la (rivière)	12230	NANT
				750	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT
				2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,18 hm ³
V demandé total =	0,16 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL SANCH	ESOURBIAC	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		9 400	25	PLAN D'EAU: 2643 de 9400 m3	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC D'AMBIAS	AMBIAS	12490 VIALA-DU-TARN		23 000	20	PLAN D'EAU: 2295 /CAPOU de 23000 m3	12490	VIALA-DU-TARN
GAEC de la Borie Blanche	La Borie Blanche	12100 MILLAU		18 000	36	PLAN D'EAU: 2757 de 18000 m3	12100	MILLAU
GAEC DE MON PLOO	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT		20 500	50	PLAN D'EAU: 416 de 20500 m3	12430	VILLEFRANCHE-DE-PANAT
GAEC DE VIOLOMBAS	VIOLOMBAS	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		21 000	35	PLAN D'EAU: 2032 de 21000 m3	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC DES COTES DE LA GARDE	LA GARDE	12520 COMPEYRE		39 000	40	PLAN D'EAU: 595 /ruisseau de La Garde de 39000 m3	12520	COMPEYRE
GAEC DU BALCON DES GRANDS CAUSSES	LE SAHUT	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		12 000	40	PLAN D'EAU: 1967 de 12000 m3	12620	CASTELNAU-PEGAYROLS
				22 000	40	PLAN D'EAU: 1980 de 22000 m3	12620	CASTELNAU-PEGAYROLS

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
FOUCAUD Loïc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		1 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		4 000	40	cernon le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été
GAEC des CADASSATS	Linas	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		7 200	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été
			oui	9 150	45	cernon le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		500	40	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	irrigation hors été
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIÈRES	12480 SAINT-IZAIRE		415	25	gos le (ruisseau) (O3600500)	12550	SAINTE-JUERY	irrigation hors été
				300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		2 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU	irrigation hors été
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRES	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		590	8	dourbie la (rivière)	12230	SAINTE-JEAN-DU-BRUEL	irrigation hors été
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		1 000	4	nappe du ruisseau Lévéjac (O3460560) ACC	12490	SAINTE-ROME-DE-TARN	irrigation hors été

ANNEXE 2 : PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS

1. Maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau

Les prélèvements dans les cours d'eau principaux doivent laisser subsister dans le lit du cours d'eau, à l'aval de l'ouvrage de prise d'eau, un débit minimal permettant de respecter les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne aux points nodaux ou aux stations de référence.

Un débit réservé, garantissant dans le lit des cours d'eau la préservation de la vie piscicole en aval des points de pompage ou de dérivation des eaux, doit être respecté par les irrigants. En deçà de ces valeurs, le pompage doit être impérativement interrompu. Ce débit minimal doit rester supérieur au dixième du module du cours d'eau.

Toutefois, lorsque le débit du cours d'eau à l'amont de la prise d'eau est inférieur à la valeur du débit réservé, chaque irrigant n'est tenu de restituer que le débit du cours d'eau en amont.

L'irrigant doit laisser à proximité de la pompe le numéro du compteur permettant d'identifier le point de prélèvement.

2. Modalités de restrictions éventuelles des prélèvements

Dans le cas où un arrêté de restriction des usages de l'eau est pris dans le cadre des mesures de protection du milieu aquatique, compte tenu du niveau faible des débits constatés sur le cours d'eau, tous les prélèvements pour usage agricole en cours d'eau ou en nappe connectée doivent se conformer aux prescriptions de l'arrêté considéré.

Pour les pompes mobiles, en cas de mesures de restriction totale, les installations situées dans le cours d'eau doivent être neutralisées jusqu'à la levée de cette restriction totale.

3. Dispositifs de comptage

3.1 Identification du prélèvement

L'installation de prélèvement d'eau doit être munie d'un moyen de mesure ou d'évaluation approprié permettant de quantifier les débits et volumes prélevés.

Dans le cas d'un prélèvement par pompage, l'installation doit être équipée d'un compteur volumétrique. Conformément aux arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, un dispositif de mesure en continu des volumes autre que le compteur volumétrique peut être accepté dès lors que le pétitionnaire démontre sur la base d'une tierce expertise que ce dispositif apporte les mêmes garanties qu'un compteur volumétrique en terme de représentativité, précision et stabilité de la mesure.

Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits. L'exploitant, ou à défaut le propriétaire, doit en assurer la pose, l'entretien et le bon fonctionnement.

Le numéro du compteur est préalablement communiqué par mail ou par courrier à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Dans le cas d'une panne de compteur, l'irrigant doit la déclarer par mail au service eau, risques environnement et sécurité de la direction départementale des territoires du Tarn par courrier (DDT81 – SERES- PREBE – 19 rue de Ciron – 81013 ALBI cedex) ou par mail (ddt-seu@tarn.gouv.fr) dans un délai de 7 jours maximum.

3.2 Suivi des volumes prélevés

Conformément à l'article 10 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, l'irrigant consigne dans un registre ou cahier, les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :

- l'index des compteurs au 31 mai 2016, 31 octobre 2016 et 31 mai 2017 ;
- les volumes prélevés mensuellement, annuellement ;
- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et des moyens de mesure et d'évaluation ;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Ce registre est tenu à la disposition des agents du service de la police de l'eau et des milieux aquatiques pendant trois ans.

Conformément à l'article 11 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, l'irrigant communique à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn les volumes prélevés sur la période « été » (du 1^{er} juin au 31 octobre 2016) et la période « hiver » (du 1^{er} novembre 2016 au 31 mai 2017) ainsi que l'index de son compteur volumétrique relevé respectivement au 31 mai 2016, 31 octobre 2016 et 31 mai 2017. Ces éléments doivent être transmis dans les deux mois suivants la fin de chaque période de prélèvement soit au plus tard le 31 décembre 2016 et le 31 juillet 2017.

4. Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités déclarés dans le plan de répartition, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Les irrigants doivent permettre aux agents de procéder à toutes mesures de vérification relative à la bonne exécution du présent arrêté.

Les agents peuvent demander communication de toutes pièces utiles au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

5. Conformité des installations de prélèvements

Les dispositifs de prélèvement doivent rester en tout temps conformes aux déclarations faites par les irrigants. Toute modification ou tout changement de type de moyen de mesure ou d'évaluation par un autre doit être préalablement portée à la connaissance du préfet.

Pour les installations en rivière, ces dispositifs ne doivent en aucun cas conduire à une modification du lit du cours d'eau, ni constituer un obstacle à l'écoulement de l'eau.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Entre le 15 juin 2016 et le 30 septembre 2016, il est interdit de réalimenter le plan d'eau à partir d'un cours d'eau ou d'une nappe.

6. Déclaration des incidents ou accidents

L'irrigant est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté- qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, l'irrigant doit prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

La responsabilité individuelle des irrigants reste pleine et entière vis à vis des tiers, en cas d'accidents ou de dommages qui pourraient survenir du fait des installations, ouvrages, travaux et activités liés au présent arrêté.

7. Prévention des risques de pollution

Chaque irrigant prend toutes les dispositions nécessaires, notamment par l'installation de bacs de rétention ou d'abris étanches, en vue de prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier des fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu.

8. Infraction

En application des articles L 171-7 et suivants du code de l'environnement, le non-respect des prescriptions particulières au présent arrêté ou des prescriptions générales (arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996) est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe qui est doublée en cas de récidive.

9. Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas l'irrigant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-24-002

Arrêté portant prorogation de l'arrêté interdépartemental du
27 mai 2014 fixant un plan de crise pour la préservation de
la ressource en eau sur le bassin de la Neste et Rivières de
Gascogne

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Risques

n°

ARRÊTÉ

PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014 FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Le Préfet du Gers
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-
Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Landes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Tarn-et-Garonne

Vu le code civil,

Vu le code rural,

Vu le code pénal,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne approuvé le 1^{er} décembre 2015,

Vu l'arrêté cadre interdépartemental en date du 27 mai 2004 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et rivières de Gascogne,

Considérant que la révision de l'arrêté interdépartemental fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et Rivières de Gascogne nécessite la validation d'une autorisation unique pluriannuelle du sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, pour disposer d'une meilleure connaissance des besoins,

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfetures de Haute-Garonne, du Gers, des Landes, de Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de Tarn-et-Garonne,

ARRETENT

Article 1. Prorogation

L'article 26 - Période d'application de l'arrêté cadre interdépartemental en date du 27 mai 2014 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et rivières de Gascogne est modifié ainsi qu'il suit :

Les dispositions fixées dans l'arrêté inter-préfectoral sont prorogées jusqu'au 31 mai 2017 inclus.

Article 2. Publicité, mise à disposition et consultation en préfecture, diffusion

Le présent arrêté sera adressé au maire de chaque commune concernée, pour affichage en mairie pendant une durée d'un mois.

Il fera l'objet d'un communiqué, par les soins de chaque préfet concerné, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des six départements concernés.

Il sera également inséré au recueil des actes administratifs de chaque département et affiché sur le portail internet des services de l'État de chaque département.

Article 3. Délais et voies de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le Tribunal Administratif de Pau, de Bordeaux ou de Toulouse selon le département concerné, dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication.

Article 4. Exécution

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux des préfectures de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de Tarn-et-Garonne, du Gers, de Lot-et-Garonne, des Landes, les services chargés de la police de l'eau, les chefs des services départementaux de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Commandants des groupements de Gendarmerie, des départements concernés, l'organisme unique de gestion collective du périmètre concerné, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, les gestionnaires des axes visés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 24 JUIN 2016

le préfet



Pierre ORY

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIERES DE GASCOGNE

3/3

Fait à Toulouse, le 24 JUIN 2016

le préfet

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIERES DE GASCOGNE

3/3

Fait à Tarbes, le 24 JUIN 2016

le préfet



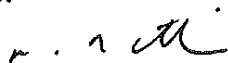
Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIÈRES DE GASCOGNE

3/3

Fait à Mont-de-Marsan, le 7 JUN 2016

le préfet



Nathalie MARTINEZ

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIERES DE GASCOGNE

3/3

Fait à Agen, le 24 JUIN 2016

le préfet,



Patricia WILLAERT

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIERES DE GASCOGNE

3/3

ARRETENT

Article 1. Prorogation

L'article 26 - Période d'application de l'arrêté cadre interdépartemental en date du 27 mai 2014 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et rivières de Gascogne est modifié ainsi qu'il suit :

Les dispositions fixées dans l'arrêté inter-préfectoral sont prorogées jusqu'au 31 mai 2017 inclus.

Article 2. Publicité, mise à disposition et consultation en préfecture, diffusion

Le présent arrêté sera adressé au maire de chaque commune concernée, pour affichage en mairie pendant une durée d'un mois.

Il fera l'objet d'un communiqué, par les soins de chaque préfet concerné, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des six départements concernés.

Il sera également inséré au recueil des actes administratifs de chaque département et affiché sur le portail internet des services de l'État de chaque département.

Article 3. Délais et voies de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le Tribunal Administratif de Pau, de Bordeaux ou de Toulouse selon le département concerné, dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication.

Article 4. Exécution

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux des préfectures de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de Tarn-et-Garonne, du Gers, de Lot-et-Garonne, des Landes, les services chargés de la police de l'eau, les chefs des services départementaux de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Commandants des groupements de Gendarmerie, des départements concernés, l'organisme unique de gestion collective du périmètre concerné, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, les gestionnaires des axes visés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 24 JUIN 2016

le préfet de Haute-Garonne

le préfet des Hautes-Pyrénées

le préfet des Landes

le préfet de Lot-et-Garonne

le préfet de Tarn-et-Garonne

le préfet du Gers



Pierre BESNARD

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° du 24 JUIN 2016
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA
NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Département du Gers (32)

Ansan	Cadeïllan	Frégouville
Antras	Caillavet	Garravet
Ardizas	Callian	Gaudonville
Armous-et-Cau	Cassaigne	Gaujac
Arrouède	Castelnau-Barbarens	Gaujan
Aubiet	Castelnau-d'Anglès	Gavarret-sur-Aulouste
Auch	Castelnau-d'Arbieu	Gazaupouy
Augnac	Castelnau-d'Auzan	Gazax-et-Baccarisse
Aujan-Mournède	Castelnau-sur-l'Auvignon	Gimbrède
Auradé	Castéra-Lectourois	Gimont
Aurimont	Castéra-Verduzan	Giscaro
Aussos	Castéron	Gondrin
Auterive	Castet-Arrouy	Goutz
Aux-Aussat	Castex	Haulies
Avensac	Castillon-Debats	Homps
Avezan	Castillon-Massas	Idrac-Respailès
Ayguetinte	Castillon-Savès	Jegun
Bajonnette	Castin	Juillac
Barcugnan	Catonvielle	Juilles
Barran	Caussens	Justian
Bars	Cazaubon	La Romieu
Bascous	Cazaux-d'Anglès	La Sauvetat
Bassoues	Cazaux-Savès	Laas
Bazian	Cazeneuve	Labarrère
Bazugues	Céran	Labarthe
Beaucaire	Cézan	Labastide-Savès
Beaumarchés	Chélan	Labéjan
Beaumont	Clermont-Pouyguillès	Labrihe
Beaupuy	Clermont-Savès	Lagarde
Bédéchan	Cologne	Lagarde-Hachan
Bellegarde	Condom	Lagardère
Belloc-Saint-Clamens	Courrensan	Lagraulet-du-Gers
Belmont	Courties	Laguian-Mazous
Béraud	Crastes	Lahas
Berdoues	Cuélas	Lahitte
Berrac	Dému	Lalanne
Betcave-Aguin	Duffort	Lalanne-Arqué
Betplan	Duran	Lamaguère
Bézéril	Durban	Lamazère
Bezolles	Eauze	Lamothe-Goas
Bézues-Bajon	Encausse	Lannepax
Biran	Endoufielle	Larressingle
Bivès	Esclassan-Labastide	Larroque-Engalin
Blanquefort	Escorneboeuf	Larroque-Saint-Sernin
Blaziert	Espaon	Larroque-sur-l'Osse
Blousson-Sérian	Espas	Lartigue
Bonas	Estampes	Lasséran
Boucagnères	Estipouy	Lasseube-Propre
Boulaur	Estramiac	Lauraët
Bretagne-d'Armagnac	Faget-Abbatial	Lavardens
Brugnens	Flamarens	Laveraët
Cabas-Loumassès	Fleurance	Laymont
Cadeïllan	Fourcès	Le Brouilh-Monbert

Mongausy	Pujaudran	Saint-Martin-Gimois
Monlaur-Bemet	Puycasquier	Saint-Maur
Monlezun	Puylausic	Saint-Médard
Monpardiac	Puységur	Saint-Mézard
Montadet	Ramouzens	Saint-Michel
Montamat	Razengues	Saint-Orens
Montaut	Réans	Saint-Orens-Pouy-Petit
Montaut-les-Créneaux	Réjaumont	Saint-Ost
Mont-d'Astarac	Ricourt	Saint-Paul-de-Baïse
Mont-de-Marrast	Riguepeu	Saint-Puy
Montégut	Roquebrune	Saint-Sauvy
Montégut-Aros	Roquefort	Saint-Soulan
Montégut-Savès	Roquelaure	Samaran
Montesquiou	Roquelaure-Saint-Aubin	Samatan
Montestruc-sur-Gers	Roquepine	Sansan
Monties	Roques	Saramon
Montiron	Rozès	Sarcos
Montpézat	Sabaïllan	Sarraguzan
Montréal	Sadeïllan	Sarrant
Mouchan	Saint-André	Sauveterre
Mouchès	Saint-Antoine	Sauviac
Mourède	Saint-Antonin	Sauvimont
Nizas	Saint-Araïlles	Savignac-Mona
Noilhan	Saint-Arroman	Scieurac-et-Flourès
Nougaroulet	Saint-Avit-Frandat	Séailles
Nouzens	Saint-Blancard	Ségoufielle
Orbessan	Saint-Brès	Seissan
Ordan-Larroque	Saint-Caprais	Sembouès
Omézan	Saint-Christaud	Sémézies-Cachan
Pallanne	Saint-Clar	Sempesserre
Panassac	Saint-Créac	Sère
Pauilhac	Saint-Cricq	Sérempuy
Pavie	Sainte-Anne	Seysses-Savès
Pébées	Sainte-Aurence-Cazaux	Simorre
Pellefigue	Sainte-Christie	Sirac
Pergain-Taillac	Sainte-Dode	Solomiac
Pessan	Sainte-Gemme	Tachaires
Pessoulens	Saint-Élix	Taybosc
Peyrecave	Saint-Élix-Theux	Terraube
Peyrusse-Grande	Sainte-Marie	Thoux
Peyrusse-Massas	Sainte-Mère	Tillac
Pis	Sainte-Radegonde	Tirent-Pontéjac
Plieux	Saint-Georges	Touget
Polastron	Saint-Germier	Tourdun
Pompiac	Saint-Jean-le-Comtal	Touman
Ponsampère	Saint-Jean-Poutge	Tournecoupe
Ponsan-Soubiran	Saint-Justin	Tourenquets
Pouyiebon	Saint-Lary	Traversères
Pouy-Loubrin	Saint-Léonard	Troncens
Pouy-Roquelaure	Saint-Lizier-du-Planté	Tudelle
Préchac	Saint-Loube	Urdens
Preignan	Saint-Martin	Valence-sur-Baïse

Département de Lot-et-Garonne (47)

BARBASTE	MONCRABEAU
BOE	MONGAILLARD
BOUSSES	MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON
BRUCH	MONTESQUIEU
BUZET-SUR-BAISE	NERAC
CALIGNAC	NOMDIEU
CAUBEYRES	POMPIEY
CAUDECOSTE	PORT-SAINTE-MARIE
CUQ	POUDENAS
DAMAZAN	REAU-LISSE
DURANCE	SAINT-LAURENT
ESPIENS	SAINT-LEGER
FALS	SAINT-LEON
FEUGAROLLES	SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC
FIEUX	SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME
FRANCESCAS	SAINT-PE-SAINTE-SIMON
FRECHOU	SAINT-PIERRE-DE-BUZET
LAMONTJOIE	SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE
LANNES	SAINT-SIXTE
LAPLUME	SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE
LASSERRE	SAUMONT
LAVARDAC	SAUVETERRE-SAINTE-DENIS
LAYRAC	SOS
MARMONT-PACHAS	THOUARS-SUR-GARONNE
MEZIN	VIANNE
MOIRAX	XAINTRAILLES

Département de la Haute-Garonne (31)

AGASSAC	DAUX
ALAN	EMPEAUX
AMBAX	EOUX
ANAN	ESCANECRABE
ARNAUD-GUILHEM	ESPARRON
AULON	FORGUES
AURIGNAC	FRANCON
AUSSON	FRANQUEVIELLE
AUZAS	FRONTIGNAN-SAVES
BACHAS	FUSTIGNAC
BALESTA	GARAC
BELLEGARDE-SAINTE-MARIE	GENSAC-DE-BOULOGNE
BENQUE	GOUDEX
BLAJAN	GRENADE
BOISSEDE	LAFFITE-TOUPIERE
BORDES-DE-RIVIERE	LAHAGE
BOUDRAC	LALOURET-LAFFITEAU
BOULOGNE-SUR-GESSE	LARCAN
BOUSSAN	LAREOLE
BOUZIN	LARRA
BRAGAYRAC	LARROQUE
BRETX	LASSERRE
BRIGNEMONT	LATOUE
CABANAC-SEGUENVILLE	LAUNAC
CADOURS	LE CASTERA
CARDEILHAC	LE CUING
CASSAGNABERE-TOURNAS	LE FRECHET
CASTELGAILLARD	LE GRES
CASTERA-VIGNOLES	LE PIN-MURELET
CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY	LECUSSAN
CAUBIAC	LES TOURREILLES
CAZARIL-TAMBOURES	LESCUNS
CAZENEUVE-MONTAUT	LESPUGUE
CHARLAS	LEVIGNAC
CIADOUX	LIEUX
CLARAC	LILHAC
COUEILLES	L'ISLE-EN-DODON
COX	LODES
CUGURON	LOUDET

LUNAX	PROUPIARY
LUSSAN-ADEILHAC	PUYMAURIN
MANCIOUX	RIOLAS
MARTISSERRE	SABONNERES
MAUVEZIN	SAINT-ANDRE
MENVILLE	SAINTE-LIVRADE
MERENVIELLE	SAINT-ELIX-SEGLAN
MERVILLE	SAINT-FERREOL
MIRAMBEAU	SAINT-FRAJOU
MOLAS	SAINT-GAUDENS
MONDAVEZAN	SAINT-IGNAN
MONDILHAN	SAINT-LARY-BOUJEAN
MONDONVILLE	SAINT-LAURENT
MONES	SAINT-LOUP-EN-COMMINGES
MONTAIGUT-SUR-SAVE	SAINT-MARCET
MONTASTRUC-SAVES	SAINT-PAUL-SUR-SAVE
MONTBERNARD	SAINT-PE-DELBOSC
MONTGUT-BOURJAC	SAINT-PLANCARD
MONTESQUIEU-GUITTAUT	SAINT-THOMAS
MONTGAILLARD-SUR-SAVE	SAJAS
MONTGRAS	SALERM
MONTMAURIN	SAMAN
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	SAMOILLAN
MONTOUSSIN	SARRECAVE
MONTREJEAU	SARREMEZAN
NENIGAN	SAUX-ET-POMAREDE
NIZAN-GESSE	SEDEILHAC
ONDES	SEPX
PEGUILHAN	TERREBASSE
PEYRISSAS	THIL
PEYROUZET	VIGNAUX
PLAGNOLE	VILLENEUVE-DE-RIVIERE
PONLAT-TAILLEBOURG	VILLENEUVE-LECUSSAN
PRADERE-LES-BOURGUETS	

Département des Landes (40)

ARX
BAUDIGNAN
ESCALANS
GABARRET
HERRE
LOSSE
LUBBON
PARLEBOSCQ
RIMBEZ-ET-BAUDIETS

ANTIN	FONTRAILLES	ORGAN
ARIES-ESPENAN	FRECHEDE	ORIEUX
ARNE	GALAN	OSMETS
AVEZAC-PRAT-LAHITTE	GALEZ	OZON
BARTHE	GAUSSAN	PEYRET-SAINT-ANDRE
BAZORDAN	GUIZERIX	PINAS
BEGOLE	HACHAN	POUY
BERNADETS-DEBAT	HECHES	PUNTOUS
BERNADETS-DESSUS	HOUYEDETS	PUYDARRIEUX
BETBEZE	IZAUX	RECURT
BETPOUY	LA BARTHE-DE-NESTE	REJAUMONT
BEYREDE-JUMET	LAGRANGE	SABARROS
BONNEFONT	LALANNE	SADOURNIN
BONREPOS	LALANNE-TRIE	SAINT-LAURENT-DE-NESTE
BOUILH-DEVANT	LAMARQUE-RUSTAING	SARIAC-MAGNOAC
BUGARD	LANNEMEZAN	SARRANCOLIN
BURG	LAPEYRE	SENTOUS
CAMPISTROUS	LARAN	SERE-RUSTAING
CAMPUZAN	LARROQUE	TAJAN
CANTAOUS	LASSALES	THERMES-MAGNOAC
CAPVERN	LIBAROS	TILHOUSE
CASTELBAJAC	LORTET	TOURNAY
CASTELNAU-MAGNOAC	LUBRET-SAINT-LUC	TOURNOUS-DARRE
CASTERETS	LUBY-BETMONT	TOURNOUS-DEVANT
CAUBOUS	LUSTAR	TRIE-SUR-BAISE
CIZOS	LUTILHOU	UGLAS
CLARENS	MAZEROLLES	VIDOU
DEVEZE	MONLEON-MAGNOAC	VIEUZOS
ESCALA	MONLONG	VILLEMBITS

AUVILLAR
BARDIGUES
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
BELBÈZE
BOURRET
CASTELFERRUS
CASTELSARRASIN
LE-CAUSÉ
CORDES-TOLOSANNES
CUMONT
ESCAZEAUX
ESPARSAC
FAUDOAS
GARGANVILLAR
GARIÈS
GIMAT
GLATENS
GOAS
GRAMONT
LABOURGADE
LACHAPELLE
LAFITTE
LAMOTHE-CUMONT
LARRAZET
MANSONVILLE
MARIGNAC
MARSAC
MAUBEC
MONTAIN
POUPAS
SAINT-CIRICE
SAINT-LOUP
SÉRIGNAC
SISTELS
VIGUERON

Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-29-011

Arrêté préfectoral portant autorisation à M. DONNADIEU
Christophe à VERFEIL SUR SEYE d'exploiter 3,2886 ha à
VERFEIL SUR SEYE.

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'Économie agricole

A.P. n°

ARRETE PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITER

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu les articles L.313-1, L.331-1 à L.331-16, R.312-1, R.313-1 à R.313-12 et R.330-1 à R.331-12 du code rural,

Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sol,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011321-0007 du 17 novembre 2011 établissant le schéma directeur départemental des structures agricoles du département de Tarn-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2016-01-04-001 du 4 janvier 2016 de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne donnant délégation de signature à Monsieur Fabien MENU, directeur départemental des territoires,

Vu l'arrêté n° 82-2016-02-03-002 du 3 février 2016 donnant délégation de signature aux chefs de service et à certains agents de leur service,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter n° 8220160061 déposée le 18 mars 2016 portant sur le fonds agricole de 3,2886 ha à VERFEIL SUR SEYE (Caumette B 577),

Vu l'absence de demande concurrente déposée durant le délai légal applicable,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne,

ARRETE :

ARTICLE 1 - L'autorisation d'exploiter le fonds agricole de 3,2886 ha à VERFEIL SUR SEYE est accordée à :

- **Monsieur DONNADIEU Christophe - Pellat - 82330 VERFEIL SUR SEYE**

ARTICLE 2 - Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

MONTAUBAN, le 29 JUIN 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
P/le directeur
Le chef du service de l'économie agricole



Sophie DENIS

Si cette décision est contestée pour des motifs réglementaires, il est possible de déposer, justificatifs à l'appui :

- soit un recours hiérarchique préalable auprès du ministère chargé de l'agriculture dans le délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans le délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision ou de la date de rejet du recours hiérarchique.